

COURRIER

Juillet - Août 1972

DE

L'ASSOCIATION



numéro 14





COURRIER DE L'ASSOCIATION

Juillet - Août 1972
N° 14

S O M M A I R E

É D I T O R I A L

Développement et promotion commerciale (p. 2)

VOIX D'AFRIQUE

L'eau, par M^e Mohamed Ould CHEIKH SIDIA,
Ministre de la Planification

et de la Recherche de la République islamique de Mauritanie. (p. 5)

Interview de Son Excellence Clément SEVOT, Ambassadeur de la R.C.A. (p. 8)

Echos de la 45^e Foire commerciale de Bruxelles (p. 13)

D O S S I E R

La promotion commerciale dans le cadre de l'Association (p. 14)

I. Les origines, les premières réalisations et les difficultés à surmonter (p. 14)

II. La poursuite et l'intensification des efforts entrepris (p. 20)

III. La participation des E.A.M.A. aux Foires et Expositions (p. 23)

A P R O P O S

DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

III^e C.N.U.C.E.D. : la déclaration du Président Mansholt (p. 29)

Les accords mondiaux sur les produits de base (p. 32)

Les accords de produits de base intéressant les P.V.D. (p. 36)

R A P P O R T S

Rwanda : les projets agricoles financés par le F.E.D. (p. 40)

B I B L I O G R A P H I E (p. 48)

A C T U A L I T É S (page vertes)

Développement et promotion commerciale

Jamais, depuis 1958, les relations entre la Communauté et les pays en voie de développement (P.V.D.) n'ont autant été discutées en profondeur qu'au cours de la période récente. On peut prévoir que ces débats se poursuivront tout au long de l'année 1972 car ils s'articulent autour de quatre séries d'événements qui se relient entre eux :

— propositions de la Commission pour une politique communautaire de coopération avec les P.V.D. contenues dans le **memorandum** de juillet 1971 complété par celui de février 1972 présentant une première série d'actions concrètes.

— signature le 22 janvier 1972 du **traité** concernant l'élargissement de la communauté.

— préparation au niveau communautaire de la **troisième Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement** (C.N.U.C.E.D.) tenue à Santiago-du-Chili en avril et mai 1972.

— préparation de la **Conférence au sommet des 10** (les 6 États de la Communauté actuelle plus les 4 nouveaux membres) qui doit se tenir à Paris au mois d'octobre prochain.

*
* *

La relance de la construction européenne et l'élargissement de la Communauté doivent accroître le poids de celle-ci dans le monde et, par conséquent, ses responsabilités à l'égard des P.V.D. C'est pourquoi le mémorandum a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coordination entre les États membres à deux points de vue et aussi sur la nécessité pour la Communauté de pouvoir entreprendre certaines actions concrètes en dehors des États associés.

D'une part, il importe d'arriver à un minimum de **coordination sur les grandes orientations et les principes** des politiques d'aide des États membres : objectifs quantitatifs, modalités financières, importance des aides non remboursables, problème de l'endettement, répartition géographique, problème de l'aide liée, rôle des crédits à l'exportation, etc... En dehors des Associations actuelles, il n'existe pas encore de conception commune : il faut donc instaurer un débat et disposer à l'échelle communautaire des organes permettant une information accrue, un rapprochement et une coordination des conceptions des États membres.

D'autre part, et comme prolongement et complément aux remarques précédentes, il est clair qu'il faudra aboutir à une **coordination des actions concrètes** entreprises par les États membres dans les P.V.D. non associés. Actuellement, on peut dire qu'il n'y a aucune coordination importante à l'échelle communautaire, sauf en ce qui concerne les États associés pour lesquels des **contrats réguliers bilatéraux** existent, par exemple entre le F.E.D. et les divers organismes nationaux dispensateurs d'aides.

En outre, la Communauté doit pouvoir **disposer de certains moyens d'action dans le domaine de l'aide financière et technique** qui lui permettraient d'assumer un minimum de responsabilités à l'égard de pays en voie de développement non associés d'Asie et d'Amérique latine. Actuellement, en effet, le seul instrument dont dispose la Communauté, outre l'aide alimentaire, est constitué par l'ensemble des mesures tarifaires et contingentaires auxquels il semble difficile d'avoir davantage recours et dont l'efficacité décroît progressivement. Les objectifs de la Commission sont d'ailleurs modestes et visent dans un premier temps certaines actions pour lesquelles la Communauté semble particulièrement douée, à savoir l'**assistance technique en faveur de l'intégration régionale**, c'est-à-dire de groupements régionaux, et la **promotion commerciale** sur laquelle nous nous attarderons un instant. En effet, nos lecteurs trouveront dans la rubrique « dossier » de ce numéro, l'exposé des actions de promotion commerciale entreprises, dans le cadre de la Convention de Yaoundé, en faveur des E.A.M.A.; en complément, il semble intéressant de porter brièvement à leur connaissance les suggestions de la Commission en matière de promotion commerciale pour les P.V.D. non associés.

Tout d'abord, on peut se demander pourquoi une attention particulière doit être portée à la promotion commerciale. C'est principalement parce qu'il ne suffit pas d'écarter les obstacles tarifaires et non tarifaires qui s'opposent encore aux exportations des P.V.D. pour leur assurer une pénétration et une expansion satisfaisantes sur le marché des pays industrialisés et particulièrement sur celui de la Communauté. Il faut encore, et cela n'est plus mis en doute, que les P.V.D. fassent des efforts particuliers, tant au niveau des États qu'à celui des entreprises, pour améliorer la commercialisation de leurs produits sur les marchés où ils veulent prendre une part croissante ou même simplement conserver les positions acquises. Beaucoup de P.V.D. ont pris conscience de cette nécessité au cours des dernières années et entrepris des efforts concrets. Dans certains États membres, une prise de conscience parallèle s'est opérée et il existe donc déjà un ensemble d'initiatives qui, bien que non concertées, correspondent toutes à la même préoccupation.

Toutefois, il ne faudrait pas penser que, dans le domaine encore très nouveau de la promotion des exportations, la réussite dépend du seul bon vouloir des intéressés. La concurrence commerciale des P.V.D. entre eux est au moins aussi dure que celle que connaissent les pays industriels. En outre, les niveaux de développement économique sont très inégaux entre les P.V.D. appartenant à des zones géographiques différentes comme à l'intérieur de chacune de ces zones et il en résulte que la nature, la quantité, la diversité et la capacité concurrentielle des produits exportables sont très variables, de même que le sens commercial et le dynamisme des organismes d'État et des entreprises exportatrices. Il faut donc aborder le problème avec pragmatisme et souplesse, avec le souci de rendre plus cohérentes et de développer des actions tant au niveau des États membres qu'à celui de la Communauté. La Commission pense que la Communauté devrait envisager et présenter dans les réunions internationales une première série d'actions qui concerneraient, notamment, l'information des exportateurs des P.V.D., la formation professionnelle de responsables des secteurs productifs et exportateurs, l'encouragement de centres de coopération commerciale avec les P.V.D. et l'assistance technique en vue de l'amélioration de la normalisation des produits.

*
* *

La troisième C.N.U.C.E.D. et la réunion de la Conférence au sommet du mois d'octobre vont incontestablement dominer l'année 1972. Dans cette perspective, lors d'un récent passage à Dakar, M. Jean-François Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes, chargé de la coordination des négociations d'élargissement et de l'aide au développement, a accordé au correspondant du journal français « Le Monde » une interview qui constitue à la fois un bilan des principaux problèmes et l'énoncé de certains principes d'actions. A cette occasion, il devait notamment, déclarer :

« ... Il s'agit en fait, pour la communauté élargie et les États membres, d'avoir une action en faveur des pays en voie de développement qui corresponde à ses propres dimensions et à ses responsabilités. Par ailleurs, dans le nouveau débat engagé avec les États-Unis, je crois, pour ma part, que l'Europe a une possibilité de contribuer au fameux « **partage des charges** » d'une manière politiquement et économiquement au moins aussi intéressante qu'en matière militaire. Autre question difficile à résoudre, celle de la construction d'un **nouvel ordre monétaire international** qui non seulement tiennent compte des intérêts des P.V.D. mais comporte leur participation aux réformes nécessaires...

La base de l'économie reste le commerce et les recettes du commerce. ... La Communauté des Dix, de très loin le premier partenaire commercial du tiers-monde... devra en particulier concrétiser les orientations prises dans le traité d'élargissement et qui prévoient des **arrangements pour des produits de base** qui jouent un rôle dominant dans les économies insuffisamment diversifiées de certains pays...

L'aide financière et technique aux P.V.D. ne trouve sa pleine efficacité que si elle s'applique à des économies auxquelles le jeu du commerce mondial ne retire pas toutes possibilités de stabilité à un niveau suffisant, et si elle s'applique à des économies auxquelles leurs productions naturelles assurent des recettes suffisantes. **Sinon elle n'est qu'une compensation temporaire, sans perspectives et sans cohérence.**

C'est pourquoi, dans nos futures conversations, en vue notamment du « sommet », il faut se concentrer sur deux thèmes : **accroissement du montant en ce qui concerne l'aide financière publique, nouvelles méthodes en ce qui concerne les revenus des produits de base...**

... **Mettre fin au sous-développement n'est pas l'affaire des seuls pays en voie de développement dont les moyens restent insuffisants, mais ce n'est pas non plus seulement l'affaire des pays développés ou donateurs, car rien de sérieux ni de durable ne peut être réalisé sans d'abord la participation et la responsabilité des intéressés.** »

L'eau



facteur limitatif du développement en République islamique de Mauritanie

par
M^e Mohamed Ould CHEIKH-SIDIA ⁽¹⁾
Ministre de la planification
et de la recherche

Le climat de la Mauritanie, pays de l'Ouest du Sahara, est caractérisé par une insuffisance générale des précipitations.

Le pays ne reçoit que de faibles pluies irrégulières mais heureusement ses ressources en eau sont complétées par :

- la crue annuelle du fleuve Sénégal (conséquence des pluies abondantes sur le Mali et la Guinée);
- les nappes souterraines fossiles, vestige d'ères climatiques plus humides que celle d'aujourd'hui, dans l'Ouest saharien, dont la dernière se terminait il y a environ 3 000 ans;
- l'Océan atlantique qui borde la Mauritanie sur environ 600 km.

Il ressort cependant que l'eau est une ressource rare dans le pays et que son utilisation doit être la plus rationnelle possible dans le cadre d'un développement économique et social soigneusement élaboré.

Nous nous proposons de parler brièvement de l'usage qui est fait actuellement de ces ressources, des interventions déjà faites et de celles qui restent à faire pour améliorer l'approvisionnement en eau de la Mauritanie.

(1) Président du Conseil de coordination des E.A.M.A. jusqu'au 30 juin 1972.

1. LES PRÉCIPITATIONS

C'est seulement dans le Guidimaka, à l'extrême sud du pays que les précipitations suffisent à assurer la culture d'une gamme variée de produits agricoles (chef-lieu Sélilibaby, pluies annuelles entre 500 et 600 mm).

Une étude financée par le F.E.D. doit être entreprise en 1972 dans cette région afin de déterminer les possibilités d'une meilleure exploitation du sol.

Les pluies diminuent vers le Nord et on atteint rapidement l'isohyète 250 mm, qui constitue la limite de culture du mil.

Par ailleurs, cette zone, qui forme une bande de 80 à 250 km au Nord du fleuve Sénégal et de la frontière malienne, est la zone privilégiée d'élevage bovin, caractéristique du Sahel.

Diverses interventions afin d'améliorer les disponibilités en eau dans cette région ont déjà été faites. L'une d'elles, notamment, intéressait surtout l'élevage par l'amélioration des moyens d'abreuvement en eau des animaux.



Un des 50 puits de village, construit sur financement F.E.D. dans les régions de Brakna, Gorgol et Guidimaka

Deux campagnes de forage de puits ont été financées à cet effet sur le premier F.E.D. (70 puits en tout). La plupart de ces puits sont forés dans des nappes fossiles.

D'autres programmes analogues sont actuellement prévus mais la saturation des pâturages sera atteinte rapidement et le facteur limitant en matière d'élevage sera alors porté en ce domaine.

On peut aussi prévoir que les techniques de pluies artificielles qui restent sur le plan théorique actuellement pour la Mauritanie, pourraient être envisagées dans un certain avenir. En effet, des pluies, même de faible importance mais précipitées à certaines époques propices, seraient un élément déterminant de l'amélioration des pâturages.

Dans certains cas, des retenues et réserves d'eau constituent des mesures appropriées.

Il s'agit essentiellement de barrages de décrue, principalement au service de l'agriculture. Ce type d'ouvrages constitue d'ailleurs la deuxième nature d'intervention du F.E.D. dans le domaine de l'eau.

Ces ouvrages réalisés, soit en béton soit en terre, retiennent dans les bassins bordés de terres de culture, l'eau qui coule dans les oueds après les pluies d'une certaine importance. Après infiltration de l'eau dans le sol, on y plante du mil essentiellement.

Sur ce modèle, le F.E.D. a contribué à la construction de 12 barrages en 2 tranches, livrant une superficie cultivable d'environ 3 500 ha. Un nouveau programme de 18 barrages est prévu en 1973.

A côté de ces ouvrages de dimensions modestes, de grands projets d'aménagement agricole nécessiteront des ouvrages de retenue importants. L'un des sites situé sur le Gorgol noir fait actuellement l'objet d'études préliminaires dont le financement a été obtenu auprès du P.N.U.D.. Cet aménagement nécessiterait la construction de 2 barrages sur la rivière afin de créer deux retenues artificielles, totalisant environ 600 millions de mètres cubes d'eau, ce qui permettrait l'irrigation de 30 000 ha de terre à culture.

Les productions envisagées sur les casiers aménagés pourraient être le riz et la canne à sucre, au rythme de deux récoltes par an.

A côté des puits et des barrages, la zone sahélienne profite, dans certaines régions côtières, de la formation de rosées nocturnes, source d'humidité non négligeable et suffisante pour maintenir une maigre végétation servant à nourrir un certain nombre d'animaux.

2. LE FLEUVE SÉNÉGAL, deuxième source d'eau

De la frontière malienne jusqu'à Rosso, la crue annuelle du fleuve est utilisée traditionnellement pour les cultures de décrue suivant un procédé analogue à celui utilisé autour des barrages.

En aval de Rosso, à environ 100 km du delta, la zone inondée chaque année est recouverte de riches pâturages très recherchés par les éleveurs nomades, à la saison sèche.

Les techniques modernes d'irrigation n'en sont qu'à leur tout début d'application en Mauritanie. Notre effort est cependant orienté en ce sens.

L'eau du fleuve est actuellement distribuée par ce procédé dans une quinzaine de petits aménagements rizicoles de 30 ha de dimensions moyenne, dix ayant été financés par le F.E.D., et l'année 1972 voit les premiers résultats d'un grand aménagement rizicole d'une superficie endiguée de 3 000 ha, financé à l'aide d'un prêt de la République Populaire de Chine.

Si le débit moyen du fleuve se situe autour de 700 m³/sec. (à Boghé) il est sujet à des variations d'une très grande importance entre l'étiage et la crue puisqu'il passe de quelques mètres cube/sec., généralement au mois de mai, à 14 000 m³/sec. en fin de saison des pluies.

Actuellement, les quelques aménagements réalisés, conditionnés par le débit du fleuve, épuisent déjà les quantités d'eau disponibles en saison sèche pour l'irrigation.

L'irrigation permanente de casiers supplémentaires pendant toute l'année, nécessitera, à court terme, la réalisation de barrages importants sur le fleuve Sénégal lui-même. On étudie notamment 2 sites de barrages qui semblent favorables : Manantali au Mali et dans le delta du fleuve entre Rosso et Saint-Louis; ces deux ouvrages pourraient retenir assez d'eau pour satisfaire les besoins d'irrigation à long terme. Les surfaces aménageables seraient de l'ordre de 300 000 ha (Etudes P.N.U.D./O.E.R.S.).

La construction du barrage du delta en amont de Saint-Louis aurait aussi comme conséquence la solution du problème de la remontée des eaux salées depuis la mer jusqu'à Dagana en saison sèche, ce phénomène faisant obstacle, dans les régions arrosées, à toute possibilité d'irrigation.

L'édification de ce barrage faciliterait, en outre, la réalisation d'un autre projet tout aussi ambitieux et qui a déjà fait l'objet de nombreuses études. Il s'agit de l'inondation de l'Aftout es Sahel, dépression naturelle à l'arrière du cordon dunaire côtier, d'une largeur variable de quelques kilomètres, s'étendant sur environ 200 km, depuis le fleuve Sénégal jusqu'à Nouakchott.

L'inondation naturelle de cette dépression a pu être observée en 1950, année de crue exceptionnelle du fleuve Sénégal dont les eaux ont pu atteindre ainsi la capitale.

Une inondation annuelle contrôlée de l'Aftout es Sahel permettrait la création d'immenses zones nouvelles de pâturages.

3. LES NAPPES SOUTERRAINES FOSSILES, troisième source d'eau

Leur exploitation déjà pratiquée depuis plusieurs siècles n'a pu prendre d'ampleur que depuis les dernières décades avec l'emploi de techniques et de matériaux modernes, qui ont facilité le fonçage des puits et des forages à grandes profondeurs, jusqu'à 100 mètres environ.

L'inventaire des points d'eau fait ressortir que 3 000 de ces ouvrages sont actuellement en usage en milieu nomade et fournissent l'eau nécessaire tant aux hommes qu'au bétail.

Le développement des villes et des installations industrielles a été conditionné et l'est encore par l'utilisation des eaux de ces nappes.

On peut noter, à titre indicatif, que Nouadhibou en reçoit chaque jour 3 000 m³ qui seront bientôt portés à 6 000 m³ (financement F.E.D.), Akjoujt également 6 000 m³ et enfin Nouakchott, 1 000 m³ qui seront portés prochainement à 20 000 m³, à l'aide d'une contribution de la République Populaire de Chine.

Bien que des recherches aient déjà été faites en ce sens, ni les réserves totales des nappes fossiles, ni leurs relations avec les nappes souterraines du Sénégal et éventuellement du Niger, ne sont déterminées.

4. L'OCÉAN ATLANTIQUE, quatrième source d'eau

A côté des faibles moyens dont dispose la Mauritanie pour assurer péniblement ses besoins essentiels en eau par les méthodes courantes, l'immense réserve que constitue la mer est, à nos yeux, la solution d'avenir, la seule susceptible de fournir n'importe quelle quantité d'eau.

Une usine de dessalement d'eau de mer a été construite à Nouakchott à l'aide d'un financement du FAC. Elle approvisionne la ville suivant un rythme de 2 500 m³ d'eau par jour, environ.

Cette unité de petite dimension est caractérisée par un prix de revient de production qui est très élevé par rapport aux autres sources d'approvisionnement. Mais on peut espérer que les progrès de la technique en ce domaine, ainsi que l'emploi d'énergies nucléaire et solaire, permettront bientôt l'utilisation économique et rationnelle de l'eau de mer.

M* Mohamed Ould CHEIKH-SIDIA



*«On ne nourrit pas un peuple
avec de la politique,
mais avec du pain»*

ainsi s'est exprimé,
au sujet de l'Opération Bokassa,

**le président
de la
République
Centrafricaine,**

le Général d'Armée Jean Bedel Bokassa⁽¹⁾

nous rappelle au cours de l'interview
qu'il a bien voulu nous accorder

son Excellence Monsieur Clément Sévot, (voir photo p. 11) Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Centrafricaine en Belgique, Représentant/ Chef de la Mission de la République Centrafricaine auprès des Communautés Européennes.

(1) Sur notre photo, alors Colonel, Chef d'État-Major des Forces armées, créateur de l'Opération Bokassa au lendemain de son accession à la magistrature suprême.

Avec une population de 3 000 000 d'habitants répartie sur une superficie de 623 000 km², la République Centrafricaine semblait pouvoir disposer de ressources matérielles relativement importantes et variées.

Quelles sont des ressources actuelles ?

La République Centrafricaine a une population d'environ 3 000 000 d'habitants (2 350 000 habitants en 1964) et s'étend sur une superficie de 623 000 km². Comme son nom l'indique, elle est située au cœur de l'Afrique. Elle est encadrée par les Républiques sœurs du Cameroun à l'Ouest, du Tchad au Nord, du Soudan à l'Est, du Congo et du Zaïre au Sud, avec lesquelles elle entretient d'excellentes relations de bon voisinage. Elle dispose naturellement de ressources diverses relativement importantes, encore inexploitées ou insuffisamment exploitées.

Le sol riche donne une végétation allant de la forêt équatoriale au Sud à la savane au Nord. L'existence en plus d'une gamme de micro climats est un facteur supplémentaire pouvant permettre des cultures variées dont les principales sont : le coton, le café, le tabac, le manioc, la pomme de terre, la banane, le mil, le maïs, le riz, l'arachide, le ver à soie (murier). En ce qui concerne les ressources minières, il existe de nombreux indices dans ce domaine : fer, calcaire, cuivre, étain, manganèse, nickel, cobalt; l'or et le diamant sont depuis longtemps en exploitation. L'uranium et le calcaire le seront bientôt.

Par ailleurs, les possibilités touristiques dans notre pays sont immenses par l'existence d'un artisanat et d'un folklore riches, par la densité des espèces animales uniques en Afrique, offrant une source de safari chasse, safari vision et photo.

En outre, la forêt centrafricaine est pleine d'essences rares (limba, bois de fer, bois jaune, ébène) et couvre une superficie de 1,2 millions d'ha. Son exploitation au stade de la scierie est active actuellement, mais notre situation continentale commanderait que les produits destinés à l'exportation soient les plus élaborés afin de se présenter sur le marché mondial à des prix compétitifs.

Enfin la République Centrafricaine garde une grande potentialité en énergie hydraulique due aux nombreux cours d'eau et chutes (Boali, la Kotto) qu'on pourrait aménager.

La République Centrafricaine rencontre les difficultés inhérentes aux problèmes de développement des pays techniquement moins évolués quant à l'exploitation de ces ressources. Quelles sont les moyens mis en œuvre pour atténuer ces difficultés et, en particulier, quel est le rôle de ce que l'on appelle l'opération Bokassa ?

L'opération Bokassa fut créée au lendemain de l'accession à la magistrature suprême de la nation de Son Excellence le Général d'Armée Jean Bedel Bokassa, alors Colonel. Cette institution de grande envergure a été inspirée par ces paroles mêmes de son créateur : « On ne nourrit pas un peuple avec de la politique, mais avec du pain ». Ceci rejoint parfaitement les idées du Président fondateur de la République Centrafricaine, j'ai cité le regretté Président B. Boganda qui disait; « Il faut parler peu, mais travailler beaucoup, travailler pour produire, produire pour bâtir ».

Le Général d'Armée Bokassa que le peuple Centrafricain appelle son sauveur, digne successeur du Président Boganda, a fait siennes ces idées et les applique pratiquement. Ainsi on peut définir l'Opération Bokassa comme une mobilisation effective du peuple avant toute aide.

A partir de ce moment, le peuple n'attend pas que la manne céleste lui tombe dans la bouche, mais suivant la consigne de son Chef, il s'est mis résolument au travail dans le seul but de jeter les bases nécessaires à son avenir économique. Et, malgré son sous-développement, il n'attend pas non plus qu'un miracle autre que son labeur s'opère pour faire évoluer ses conditions de vie. Grâce à la philosophie de l'Opération Bokassa, le peuple centrafricain entend donner un sens pratique aux cinq verbes du MESAN, notre unique parti politique national : Soigner, Instruire, Nourrir, Loger et Vêtir. L'Opération Bokassa demeure donc l'arme de lutte dont se sert le Centrafricain pour atteindre un devenir meilleur; c'est la prise de conscience de sa responsabilité dans la vie économique de son pays, c'est son salut, c'est sa raison d'être. Cependant, il convient de souligner que cette politique de l'Opération Bokassa n'exclut en aucune façon la coopération avec les autres États du monde sans discrimination d'idéologie, de race et de religion. Au contraire, la coopération, au sens propre du mot, occupe une place prépondérante dans notre politique. Car, selon le précepte bien aimé du regretté Président Boganda — Vae Soli, malheur à l'homme seul — les Centrafricains ont compris que leur chère Patrie ne pourrait jamais sortir du sous-développement si elle se résignait à vivre repliée sur elle-même. L'exemple d'une « Europe élargie » n'en est-il pas une preuve éloquente ?

Si vous me permettez, je vous citerai, entre autres, un exemple des réalisations inscrites à l'actif de l'Opération Bokassa : l'U.C.C.A. (Union Cotonnière Centrafricaine), société chargée de l'achat, de l'égrenage et de la commercialisation du coton en République Centrafricaine. Le coton y représente de loin la première richesse agricole. Il est, de ce fait, l'une des bases principales de l'avenir économique du pays.

Grâce à l'application méthodique de l'Opération Bokassa, la production cotonnière qui avait subi une baisse jusqu'à atteindre un volume de 24 445 tonnes en 1965-1966, est passée de ce chiffre à celui de 57 824 tonnes en 1968-1969, tandis que le rendement à l'hectare passait de 223 kg à 478 kg dans la même période.

Je crois qu'un tel essor doit mériter l'attention toute particulière de nos partenaires du Marché Commun et les sensibiliser sur les efforts que nous entreprenons afin de nous aider en conséquence.

Toutes ces mesures s'insèrent dans un vaste mouvement de développement économique national. Parmi ces mesures, celles concernant les communications attirent notre attention dans un pays situé, comme son nom l'indique, au cœur de l'Afrique. Dans votre immense pays, quelle place occupent les communications ?

L'effort de développement économique de la République Centrafricaine s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal de développement économique et social. Cet effort porte tant sur le développement des secteurs productifs que sur les infrastructures et notamment les routes, les pistes et les voies d'eau. Sa situation de pays continental oblige la République Centrafricaine à consentir

des efforts particuliers pour les voies de communications en vue de permettre l'exportation de ses produits et l'importation des biens d'équipement. Les voies de communications font partie des quatre premières priorités du plan.

Ne croyez-vous pas que la voie ferrée pourrait jouer un rôle complémentaire à l'infrastructure routière ?

Il faut faire remarquer que les voies de communications constituent souvent un goulot d'étranglement pour le développement économique et social plus rapide de la République Centrafricaine. C'est pour cela que le gouvernement a toujours pensé et pense fortement que le chemin de fer pourrait résoudre le problème, compte tenu des volumes toujours croissants de nos exportations et aussi de nos importations. Nous espérons qu'un jour, les conditions seront réunies pour que la voie ferrée soit construite pour nous relier à la mer.

Dans quelle mesure la Commission des Communautés Européennes par l'intermédiaire du Fonds Européen de Développement participe-t-elle au programme de développement économique de votre pays ?

La Communauté Économique Européenne, par l'intermédiaire du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) a toujours contribué dès la première convention d'Association, aux efforts de développement économique et social de la République Centrafricaine.

L'aide du F.E.D. à la République Centrafricaine est appréciable à en juger par les projets financés dans le cadre des deux conventions de Yaoundé. Les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation avec l'aide du F.E.D. sont :

Premier F.E.D.

- Productivité cotonnière.
- Pistes rurales d'élevage.
- Centres et postes vétérinaires aux frontières.
- Ponts sur pistes rurales.
- Bourses d'études et de stage.
- Bitumage de l'axe Bangui-Damara.

Deuxième F.E.D.

- Pistes rurales.
- Productivité cotonnière.
- Les assainissements antiglocinaires.
- Zone d'élevage Est.
- Bétail en métayage en milieu agricole.
- Introduction d'une nouvelle race tripanorésistante.
- Bourses d'études et de stage.
- Amélioration de la route Damara-Sibut.

Troisième F.E.D.

Les projets pour lesquels le financement est envisagé sur le 3^e F.E.D. sont aussi très importants. En voici quelques exemples :

- Programme de productivité cotonnière et caféière.
- Flotte centrafricano-congolaise.
- Adductions d'eau.
- Bourses d'études et de stage.
- Amélioration de la route vers le Tchad.

Le gouvernement centrafricain tient à remercier la Communauté Économique Européenne pour toutes ses actions en R.C.A. et compte sur elle avec une confiance certaine pour les actions futures.

Dans les pays en voie de développement, certaines régions participent très peu au progrès économique et social. Dans votre pays il n'existe pas, soulignons-le, une désarticulation profonde entre les régions. Toutefois, qu'entreprenez-vous à moyen et à long terme pour améliorer l'intégration régionale ?

Les efforts de développement économique de la République Centrafricaine se font sur tout le territoire national car les activités des différentes parties du pays sont souvent complémentaires. Le Nord-Ouest cultive uniquement le mil alors que le reste du pays fait du manioc, de la banane, du riz.

Au sud, il existe des richesses liées à la zone forestière alors que le Nord renferme des ressources liées à la savane : c'est la zone des grandes réserves, des safaris.

Le gouvernement tient à les préserver en développant l'équilibre des régions. L'aspect complémentaire des régions demande qu'il ait un circuit commercial et de service complémentaire. C'est ainsi qu'on verra sur la carte géographique que toutes les régions sont liées à la capitale et entre elles.

Il existe certains projets d'intégration régionale tels que développement de l'Ouham et Ouham-Pendé, développement de la Basse-Kotto, Mbomou, développement de la région de Bakouma, Bangassou et celle de Quadda.

Dans ce cadre, comment s'insèrent les activités industrielles ?

L'industrialisation, facteur déterminant du développement économique et social, recherchée par tous, est considérée en République Centrafricaine comme un procédé qui doit tout d'abord aider à la transformation des richesses naturelles centrafricaines. Il s'agit principalement des productions agricoles, des ressources forestières et minières existantes.

Alors que, avant l'indépendance, la République Centrafricaine ne connaissait pas ce qu'on appelle l'industrie, en dehors de la brasserie MOCAF et des petites usines d'égrenage de coton, actuellement on trouve plusieurs variétés industrielles.

Celles-ci se sont implantées surtout dans la région de Bangui : Industrie Cotonnière Centrafricaine (I.C.C.A.), la Société Industrielle Centrafricaine des Produits Agricoles et Dérivés (S.I.C.P.A.D.), le Centre Industriel Centrafricain Israélien (C.I.C.I.), Bata et plusieurs autres.

Dans les provinces, on peut voir des usines d'égrenage I.C.C.A. de plus grande capacité que celles datant d'avant 1960. De nouvelles sociétés et industries de bois se sont installées en Lobaye et en Haute Sangha : S.A.F.C.A. — Établissements Leroy et autres venant s'ajouter aux anciennes comme la S.E.F.I. — la S.A.F.A.

Notre pays possède encore beaucoup de possibilités d'industrialisation qu'il entend réaliser prochainement avec le concours des pays amis.

Quelle action mène votre pays sur le plan interafricain, voire mondial ?

La République Centrafricaine menant une politique de paix et de progrès, fait partie, en qualité de membre, de grandes organisations internationales, et entretient de bonnes relations avec tous les pays quel que soit leur système et en particulier, avec les pays voisins. C'est ainsi que, sur le plan africain, la République Centra-

fricaine est membre de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.) dont le siège est à Bangui. Elle est aussi membre de l'O.C.A.M. et de l'O.U.A.

Sur le plan international, elle est membre de l'Organisation des Nations-Unies ainsi que de toutes les institutions spécialisées. La République Centrafricaine œuvre constamment pour l'entente entre tous les peuples, pour la paix et le progrès dans le monde.

La R.C.A. est signataire de la Convention de Yaoundé. A-t-elle des remarques à formuler au sujet de l'élargissement éventuel de cette Association, qui pourra commencer à être négocié à partir d'août 1973 ?

L'Association est une concertation d'action pour promouvoir la coopération entre 24 parties contractantes. C'est-à-dire : d'une part, les 6 pays de la Communauté Européenne et d'autre part, les États Africains et Malgache. Et comme vous le savez, les E.A.M.A. ont besoin, pour l'accroissement de leur échanges commerciaux, voire pour leur développement économique, de l'aide européenne entre autres par la mise en œuvre d'interventions financières et techniques.

Cette aide, il faut le dire, a le mérite d'être un instrument efficace complémentaire aux efforts de nos pays.

L'existence de Yaoundé II et du 3^e Fonds Européen de Développement n'est-elle pas une preuve que l'institution eurafricaine que nous avons forgée entre partenaires égaux, malgré les vicissitudes de l'économie internationale, répond en partie à nos préoccupations ?

N'entendez pas par là que l'Association est une institution parfaite. Comme toutes institutions humaines, elle a besoin d'une adaptation évolutive.

D'ailleurs nous vivons en ce moment cette période de mutation. L'élargissement de l'Europe qui renforcera la Communauté Européenne dans son rang de première puissance commerciale du monde dès le 1^{er} janvier 1973 aura, comme vous le savez, des incidences sur la vie de l'Association. En effet, les pays africains anglophones se trouvent devant un choix. Soit leur adhésion à la convention de Yaoundé, soit la signature des accords du type Arusha, soit la signature d'accords commerciaux.

Admettons que ces pays suivent l'exemple de l'Ile Maurice qui a choisi la première solution : l'Association aura alors une dimension nouvelle. Cet élargissement, souhaitable, ne doit pas impliquer

une mise en cause du contenu de l'Association." Jean François Deniau, responsable de l'Aide au Développement n'a pas manqué au cours des conférences et réunions, de dissiper cette inquiétude.

N'oublions pas que l'Association est l'un des nombreux mécanismes de développement élaboré par des pays économiquement avancés au profit de pays en voie de développement. Ce mécanisme de l'Association se place dans une stratégie globale, donc comme un élément d'un ensemble. L'Association, à elle seule, ne peut remplir pleinement sa mission que si l'on trouve, comme le suggère le Président de la Commission Européenne, M. Sicco Mansholt, une nouvelle conception de la politique de développement des pays du tiers monde, adaptée aux réalités d'aujourd'hui.

Une conclusion M. l'Ambassadeur ?

La République Centrafricaine, jeune État qui a accédé à son indépendance politique depuis le 13 août 1960, se veut être une nation moderne, forte et prospère. Et pour ce faire, il lui faut acquérir son indépendance économique. Dès lors qu'elle a pris conscience de son sous-développement, elle mène une bataille farouche contre ce fléau.

D'une part, à l'intérieur, en s'appuyant, par la philosophie de l'Opération Bokassa, sur les efforts conjugués de tous les Centrafricains d'origine et d'adoption. Ces efforts ne peuvent atteindre les résultats escomptés que dans la mesure où règnent la paix et l'unité dans le pays. Vous comprendrez alors pourquoi, en République Centrafricaine, il n'y a pas de place pour ceux dont la seule ambition est de semer le désordre afin de couler l'expansion chèrement acquise de l'économie nationale.

D'autre part, à l'extérieur, en développant la coopération avec tous les États épris de paix et de respect réciproque de la souveraineté nationale. La République Centrafricaine applique jalousement tous les principes des organismes internationaux dont le souci demeure la sauvegarde de la paix dans le monde. Elle s'abstient de toute ingérence dans les affaires intérieures des États, pratique une politique de bon voisinage et adopte une politique de non-alignement.

Ainsi, tous les États empreints des mêmes idéaux, qu'ils soient du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, peuvent compter sur l'amitié sincère de la République Centrafricaine. Et cette amitié sincère n'est pas synonyme de sourires flatteurs, ni de vaines promesses fracassantes que brandissent certains amis en arrivant sur le Territoire Centrafricain, camouflant dans leurs habits et dans



leurs valises diplomatiques des armes dangereuses contre le développement rapide de la République Centrafricaine en particulier et de l'Afrique en général. Ces armes dangereuses, dis-je, sont : la subversion, le dénigrement et le désordre au profit d'une politique de domination et d'exploitation. S'il en est ainsi, eh bien, nous n'en voulons pas.

Les Centrafricains connaissent pertinemment les richesses de leur pays; Ils connaissent aussi les difficultés qu'ils éprouvent pour la mise en valeur de ces richesses. Leur amitié avec d'autres États est en conséquence basée sur le principe d'une coopération franche, agissante et fructueuse, leur permettant un développe-

ment harmonieux de leur nation et l'amélioration rationnelle de leur niveau de vie.

Que ceux qui seraient enclins à croire que la République Centrafricaine mène une coopération de mendicité, se trompent. Car, pour tout ce qu'elle reçoit, elle donne toujours la contrepartie, au mieux des intérêts réciproques.

Tel est le point de vue de la politique du Général d'Armée, Jean Bedel Bokassa, Président à vie de la République Centrafricaine qui n'a qu'un seul devoir, dit-il, celui de sortir la République Centrafricaine du sous-développement.



Echos de la 45^e Foire commerciale de Bruxelles : 29 avril-14 mai 1972

┌ Au moment où s'achevait la Foire de Bruxelles, il a paru intéressant de prendre contact avec les directeurs de stands des Etats associés pour connaître leurs impressions. Voici quelques extraits de ce que certains d'entre eux ont bien voulu déclarer pour les lecteurs du « Courrier de l'Association ». ┐

M. MGABIKA BEBE Bernard,

Directeur du stand de la R.C.A.

Attaché commercial à l'Ambassade de la R.C.A. à Bruxelles.

« Nous avons exposé des produits artisanaux, des essences de bois et quelques produits du début de notre industrialisation comme l'industrie textile (par exemple les pagnes) et des produits de notre brasserie. Au cours de cette 45^e Foire commerciale de Bruxelles, notre préoccupation était de présenter simplement nos produits. Nous avons pris contact avec les importateurs. D'ailleurs, nous avons enregistré des commandes que nous ne pouvons satisfaire immédiatement. A l'avenir, nous comptons mettre tout en œuvre pour pouvoir répondre aux demandes de nos clients lors des manifestations mêmes.

Le produit généralement demandé par le public, c'est surtout les produits artisanaux, j'entends les sculptures en ivoire et en ébène, des tableaux en ailes de papillons. Dans le domaine agricole, des essences de bois, du coton et du café. »

M. Thiam Amadou SEYE,

Assistant de M. Faye, Directeur du stand du Sénégal

« Je trouve que cette année les affaires n'ont pas donné comme d'habitude. Il n'y a pas eu beaucoup de monde et presque pas de professionnels.

Toutefois, il est bon de souligner la très bonne action de promotion commerciale que la C.E.E. a bien voulu faire au préalable avant notre représentation. La C.E.E. a en effet contacté d'avance des importateurs néerlandais, belges, allemands, etc. qui ont quand même bien voulu remplir les fiches de contact. Evidemment, ils devraient revenir nous voir pour discuter, montrer les produits qu'ils veulent pour qu'on puisse compléter ces fiches, mais pour le moment, très peu de ces importateurs se sont présentés. En fait, il serait souhaitable que la Foire se situe entre le 14 et le 25 avril prochain parce que d'après le public, il ressort que la Foire commerciale de Bruxelles a été organisée à une époque où les gens sont préoccupés par leurs vacances et où, d'autre part, elle coïncide avec une période où le temps incite à l'évasion.

Par ailleurs, les exposés que M. Cellerier et M. David ont fait concernant l'artisanat ont été bien accueillis. Il est bon de souligner que les importateurs s'intéressant à l'artisanat africain étaient présents en grand nombre et ont pu discuter avec les représentants des Etats africains de beaucoup de modalités quant à l'écoulement des produits artisanaux.

La participation des E.A.M.A. aux manifestations économiques en Europe est nécessaire pour la promotion des produits africains, mais il est bon de souligner que nos Etats devraient préparer très minutieusement leur participation à ces manifestations. »

M. TSHIMBANGILA,

Directeur du stand du Zaïre

Directeur des Foires au Ministère du Commerce à Kinshasa

« Les résultats de la Foire de Bruxelles pour mon pays sont positifs. A la date d'aujourd'hui, j'ai déjà eu une quarantaine de contacts commerciaux. On me demande du café, du cacao, de l'huile de palme, du caoutchouc et de la bière du Zaïre.

Je trouve que la C.E.E. fait son possible pour donner aux Etats associés une place de choix au sein des Foires organisées dans leurs pays. La volonté de mieux faire est manifeste en tout. Je crois donc que si l'un de nous a des suggestions à faire pour obtenir une meilleure représentativité, il pourra le faire à l'occasion de nos réunions du mois d'octobre. »

M. Michel NIYONZIMA,

Directeur du stand du Burundi

Conseiller au Ministère de l'Economie

« Comme c'est la première fois que je suis chargé de diriger un stand à une Foire internationale telle que celle de Bruxelles, il m'est un peu difficile de tirer des conclusions consistantes mais je puis dire qu'à voir le chiffre d'affaires qu'on a pu réaliser dans nos ventes diverses de café et d'objets d'art, il est tout à fait normal qu'on encourage de telles Foires qui nous amènent à faire connaître notre pays et mieux, à trouver des marchés pour nos produits. »

M. Luc LAFIA,

Directeur du stand du Dahomey

Secrétaire permanent du Comité national des Foires et Expositions à Cotonou

Dans une manifestation de cette sorte, il faut considérer deux aspects, à savoir l'aspect carnavalesque d'une part, c'est-à-dire le défilé de la grande foule et, d'autre part, l'aspect commercial que nous recherchons c'est-à-dire peu de visiteurs mais des visiteurs de qualité. Je n'ai pas enregistré de microcommandes mais plutôt des commandes plus ou moins fermes émanant de gens réellement intéressés.

Nos participations aux Foires et Expositions constituent une bonne formule de promotion commerciale car elles permettent de faire découvrir nos produits en milieu européen. Par ailleurs, elles nous permettent d'entrer dans un autre domaine qui est celui du tourisme par l'apport d'informations s'y afférant. Nous souhaiterions une intensification de cette action et, à cette fin, nous comptons demander à la C.E.E., désormais, de jumeler nos expositions avec des expositions ventes dans les grands magasins des villes où nous irons présenter nos produits.

De la réunion du Groupe Mixte d'experts (1966) à l'entrée en vigueur de la deuxième convention de Yaoundé

Dans son livre « Une économie internationale » paru en 1956, Gunnar Myrdal, examinant l'évolution du commerce des P.V.D., insistait sur la nécessité, pour eux, de rompre avec les systèmes traditionnels d'échanges, d'effectuer des études et des recherches spéciales de débouchés pour leurs produits nouveaux ou traditionnels, et surtout d'assimiler les méthodes pragmatiques et efficaces en usage dans les affaires modernes. Ces conseils, qui résument en quelques lignes les fondements d'une politique de promotion commerciale, peuvent être considérés comme prophétiques.

L'évolution des échanges des dix dernières années a, en effet, déçu bien des espoirs qui étaient fondés sur une vision un peu trop optimiste des possibilités d'exportation des P.V.D. Les imperfections du jeu de la concurrence, la viscosité des marchés, les habitudes psychologiques des acheteurs, les liens commerciaux, ont démontré qu'il ne suffit pas seulement de disposer d'un cadre juridique favorable pour accroître les exportations mais qu'il faut surtout s'efforcer de vaincre les rigidités du marché par le moyen d'une politique commerciale active.

Dans ce contexte général, il est compréhensible que, dès 1966, les États associés, inquiets du fait que l'écoulement de leurs produits vers les marchés des États membres n'avait pas progressé de façon aussi satisfaisante qu'ils l'avaient espéré, aient demandé la réunion d'un **Groupe mixte d'experts européens et africains** pour examiner la situation de leurs exportations dans la Communauté Economique Européenne et proposer des solutions opérationnelles.

Le rapport final de ce Groupe mixte a confirmé que les mesures réglementaires découlant du régime du libre échange établi par la première Convention de Yaoundé et ayant pour objet de favoriser les exportations des États associés (préférences tarifaires, réglementation de l'origine des produits, non application de restrictions quantitatives, etc.) n'étaient pas susceptibles, à elles seules, d'entraîner un accroissement notable et régulier des exportations; une aide de la Communauté dans le domaine de la commercialisation et de la promotion commerciale des produits exportés par les États associés se révélait par conséquent urgente et nécessaire.

La première Convention de Yaoundé ne comportait aucune disposition permettant de financer des actions en matière commerciale. Il a cependant été décidé, à l'issue des travaux du groupe



Les aides à la commercialisation et à la promotion commerciale dans le cadre de la CEE

I. — Les origines, le cadre et les difficultés

mixte d'experts, que la Communauté organiserait et financerait immédiatement un **programme de participation des E.A.M.A. à des grandes manifestations commerciales internationales**. Ce programme a commencé en avril 1968; il se poursuit actuellement.



Commercialisation et à commerciale de l'Association

premières réalisations és à surmonter

D'autre part, la Communauté a accepté d'entreprendre, à la demande des États associés, une étude ayant pour objet d'analyser les difficultés auxquelles se heurtent les exportations des États associés et de rechercher les moyens de promouvoir les ventes de ces produits sur le marché de la Communauté.

Enfin, les services de la Commission ont recherché, dès la fin des réunions du groupe mixte d'experts, des solutions aux difficultés que certains produits des E.A.M.A. rencontrent sur le marché des États membres, dans une optique de dynamique des ventes, qui marquait une orientation nouvelle de leurs travaux. C'est ainsi qu'a pu être financé, à titre exceptionnel, sur le deuxième FED, une opération de promotion commerciale du tapioca de manioc, qui se déroule actuellement sur le marché des États membres.

Dès 1967, les États associés et la Communauté étaient donc acquis à l'idée de renforcer les possibilités d'aide du Fonds Européen de Développement en matière de commercialisation de promotion des ventes des produits des E.A.M.A.. Ainsi, l'accord entre les Parties Contractantes à la deuxième Convention de Yaoundé sur les dispositions à inclure dans la Convention à ce sujet, s'est-il fait très rapidement et sans aucune difficulté.

Les dispositions en question qui figurent à l'article 4 du **Protocole n° 6 annexé à la Convention** prévoient qu'à la demande des États associés, la Communauté peut entreprendre des actions ayant pour objet :

- a) d'améliorer les structures et les méthodes de travail des organismes, services ou entreprises concourant au développement du commerce extérieur des États associés ou de favoriser la création de tels organismes, services ou entreprises;
- b) de favoriser la participation des États associés à des foires et expositions commerciales de caractère international;
- c) de former des techniciens du commerce extérieur et de la promotion des ventes;
- d) de procéder à des études et enquêtes de marchés et de favoriser leur exploitation;
- e) d'améliorer l'information dans la Communauté et les États associés en vue du développement des échanges commerciaux.

S'agissant d'une nouvelle forme d'aides, il a paru nécessaire de fournir aux États associés, avant l'entrée en vigueur effective de la Convention, des indications aussi concrètes que possible sur le contenu et le champ d'application des dispositions rappelées ci-dessus.

A cet effet, dès le mois de juillet 1970, la Commission a adressé aux Gouvernements des États associés une note de portée générale qui rappelait la raison d'être des aides à la promotion commerciale et énumérait les principales actions paraissant susceptibles d'être entreprises dans ce cadre.

A la suite de l'envoi de ce document, la plupart des Gouvernements des E.A.M.A. ont présenté à la Commission une liste indicative des études et des actions qu'ils souhaitent pouvoir entreprendre avec le concours technique et l'assistance financière de la Communauté.

Les premières réalisations

Après examen des demandes d'aides formulées par les E.A.M.A. et à la suite de missions effectuées dans des États associés, un certain nombre d'actions ont été réalisées dès 1971 et le début de 1972. Nous en dressons ici un inventaire en suivant la répartition établie dans la deuxième convention de Yaoundé à l'article 4 du protocole 6 relatif à la gestion des aides.

a) AMÉLIORATION DES STRUCTURES ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DES ORGANISMES OU ENTREPRISES CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES E.A.M.A.

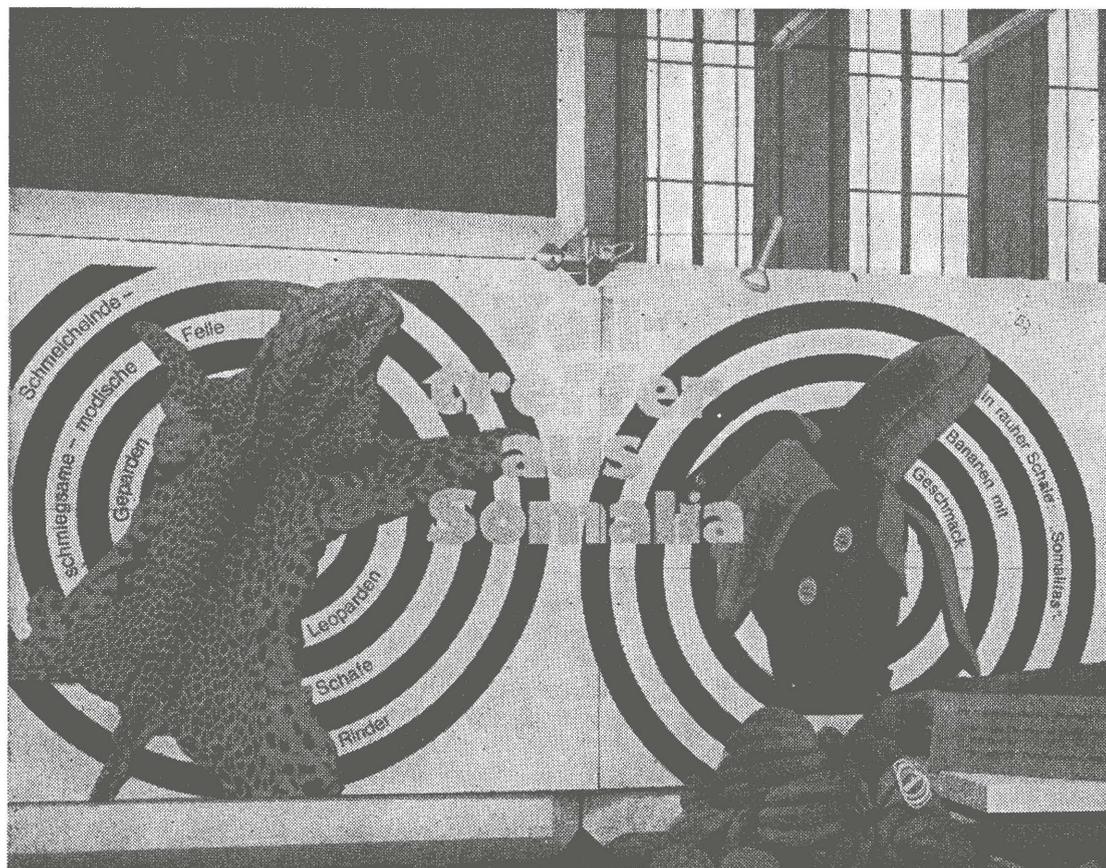
A la suite d'une étude demandée par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et réalisée par la Communauté, il a été décidé d'aider le Gouvernement ivoirien à créer à Abidjan un Centre Ivoirien du Commerce Extérieur.

Le Centre a pour mission, dans le cadre de la politique gouvernementale, et des directives qu'il reçoit du Ministère de l'Économie et

des Finances, de promouvoir et de développer les échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et les autres pays, particulièrement en ce qui concerne l'exportation des produits ivoiriens. A ce titre, il est chargé d'organiser, de stimuler et de réaliser, en accord avec les administrations intéressées et en liaison avec le secteur privé, la promotion des ventes des produits ivoiriens sur les marchés extérieurs.

L'action du Centre sera prolongée sur les principaux marchés extérieurs par la création de six «antennes». Le Centre devra procéder à des études de marché et de «marketing», améliorer l'information technique et commerciale des producteurs et des exportateurs, tenir les pouvoirs publics informés des avis et des besoins des opérateurs commerciaux, organiser et entreprendre des actions promotionnelles avec la coopération du secteur privé, contribuer à la formation professionnelle des personnels travaillant dans le domaine du commerce extérieur, coordonner la participation ivoirienne aux foires et expositions à l'étranger etc.

Pour assurer, dans de bonnes conditions, cette tâche nouvelle et d'envergure, la Communauté Économique Européenne prendra en charge, pendant la période de démarrage du Centre, la fourniture de quatre spécialistes en marketing des produits exportés par la Côte d'Ivoire et de trois conseillers techniques pour les antennes de Milan, d'Allemagne et du Benelux. Deux experts fournis par la Communauté sont, d'ores et déjà, en fonction au C.I.C.E. à Abidjan depuis le mois de janvier 1972.



Berlin, 1970 : stand de la Somalie à la 8^e Foire d'importation d'Outre-Mer «Partenaires du progrès».

**b) PROGRAMME DE PARTICIPATION DES E.A.M.A.
A DES FOIRES ET EXPOSITIONS COMMERCIALES
INTERNATIONALES**

Cette forme d'assistance, en raison de son ancienneté relative et de son importance, fait l'objet d'un article particulier auquel le lecteur voudra bien se reporter.

**c) FORMATION DE TECHNICIENS DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DE LA PROMOTION DES VENTES**

Les services de la Commission ont organisé à Bruxelles un séminaire de perfectionnement professionnel des directeurs des stands des E.A.M.A. dans les manifestations commerciales internationales et des responsables chargés de la préparation des Foires en Afrique et à Madagascar, en vue de compléter la formation de ce personnel qui doit être particulièrement spécialisé.

A ce séminaire, qui s'est déroulé pendant six semaines du 25 octobre au 5 décembre 1971, ont participé 32 fonctionnaires originaires de 15 États associés.

Le programme d'étude comportait, outre des notions sur le commerce extérieur et le marketing en général, l'étude approfondie du « Guide de l'Exposant C.E.E./E.A.M.A. » qui a été spécialement conçu par les services de la Commission à l'intention des exposants originaires des États africains et malgache et qui renferme toutes les indications d'ordre commercial et d'ordre pratique dont la connaissance est indispensable pour pouvoir participer valablement à une manifestation commerciale.

Les résultats sur le plan didactique ont été particulièrement satisfaisants et les représentants des États associés ont demandé que d'autres séminaires soient organisés à l'avenir.

d) ÉTUDES ET ENQUÊTES DE MARCHÉ

— Le document de synthèse de l'étude sur la promotion commerciale des produits des États africains et malgache associés sur le marché des États membres de la Communauté, a été publié en février 1971.

Cette étude, qui avait été demandée par les États associés à la suite des conclusions du rapport du groupe mixte d'experts, s'est déroulée en deux phases successives et complémentaires : la première, effectuée dans les 18 États associés, visait à l'examen des conditions de la commercialisation des productions destinées à l'exportation et la deuxième, qui s'est déroulée dans les États membres, portait sur l'analyse des difficultés particulières d'écoulement de la production des E.A.M.A. Les rapports comportent des propositions d'actions de promotion commerciale susceptibles de permettre une pénétration accrue des exportations des E.A.M.A. sur les différents marchés. La publication des rapports détaillés par produit est en cours.

— La première phase de l'étude sur le marché du tapioca granulé et en poudre et de la fécule de manioc dans les pays membres de la Communauté Économique Européenne s'est terminée au mois de décembre 1971.

Cette étude est combinée avec une opération de promotion commerciale qui vise à démarcher le plus grand nombre de commerçants et surtout d'industriels de l'alimentation dans les États membres en vue de les informer sur les qualités diététiques et les caractéristiques commerciales de ces produits.

Les premières interviews effectuées jusqu'à présent en France et en Allemagne ont permis d'enregistrer des réactions particulièrement favorables à l'égard du tapioca; certains professionnels contactés ont même manifesté le désir d'entrer en relation directe avec les producteurs africains. Les résultats définitifs de l'enquête seront communiqués dans le courant du mois de juin 1972.

**e) AMÉLIORATION DE L'INFORMATION DANS LA
COMMUNAUTÉ ET LES ÉTATS ASSOCIÉS EN VUE DU
DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX**

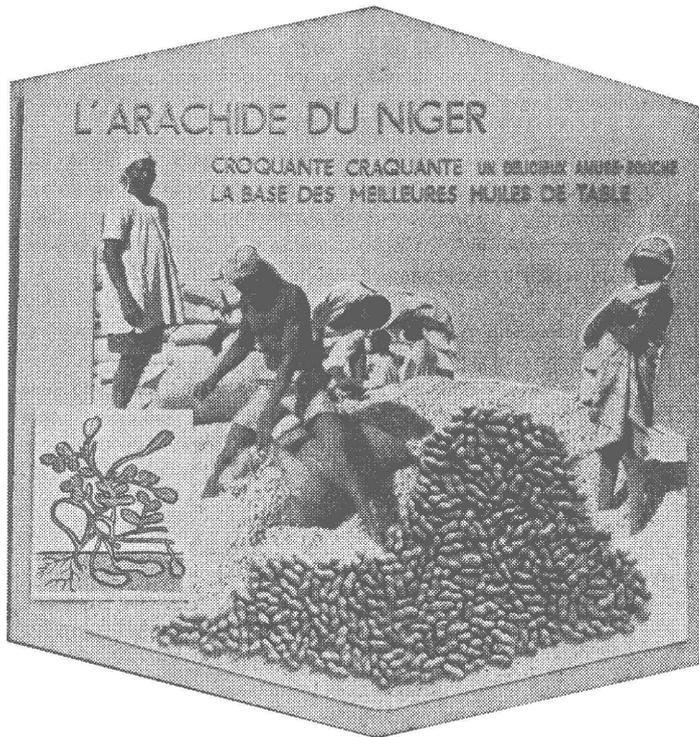
Dans le but de faire mieux comprendre un certain nombre de problèmes touchant la commercialisation des produits exportés par les E.A.M.A. et d'étudier les mesures à prendre pour accroître leurs débouchés, la Communauté Économique Européenne a donné son concours technique et financier à l'organisation de deux rencontres entre professionnels européens et africains.

**— Colloque international sur l'arachide —
Dakar, 22 au 26 mars 1971**

A cette rencontre, organisée en liaison avec le gouvernement sénégalais, ont participé les représentants des Gouvernements des E.A.M.A. producteurs, des offices de commercialisation, des huiliers, des courtiers, des négociants, des distributeurs et des unions de consommateurs. Son objectif essentiel était d'analyser la situation de la production et de la commercialisation de l'arachide et d'étudier les mesures à prendre pour améliorer sa position gravement menacée par la concurrence d'huiles de table de diverses origines.

Les éléments d'information recueillis récemment, tant en ce qui concerne la production des diverses graines sur le plan mondial que les prix des huiles sur le marché européen, montrent que la concurrence qui sévit actuellement, loin de s'atténuer, risque, au contraire, d'aller en s'amplifiant.

Dans ces conditions, et conformément à la recommandation particulière du colloque de Dakar, les États associés examinent actuellement la possibilité d'entreprendre en Europe, avec le concours technique et l'assistance financière de la Communauté, une opération de défense de « l'image de marque » de l'huile d'arachide sur le marché européen. Au moment où la production de l'arachide dans les États associés retrouve, après une période de baisse conjoncturelle, le niveau relativement élevé qui était le sien il y a quelques années, cette opération revêt un caractère d'urgence.



D'autre part et à la suite des autres recommandations formulées à l'issue du Colloque, des groupes de travail ont été constitués à l'initiative des E.A.M.A., avec pour mission d'étudier les mesures concrètes à prendre en matière de production et de commercialisation de l'arachide. Leurs propositions sont actuellement à l'étude.

— Colloque international sur le développement du tourisme en Afrique — YAOUNDÉ, 13 au 18 mars 1972

A ce colloque ont participé les représentants qualifiés des E.A.M.A. et d'autres États africains, des organisations internationales de financement, des promoteurs privés, des chaînes d'hôtel, des compagnies de transport aérien, des agences de voyage, des spécialistes des problèmes du tourisme etc...

L'objectif poursuivi était, d'une part, d'identifier les possibilités du développement du tourisme dans les E.A.M.A., et, d'autre part, d'étudier les moyens nécessaires pour développer la coopération régionale dans ce domaine.

A l'issue des travaux, les participants au colloque ont formulé de nombreuses recommandations adressées aux gouvernements africains et aux organismes interétatiques dans le but de dégager les actions prioritaires d'une politique de développement touristique adaptée aux E.A.M.A.

Notamment, il a été souligné l'importance du rôle de l'État dans la création d'infrastructure et dans la valorisation du patrimoine culturel, dans la formation du personnel, dans la création d'un cadre réglementaire couvrant les divers secteurs de la fonction touristique. En ce qui concerne la coordination régionale, des recommandations ont été formulées en vue de faciliter la création de circuits touristiques dans les E.A.M.A. et en souhaitant surtout que des études dans ce sens soient immédiatement entreprises.

Les analyses et les recommandations formulées dans ce colloque feront l'objet d'une publication éditée avec le concours des services de la Commission. Il apparaît d'ores et déjà que cet ouvrage servira de référence fondamentale à tous ceux qui s'intéressent d'une façon concrète à la réalisation de projets touristiques en Afrique.

— Réunion de professionnels dans des foires et manifestations commerciales internationales

A l'occasion des différentes participations des E.A.M.A. aux manifestations commerciales internationales qui se sont déroulées au cours de l'année 1971, les services de la Commission ont organisé des « rencontres » entre professionnels européens et responsables africains de la promotion des ventes des produits exportés par leurs pays. Les réunions ont porté sur bon nombre de sujets, de grand intérêt pour l'avenir des exportations des associés, notamment sur les problèmes de vente des oléagineux, des peaux, des fruits tropicaux, des légumes à contre saison, du tourisme, du bois et du café, etc.

Les résultats de ces rencontres sont considérés comme très intéressants pour l'avenir des échanges C.E.E.-E.A.M.A.; il est apparu, en effet, que les contacts directs entre représentants du secteur productif en Afrique et des importateurs et transformateurs en Europe constituent probablement le meilleur moyen d'identifier les difficultés réelles de commercialisation et de leur trouver d'un commun accord des solutions réalistes.

Pour cette raison, il a été décidé de poursuivre cette expérience et d'organiser un plus grand nombre de rencontres, dans des pays différents, sur des thèmes soigneusement délimités, présentant un caractère d'actualité et un intérêt évident pour les États associés et pour les États membres.

Les difficultés à surmonter

D'une façon générale, il est possible maintenant, un an et demi après l'entrée en vigueur de la deuxième Convention de Yaoundé de dresser un premier inventaire des constatations effectuées par les services de la Commission qui sont chargés de la mise en œuvre des actions relevant de cette nouvelle forme d'intervention du F.E.D. A cet égard, certaines difficultés majeures apparaissent plus particulièrement. C'est ainsi qu'il a été constaté une insuffisance très nette de l'information en matière de promotion commerciale à tous les niveaux et notamment :

— au niveau des gouvernements des E.A.M.A. :

Comme on l'a souvent remarqué, l'idée d'une politique de promotion des exportations est une idée neuve pour les gouvernements des E.A.M.A. qui ont été, jusqu'à présent, peu préparés à la mettre en œuvre, ce qui a déterminé une certaine rareté de projets immédiatement réalisables et tendant à l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles et industriels exportés par les États associés.

— au niveau des secteurs productifs et d'exportation :

Les secteurs productif et d'exportation (coopératives, industriels, offices de commercialisation, groupements de producteurs,

etc.) sont, évidemment, directement concernés par les aides à la commercialisation et à la promotion commerciale. Or, le plus souvent, tout se passe comme si les représentants les plus qualifiés de ces secteurs n'avaient aucune connaissance de l'assistance qui peut leur être fournie, pratiquement à tous les stades de la commercialisation des produits.

Les services de la Commission ont, d'autre part, constaté que la communication entre les secteurs productif et d'exportation des États associés et les opérateurs commerciaux en Europe, particulièrement dans les États membres de la Communauté autres que la France, était très insuffisante, voire inexistante pour certains produits.

La commercialisation des grands produits tropicaux des E.A.M.A. s'effectue, traditionnellement, par le canal de circuits commerciaux qui ont, certes, fait leurs preuves, mais qui, dans la plupart des cas, ne se caractérisent pas par leur dynamisme et par leur « agressivité » sur de nouveaux marchés. On voit, sans qu'il soit besoin d'insister, qu'une telle attitude ne favorise pas l'expansion des débouchés, et par conséquent, l'expansion de la production.

Il est aussi frappant de constater que, souvent, les opérateurs commerciaux des États associés ignorent encore les conditions d'accès du marché européen pour certains produits (problèmes de réglementation, de qualité, de prix, de goût du public, de conditionnement, etc.) et que, parallèlement, les opérateurs commerciaux européens connaissent mal les contraintes de la production et de l'exportation dans les E.A.M.A., de même que les qualités originales et « valorisantes » de certains produits des E.A.M.A.

Une telle situation, qui ne peut se perpétuer, sans risque d'affaiblir considérablement la position commerciale des E.A.M.A. par rapport à celle des pays concurrents sur le marché des pays européens est due largement, pour une part, à l'absence de moyens d'information appropriés et, d'autre part, à l'insuffisance de la présence commerciale des États associés sur le marché des pays acheteurs.

Enfin, on doit rappeler que les États associés souffrent d'un manque de cadres nationaux formés aux techniques modernes du commerce et de la promotion des ventes, ce qui explique peut-être, en partie, l'insuffisance des réactions positives aux propositions qui leur ont été adressées. Dans un domaine où le savoir faire joue un rôle prépondérant, sinon exclusif, rien ne peut être valablement substitué à un apprentissage pratique réalisé aux contacts de professionnels expérimentés.

Il résulte de cette situation que les premières réalisations dans le domaine des aides à la commercialisation et à la promotion commerciale prévues par la deuxième Convention de Yaoundé peuvent apparaître, et sont effectivement, modestes.

On ne peut, en effet, espérer surmonter les difficultés rencontrées que par un effort continu et de longue haleine, qui n'en est encore qu'à ses débuts. On retiendra surtout qu'il faut porter remède au manque d'information des États associés qui n'ont pas encore découvert toute l'étendue du champ d'application de cette nouvelle forme d'aide et le profit qu'ils peuvent en tirer pour le développement de leurs activités agricoles, artisanales, industrielles et touristiques.



Ce marché malgache constitue un attrait pour le tourisme par son site, son pittoresque et la variété des produits de l'artisanat.

II. — La poursuite et l'intensification au cours de 1972 des efforts entrepris

Les constatations générales effectuées au cours de la première période d'exécution de la deuxième Convention de Yaoundé conduisent à réfléchir sur le champ d'application, les objectifs et les moyens d'action des aides à la commercialisation et à la promotion commerciale. Ce travail de réflexion incombera au **groupe mixte d'experts européens et africains** dont le Comité d'Association a demandé la constitution au cours de sa réunion du mois d'octobre 1971, et dont la réunion est prévue avant la fin de 1972.

Indépendamment des suggestions spécifiques que formulera le groupe mixte, on peut d'ores et déjà établir un premier inventaire des opérations de promotion commerciale de portée générale que les services de la Commission envisagent d'entreprendre au cours de l'année 1972, et qui ont déjà reçu l'accord formel des États associés.

a) DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

1. Création d'un organe d'information spécialisé dans les problèmes commerciaux et plus particulièrement dans les problèmes pratiques de vente et de promotion commerciale.

Un tel organe d'information spécialisé, qui serait, en fait, une « revue professionnelle », fait totalement défaut à l'heure actuelle: il permettrait de nouer et d'entretenir un dialogue fructueux entre les opérateurs commerciaux publics et privés des États associés et des États membres.

2. Parallèlement au déroulement des manifestations commerciales du programme communautaire, les services de la Commission se proposent d'intensifier en 1972, en liaison avec les E.A.M.A., l'organisation de réunions de professionnels africains et européens. D'ores et déjà, une réunion de professionnels européens et africains des fruits et légumes a eu lieu à Paris-Rungis, les 4 et 5 mai 1972, et une réunion de professionnels africains et belges des produits de l'artisanat d'art s'est tenue à Bruxelles, le 9 mai 1972. Ces deux réunions, par le nombre et la qualité des participants, ont permis d'avancer dans la voie d'une commercialisation plus active des produits des E.A.M.A. concernés; elles ont,

l'une et l'autre, débouché sur des recommandations très concrètes, adoptées à l'unanimité par les participants et il appartient maintenant à ceux-ci, c'est-à-dire aux gouvernements des États associés, aux organisations professionnelles européennes et aux services de la Commission, de mettre en œuvre chacun pour ce qui le concerne.

D'autres réunions sont prévues, notamment à Trieste en juin 1972, pour l'examen du problème de la promotion commerciale en Europe des essences forestières tropicales encore peu ou pas exploitées, à Paris, pour les cuirs et peaux, etc.

b) DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION

Il est prévu l'organisation d'un séminaire de perfectionnement professionnel de haut niveau conçu et réalisé à l'intention des directeurs d'offices de commercialisation, de caisses de stabilisation, de sociétés d'État pratiquant des opérations d'importation et d'exportation, etc. Son objectif est de familiariser les responsables de la vente des produits des E.A.M.A. avec les façons de faire et les procédures utilisées couramment par les professionnels du commerce de produits tropicaux telles que la formation des cours des produits, l'établissement et les conclusions des contrats, etc.



Le thé, qui est une production qui intéresse certains Etats associés, peut aussi faire l'objet d'actions de promotion commerciale.

c) DANS LE DOMAINE DES ÉTUDES DE MARCHÉ ET DE MARKETING

Le déroulement du programme communautaire de participation des E.A.M.A. à des manifestations commerciales a démontré clairement que les États associés doivent s'assurer le concours, sur les stands, de personnalités du secteur productif africain qui présenteraient elles-mêmes les produits de leurs exploitations ou de leurs industries.

Or, jusqu'à présent, par suite de l'insuffisance de l'information diffusée auprès des producteurs et des opérateurs commerciaux des E.A.M.A., seuls quelques représentants de grands organismes de commercialisation ou de sociétés importantes, ont assuré une présence commerciale effective dans les stands.

Cette situation à laquelle les services de la Commission ont réfléchi, en vue de lui trouver une solution, conduit à envisager la réalisation, à bref délai, d'une

enquête dans les États associés, en vue d'identifier les producteurs qui hésitent à « faire de la promotion », de les informer de ce qui peut être fait pour les aider à dépasser le cadre étroit du marché intérieur, à créer un véritable « dialogue » entre les producteurs et les services des foires et expositions, à motiver de leur part l'amorce d'une politique d'exportation.



Ce marché aux pagnes au Mali illustre la qualité de certains produits de l'artisanat.

d) DANS LE DOMAINE DES « OPÉRATIONS DE PROMOTION COMMERCIALE », PAR PRODUIT

1. Les bois tropicaux

Les États associés forestiers ont demandé que la Communauté examine la possibilité de les aider à préparer et à mettre en œuvre une action de promotion commerciale des essences forestières tropicales encore peu ou pas exploitées.

Les services de la Commission, après avoir pris contact avec les centres de recherche et d'essais sur les bois, avec les centres de documentation sur le bois et avec les organisations professionnelles en Europe, ont élaboré un document d'information qui a été diffusé auprès des gouvernements des E.A.M.A. intéressés.

Dès que les États associés concernés auront fait connaître leurs réactions sur le schéma d'ensemble de l'opération projetée, les services de la Commission étudieront, en liaison avec les

gouvernements des E.A.M.A., les suites à donner à ce projet d'action.

2. L'huile d'arachide

Le « Colloque sur l'Arachide », organisé en mars 1971, à Dakar, avec l'assistance technique et financière du F.E.D., a mis en lumière, entre autres problèmes, les difficultés de vente de l'huile d'arachide sur le marché des États membres de la Communauté, notamment sur le marché français, du fait de la concurrence de plus en plus vive d'autres huiles végétales (colza, soja, tournesol...)

Les services de la Commission participent actuellement aux réunions des groupes de travail qui étudient les mesures à prendre en vue de **défendre l'image de marque de l'huile d'arachide sur le marché européen.**

3. L'artisanat

Un certain nombre d'États associés ont demandé à la Commission de se saisir du problème des ventes des produits de l'artisanat africain.

Dans une première étape, les services de la Commission envisagent de faire réaliser, dans la Communauté, une enquête auprès des principaux acheteurs afin d'identifier les objets, ou catégories d'objets, pour lesquelles la demande est insatisfaite ou en expansion. Dans le même temps, on examinerait les moyens de promotion qui pourraient être utilisés pour retenir l'attention du public et « activer » les ventes.

Dans une seconde étape, on étudierait en liaison avec les États associés, les possibilités d'accroître la production des objets les plus recherchés, d'améliorer la commercialisation de l'artisanat, et d'entreprendre éventuellement des actions de promotion sur le marché communautaire.

Il va de soi que les projets de portée générale énumérés ci-dessus n'excluent pas, mais au contraire s'ajoutent aux projets spécifiques dont la réalisation est demandée individuellement par chaque État associé, et dont certains sont, soit à l'étude, soit en cours d'exécution.

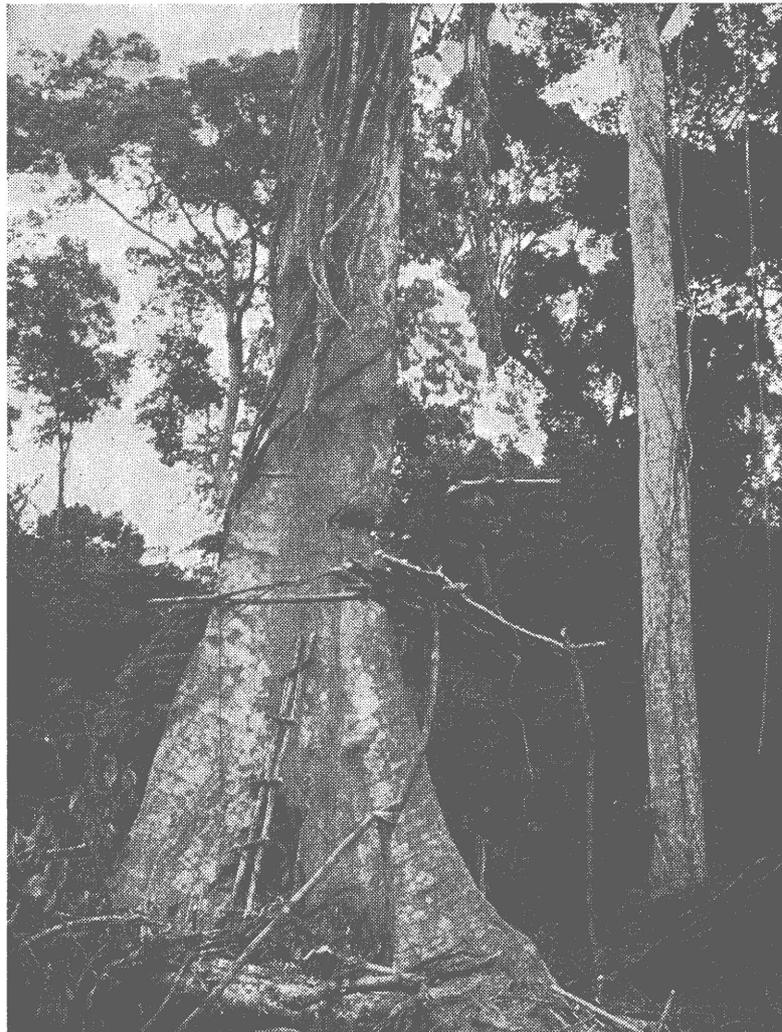
CONCLUSION

En résumé, si pour des raisons qui ont été évoquées dans cette note — et qui étaient d'ailleurs prévisibles — les actions d'aides à la commercialisation et à la promotion commerciale n'ont pas encore connu tout le développement que certains escomptaient, il n'en demeure pas moins que les justifications de cette nouvelle

forme d'action du Fonds Européen de Développement sont plus que jamais valables et actuelles.

En effet, la situation du marché mondial des produits tropicaux, la politique commerciale des pays industrialisés, le développement de la concurrence sur les marchés acheteurs, la politique d'industrialisation des États associés sont autant de facteurs qui imposent aux E.A.M.A. d'adopter une attitude active en matière de promotion de leurs exportations, à la fois pour défendre leurs positions commerciales traditionnelles et pour conquérir de nouveaux débouchés.

Il importe, dès lors, que les États associés, qui sont tous conscients de la nécessité d'une politique plus dynamique que par le passé dans le domaine, nouveau pour eux, de la promotion de leurs exportations, prennent appui sur les dispositions de la 2^e Convention de Yaoundé, pour définir et mettre en œuvre, en liaison avec les services de la Commission des actions de promotion commerciale, adaptées à leurs besoins particuliers et susceptibles d'accroître leur présence commerciale sur le marché de la Communauté et sur les marchés mondiaux.



Une action de promotion des essences forestières connues est à l'étude.

tion commerciale pour tropicales peu ou mal

III. — La participation des E.A.M.A. aux foires et expositions



Foire de Milan, 21 avril 1972. Le Président SENGHOR a assisté à l'inauguration du Palais «AFRICA», entouré, notamment, de MM. Aldo MORO, ministre des Affaires étrangères et Mario PEDINI, secrétaire d'Etat (sur notre photo à la droite du président). Ce bâtiment constituera un centre permanent de promotion commerciale des produits africains.

Le 4 juillet 1967, la Commission de la Communauté Economique Européenne approuvait un programme de participation des E.A.M.A. à des manifestations commerciales internationales à l'intérieur des pays membres de la C.E.E. Les résultats très encourageants obtenus lors de la réalisation du premier programme décidèrent les E.A.M.A. et les services de la Commission à prolonger et élargir, dès 1970, le programme communautaire de participation à d'autres importantes manifestations internationales en dehors de la C.E.E. et dans les pays d'Afrique.

Dans la suite de cet article, les points suivants seront brièvement examinés :

- financement du programme;
- procédure suivie pour la détermination du programme;
- objectifs et actions concrètes;
- essai d'appréciation.

1. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le financement du programme est réparti entre les États membres, les États associés et la Communauté.

- L'État membre dans lequel une manifestation est organisée supporte les frais de location de l'emplacement des stands.
- Les États associés participants fournissent les marchandises à exposer et supportent les frais de transport et d'assurance de celles-ci jusqu'à destination ainsi que les frais de personnel pour la gestion des stands.
- La Communauté prend à sa charge, par l'intermédiaire du F.E.D., les frais de construction, d'aménagement et de décoration des stands ainsi que les frais de publicité et de relations publiques.



Foire de Bruxelles, mai 1972. Devant le stand de la R.C.A., le Ministre centrafricain du tourisme, M. DA SYLVA, avec à sa gauche M. l'Ambassadeur SEVOT et à sa droite M. ISAAC, directeur de la Foire Internationale de Bruxelles.

2. PROCÉDURE SUIVIE POUR LA DÉTERMINATION DU PROGRAMME

La procédure de réalisation du programme est, schématiquement, la suivante :

- Les gouvernements des États membres proposent une liste des manifestations dans lesquelles ils sont disposés à financer un emplacement correspondant aux besoins des E.A.M.A.
- Les E.A.M.A. choisissent, sur cette liste, les foires, salons et expositions auxquels ils désirent participer; ils informent ensuite de leur choix les services de la Commission des Communautés Européennes à l'occasion de la réunion annuelle des responsables des E.A.M.A. et de la C.E.E. pour l'organisation des foires et expositions; de commun accord, la liste des manifestations retenues définitivement en fonction des buts poursuivis et du budget disponible est arrêtée.
- La réalisation est ensuite organisée par les services de la Commission en collaboration étroite avec les États associés intéressés et à partir des données fournies par ceux-ci.

3. OBJECTIFS ET ACTIONS CONCRÈTES

L'objectif défini au niveau du programme et pour l'ensemble des E.A.M.A. est évidemment très général. Aussi, les États associés ont-ils d'abord cherché, lors des premières participations, à évaluer les possibilités que leur offrent les foires, salons et expositions comme instrument de pénétration du marché européen.

Il est ainsi apparu, dès le début du programme, que les manifestations commerciales peuvent, en particulier, permettre aux États

associés qui les utilisent sérieusement et avec un minimum de constance :

- de convaincre les visiteurs que les produits des E.A.M.A. sont de bonne qualité et que les E.A.M.A. sont des partenaires valables et intéressants;
- d'estimer les possibilités d'absorption de plusieurs produits sur le marché visé;
- d'essayer et de tester des actions de publicité et de promotion en vue de leur éventuelle extension;
- de commencer à promouvoir un ou plusieurs produits dans les pays où des expériences ou des études antérieures ont établi qu'ils avaient une possibilité de pénétrer sur le marché;
- de vendre directement à des acheteurs potentiels et d'enregistrer des commandes;
- de renouer des contacts avec des acheteurs existants et, parfois, d'appuyer leur propre action promotionnelle ou publicitaire.

Partant de ce constat, la plupart des États associés ont en fonction de leurs problèmes propres, assigné des objectifs spécifiques à chacune de leurs participations. Les produits à promouvoir et les objectifs visés ont été de mieux en mieux définis au fur et à mesure du déroulement du programme. Cette évolution a permis aux responsables de la réalisation du programme de mieux diriger leurs efforts et de mettre au point une formule de participation qui a recueilli les suffrages de toutes les personnes concernées.

La formule générale de participation des E.A.M.A. aux manifestations retenues dans le cadre du programme a été conçue de manière

(voir suite page 25)

Bamako, 3 juin 1972 :

Acte de naissance de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest

Les chefs d'Etats de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de la Haute-Volta, du Mali, de la République islamique de Mauritanie, du Niger et du Sénégal ont signé le 3 juin courant à Bamako le Traité instituant la **Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest**.

Les deux objectifs principaux du Traité en question sont :

- la création d'une **zone d'échanges organisée** qui renforcera la cohésion de la zone vis-à-vis de l'extérieur, améliorera la fluidité des échanges commerciaux des produits du cru et des produits industriels fabriqués dans les États membres et apportera aux États acheteurs des compensations financières et autres que financières;
- la création d'une **Communauté de**

Développement qui, par l'intermédiaire de divers organismes spécialisés (Bureau Communautaire du Développement Industriel, Office Communautaire de Promotion des Echanges, etc.) et grâce aux moyens financiers dont elle disposera, sera en mesure d'étudier et d'entreprendre des actions concrètes en vue de favoriser le développement communautaire des transports, de l'industrie, de l'agriculture...

Etant donné l'importance des tâches à accomplir, qui implique la mise au point de mécanismes et procédures diverses, intéressant les gouvernements et les administrations des États membres, les chefs d'Etat ont décidé de se réunir à nouveau les 27 et 28 décembre à Bamako, en vue d'approuver et de signer les Protocoles qui

seront annexés au Traité et en feront partie intégrante.

Ces Protocoles traitent du développement communautaire de l'agriculture, de l'industrie, des transports, de la commercialisation du bétail et de la viande, de la création d'un service statistique inter-Etats de la promotion des échanges inter-Etats, des procédures douanières et des procédures financières et comptables.

Il convient d'observer que la **Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest** est ouverte à tout Etat africain voisin qui souhaiterait ultérieurement y adhérer, et que le Traité prévoit aussi la possibilité pour la Communauté de conclure avec d'autres États africains des accords d'association ou des accords concernant des aspects particuliers de la coopération économique inter-Etats.

Commission

CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. J.-F. DENIAU À BRUXELLES

Le renforcement de la coopération avec les pays en voie de développement exige, non pas que soit remise en cause la Convention de Yaoundé entre le Marché commun et l'Afrique, mais qu'au contraire cette Convention serve de point de départ, de modèle, pour la coopération avec d'autres parties du monde à notamment déclaré M. Jean-François Deniau, membre de la Commission européenne, commentant devant la presse la récente signature de la convention d'association de l'Île Maurice à la Communauté européenne (qui rejoint ainsi les dix-huit associés actuels).

La décision de l'Île Maurice de rejoindre la Convention de Yaoundé, a poursuivi M. Deniau, démontre « le pouvoir d'attraction » de ce système de coopération. Initialement l'association eurafricaine a peut-être été un « hasard historique », mais le renouvellement de la Convention de Yaoundé comme aujourd'hui l'association de l'Île Maurice — qui sont le fait de pays indépendants et politiquement très différents les uns des autres — ont prouvé que les pays africains effectuaient un choix politique ». S'ils critiquent certains mécanismes du système de coopération, c'est en fait, a dit M. Deniau, parce qu'ils

veulent que la Communauté européenne aille « plus loin » dans l'association.

Avec la Convention de Yaoundé, la Communauté européenne dispose d'un système « unique au monde et qui a fait ses preuves ». C'est une grande chance pour la Communauté, a poursuivi M. Deniau, d'avoir à sa disposition tous les moyens de coordonner les actions nationales et de mener une véritable politique d'aide.

Evoquant ensuite d'éventuels accords sur les produits de base, M. Deniau a rappelé que la Communauté s'est engagée à prendre en considération — lors du renouvellement des conventions entre les pays de la C.E.E. et leurs partenaires africains — le cas des pays de monoculture, largement tributaires de produits comme le sucre par exemple.

Quelques jours plus tard, M. J.-F. Deniau, devant l'Association des docteurs ès sciences économiques, s'est attaché à approfondir les perspectives de la Communauté élargie en ce qui concerne ses relations avec le reste du monde. A cette occasion, il a, notamment, déclaré :

« Le véritable problème que les 10 devront résoudre sera celui de l'aide aux pays en voie de développement. La Communauté devra d'abord résister à la tentation d'abandonner sa politique africaine actuelle pour une politique globale d'aide au développement. Vouloir faire plus pour

tous aboutit souvent à faire moins pour chacun. Mais la Communauté ne devra pas exercer uniquement son effort sur l'Afrique. En premier lieu, elle devra négocier avec les 20 pays du Commonwealth qui doivent dire avant le 1^{er} août 1973 le genre d'accord qu'ils désirent conclure avec la C.E.E. (accord type Yaoundé, accord type Arusha ou simple accord commercial). Ensuite, il faudra que le Conseil, en discutant les propositions déjà transmises par la Commission, adopte une véritable politique d'aide au développement. »

VISITE DE M. J.-F. DENIAU À L'ÎLE MAURICE

M. J.-F. Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes, a séjourné à l'Île Maurice du 8 au 12 mai dernier, à l'occasion de la signature à Port-Louis de la Convention d'association entre la Communauté et l'Île Maurice.

Rappelons que l'Île Maurice est le premier pays membre du Commonwealth à être associé au titre de la Convention de Yaoundé et qu'il va devenir ainsi le 19^e E.A.M.A.

VISITE DE M. J.-F. DENIAU AU MALI

A l'invitation des chefs d'État de l'Afrique de l'Ouest, M. J.-F. Deniau s'est rendu à Bamako du 1^{er} au 4 juin pour assister à la conférence des chefs d'État de la Com-

munauté Économique de l'Afrique de l'Ouest.

VISITE DE M. KROHN AU CONGO

M. H.B. Krohn, Directeur général de l'aide au développement s'est rendu en visite officielle dans la République populaire du Congo du 20 au 27 mai. Ce fut l'occasion pour M. Krohn de voir diverses réalisations du Fonds Européen de Développement.

A l'occasion de la remise officielle au gouvernement congolais d'une unité de dragage destinée au port de Pointe-Noire, M. Krohn devait, notamment, déclarer : « C'est à ma grande satisfaction que j'ai appris qu'au cours de l'exécution de cet important marché le Service congolais compétent, l'Agence Transcongolaise des Transports a mené très loyalement et très consciencieusement le dialogue avec mes Services dans un esprit d'amitié qui est bien celui de la Convention d'Association de Yaoundé. Il n'est pas besoin d'en dire davantage pour comprendre que la seule coopération qui soit fructueuse est celle où les deux parties s'expriment ensemble, préparent ensemble l'opération commune et surmontent ensemble les difficultés rencontrées ».

F. E. D.

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) dans sa 66^e réunion, la Commission des Communautés européennes a pris quatre nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du 3^e F.E.D. pour un montant de 2 087 000 U.C.

1. Etude de la route Moundou-Gidjiba (Ngaoundere) en République du Tchad : 200 000 000 F CFA équivalant à environ 720 000 U.C.

Le projet a pour but l'étude technique et économique d'une liaison routière devant relier, sur une distance de 350 km, les localités de Moundou au Tchad et Gidjiba au Cameroun. Le parcours sera situé au Tchad sur 135 km et au Cameroun sur 215 km. Le but de cette liaison routière est de relier le Sud-Tchad, fort éloigné des grands axes de trafic extérieur, au chemin de fer transcamerounais qui le rattachera au port camerounais de Douala de manière rapide, permanente et économique. La Communauté a participé au financement du transcamerounais (Yaoundé-Ngaoundere) pour un montant total de 44 251 000 U.C.

2. Programme de sélection et de multiplication de matières végétales pour une plantation de thé en République fédérale du Cameroun : 38 105 000 F CFA équivalant à environ 137 000 U.C.

Le projet consiste dans la participation communautaire à la réalisation d'un programme de sélection et de multiplication du matériel végétal nécessaire à l'établissement à Djuttiisa (Cameroun oriental)

d'un bloc théicole d'environ 700 ha. La participation du Gouvernement camerounais et de l'aide bilatérale française au financement de ce projet s'élèvera à un montant de 219 000 U.C. La phase expérimentale de bouturage devra prendre fin en septembre 1974. Elle devrait déboucher sur l'établissement du bloc industriel de 700 ha entre octobre 1974 et avril 1980. Les rendements à l'ha devront se situer entre 2 et 2,5 t de thé sec.

3. Financement complémentaire pour le projet « Edilité à Paramaribo » au Surinam : 2 125 000 S.FI. équivalant à environ 1 094 000 U.C.

La Commission des Communautés Européennes a engagé, le 20 juillet 1965, un montant de 3 334 000 U.C. pour la réalisation de travaux d'édilité à Paramaribo (travaux d'urbanisation, construction de voirie, aménagement des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement). Le présent financement vise à faire face au dépassement qui est apparu lors du dépouillement des appels d'offres, par rapport à l'estimation initiale. Ce décalage provient principalement de l'augmentation des prix survenus au Surinam entre le moment de l'engagement et celui du lancement des appels d'offres. Ce délai a été rendu nécessaire pour l'exécution des études techniques.

4. Prise en charge financière de quatre instructeurs relevant de l'enseignement en faveur des Etats membres de l'Organisation Commune Africaine Malgache et Mauricienne (O.C.A.M.) : 37 768 000 F CFA équivalent à environ 136 000 U.C.

Le projet a pour but la prise en charge financière pour une durée de deux ans de quatre instructeurs africains non camerounais enseignant à l'école des Cadres de l'Institut Panafricain de Développement de Douala (Cameroun). Il s'agit d'un Sénégalais, d'un Togolais, d'un Mauritanien et d'un Malien devant enseigner respectivement l'animation et l'expansion rurale, la sociologie du développement, l'économie du développement et l'organisation ainsi que la gestion d'entreprises et la comptabilité. Cette école est ouverte aux étudiants en provenance de l'ensemble des pays africains au Sud du Sahara. Elle vise à former, à partir des réalités africaines et des besoins exprimés par le Gouvernement, des cadres moyens du développement dans les secteurs clés de l'animation, de l'organisation du milieu et du développement régional.

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) dans sa 67^e réunion, la Commission des Communautés Européennes a pris sept nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du 3^e Fonds, pour un montant total de 31 168 000 U.C.

1. Aménagement agro-industriel dans le département de l'OUEME en République du Dahomey :

1 170 000 000 F CFA équivalant à environ 4 213 000 U.C.

Le projet a pour but la réalisation d'une plantation de 4 000 ha de palmeraies sélectionnées sous forme de blocs industriels répartis en 4 coopératives au cours d'une période de 3 ans dans le département de l'OUEME (région de Sakete). La production de cette plantation sera traitée par l'huilerie de la plantation voisine d'Agony, également financée par l'aide communautaire en octobre 1967, dont la capacité sera accrue au moment de la production effective en 1977 des palmeraies prévues au présent projet. L'investissement comprend également la mise en place d'une importante infrastructure scolaire, sanitaire et économique, ainsi que des actions d'encadrement, de formation, des fournitures de matériel et la création de 7 villages.

2. Développement de la plantation de 10 000 ha d'anacardiens en République du Dahomey :

780 000 000 F CFA équivalant à environ 2 809 000 U.C.

Le projet vise à l'extension des plantations d'anacardiens qui ont été réalisées par le Gouvernement du Dahomey depuis 1961 et aux financements desquels la Communauté a participé, en 1967, pour un montant de 486 000 U.C. en vue de l'aménagement de 2 400 ha. Le projet porte sur la réalisation de 6 500 ha de plantations industrielles d'anacardiens, la reprise de 1787 ha d'anciennes plantations, la réalisation de 3 500 ha de plantations villageoises et l'installation d'une réserve de décorticage de la noix de cajou d'une capacité utile de 3 500 t/année. Avec ce projet, le total de la superficie cultivée en anacardiens s'élèvera à 15 400 ha.

3. Développement de la riziculture en République de la Côte-d'Ivoire :

2 870 000 000 F. CFA équivalant à environ 10 335 000 U.C.

Le projet consiste dans le financement d'une partie d'un programme global de développement de la riziculture prévu pour la période de 1972 à 1976, qui vise, d'une part, à augmenter la production nationale de riz de 200 000 t en 1970 à 295 000 t en 1977 pour couvrir les besoins intérieurs du pays. Le projet permettra d'autre part de diminuer les disparités régionales par l'introduction d'une nouvelle activité agricole dans les régions les plus déshéritées du pays. Le projet comprend un certain nombre d'investissements, l'encadrement des paysans et des actions d'assistance technique. Une première tranche de ce projet a déjà été financée par l'aide communautaire pour un montant de 522 000 U.C. en septembre 1971. Il s'agit du Barrage hydro-agricole de Sologo. Le coût total de ce programme rizicole, évalué à 1 619 595 U.C. comprend également une contribution de 3 672 905 U.C. du Gouvernement ivoirien ainsi qu'un

montant de 612 000 U.C. provenant des reliquats des crédits du 2^e F.E.D.

4. Extension de la production d'arachides de bouche dans la région Siné-Saloum en République du Sénégal : 566 000 000 F CFA équivalant à environ 2 038 000 U.C.

Le projet prévoit l'extension d'un programme de 10 000 ha de développement d'arachide de bouche actuellement en cours de réalisation au Siné-Saloum, et de porter, en quatre ans, les surfaces mises en culture à 20 000 ha, en vue d'arriver à une production de 24 700 t d'arachides de bouche (coques) commercialisées et de 3 500 t de semences. La base de départ de cette opération avait été financée en 1969 pour un montant de 1 134 000 U.C.

5. Acquisition du matériel d'entretien des voies navigables en République populaire du Congo et en République centrafricaine : 1 300 000 000 F.CFA équivalant à 4 681 000 U.C. chacune, donc au total 2 600 000 000 F CFA, soit environ 9 362 000 U.C.

La contribution sollicitée de l'aide communautaire conjointement par les États susmentionnés a pour but de doter la République Populaire du Congo et la République Centrafricaine du matériel nécessaire aux travaux d'entretien et d'aménagement des axes fluviaux inter-étatiques d'intérêt commun d'environ 5 000 km de longueur. Il s'agit des liaisons Brazzaville-Bangui et Brazzaville-Ouesso-Nola. Conjointement propriétaires de l'ensemble du matériel fluvial prévu au projet, son exploitation et sa gestion seront assurées par l'Agence Transcongolaise des Communications (A.T.C.) et l'Agence Centrafricaine des Communications Fluviales (A.C.C.F.). Les travaux d'entretien et d'aménagement porteront sur le balisage, les dragages, les dérochements, le désherbage et des études hydrographiques.

6. Financement complémentaire pour l'extension de l'hôpital d'Abéché en République du Tchad : 464 364 811 F CFA équivalant à environ 1 672 000 U.C.

Le présent financement vise à faire face à l'importante augmentation des prix en matière de construction de bâtiments qui s'est manifestée ces dernières années dans ce pays. Il a également été rendu nécessaire en raison de la sous-estimation du coût de l'équipement technique et du mobilier prévus initialement au projet.

7. Financement complémentaire pour la construction du Collège technique agricole de Bambari en République centrafricaine : 205 091 496 F CFA équivalant à environ 739 000 U.C.

La nécessité de ce crédit complémentaire provient principalement du choix d'un autre matériel que celui prévu pour la construction du collège : les bâtiments initialement prévus en bois seront réalisés

en béton armé. Le coût du projet a également dû être réajusté en fonction de l'augmentation des prix de la construction, intervenue depuis l'engagement initial.

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) lors de sa 68^e réunion, la Commission des Communautés Européennes a pris deux nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du 2^e et du 3^e F.E.D. pour un montant total de 14 339 000 U.C.

PROJET DU 3^e F.E.D.

1. Programme quinquennal de développement de la zone cotonnière en République du Tchad :

3 156 790 000 F CFA équivalant à environ 11 367 000 U.C.

Le projet concerne la mise en œuvre d'une action de développement rural intégrée couvrant la zone cotonnière du Tchad-Sud, intégrant une population de 1,8 million d'habitants répartie en 292 000 exploitations, sur une superficie cultivée de 790 000 ha.

L'objectif principal est d'intensifier par l'augmentation des rendements à l'hectare la production des superficies cultivées (790 000 ha) pour atteindre une production supplémentaire de 325 000 t de coton graine, de 52 000 t de sorgho, de 16 000 t d'arachide et de 55 000 t de riz au cours d'une période de 5 ans (1972/73 à 1976/77).

Ce programme fait suite aux interventions antérieures de la Communauté au titre de l'aide à la production (9 722 000 U.C.). Les cultivateurs tchadiens, le Gouvernement et le F.A.C. (Fonds français d'aide et de coopération) participeront à ce programme pour un montant complémentaire de 26 985 800 U.C.

PROJET 2^e F.E.D.

2. Mise en place d'un service semencier en République du Sénégal : 825 248 000 F CFA équivalant à environ 2 972 000 U.C.

Ce projet, financé par les reliquats d'aide à la production du 2^e F.E.D., vise à la création d'un service semencier, qui produira 110 000 t/an de semences d'élite, couvrant ainsi la totalité des besoins en semences d'arachide pour l'agriculture sénégalaise. Il prévoit la prise en charge d'une assistance technique pendant 4 ans, la construction et l'équipement d'un laboratoire pour ce service, des frais d'exploitation et la mise en place de la production des semences sélectionnées.

A la suite des décisions de financement qui viennent d'être prises, le **total des engagements s'élève pour le 3^e F.E.D.** à environ 318 091 000 unités de compte pour 122 décisions de financement.

* *

RELÈVE DES CADRES DE CONTRÔLE ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE

A la suite de la déclaration sur l'association de la jeunesse aux actions créatrices européennes faite par les chefs d'État et de Gouvernement réunis à La Haye en décembre 1969, la Commission s'est efforcée de saisir toutes les occasions d'entretenir le dialogue avec la jeunesse européenne. Dans le cadre de l'aide au développement notamment, les réflexions se sont poursuivies en vue d'étudier la participation des jeunes aux actions de la Communauté.

C'est pourquoi la Commission a envoyé au Conseil un projet de programme concret de formation des jeunes destinés à **assurer la relève des cadres de contrôle et de coopération technique** utilisés par la Commission dans les États, Pays et Territoires associés à la Communauté, où s'exécutent les projets financés par le Fonds Européen de Développement. Au fil des années, les cadres expérimentés diminuent en nombre et leur recrutement devient difficile. Par ailleurs, de nombreux instituts — spécialisés dans une formation axée sur le service outre-mer — n'existent plus.

Le résultat d'une enquête a permis de constater qu'il faudrait former annuellement **vingt-cinq jeunes cadres universitaires européens**, de différentes disciplines, et les États Associés ont demandé que **cinq jeunes universitaires africains et malgaches** puissent bénéficier de cette même formation.

La Commission propose que la formation des jeunes cadres qui pourrait débiter en 1973, dure trois ans : une année en Europe (Collège européen de Bruges et services de la Commission) et deux années sur le tas outre-mer. Il n'est prévu pour le moment que la formation de trois promotions de jeunes cadres.

La Commission propose également que le financement de l'opération soit assuré, au moins pour partie, par le budget de la Commission auquel serait transféré, au fur et à mesure des besoins pour chaque session annuelle de formation, le montant des « produits et intérêts divers » des 1^{er} et 2^e F.E.D.

Commission paritaire

Les travaux de la Conférence parlementaire de l'Association qui se réunit une fois par an sont préparés par une Commission paritaire composée de dix-huit membres du Parlement européen et d'un délégué de chacun des E.A.M.A. Cette Commission paritaire s'est réunie à Luxembourg au siège du Secrétariat du Parlement européen du 29 mai au 1^{er} juin. Voici le *texte de la déclaration finale*.

"La Commission paritaire de la Conférence parlementaire de l'Association :

1. regrette que la troisième C.N.U.C.E.D. à Santiago n'ait pas réglé les problèmes de fond auxquels sont confrontés les pays en voie de développement;

2. prend acte qu'elle a néanmoins proposé une ouverture pour que soient discutés plus concrètement, au sein des instances internationales compétentes :
 - les mesures d'application du traitement particulier reconnu au bénéfice des pays les moins avancés;
 - un accord mondial sur le cacao;
 - l'intervention de la Banque mondiale pour favoriser également la conclusion d'accords mondiaux sur d'autres produits;
 - la participation des pays en voie de développement à la discussion des solutions à trouver aux problèmes monétaires internationaux;
3. souligne l'attitude constructive de la Communauté à Santiago des la recherche de solutions positives;
4. dans cette conjoncture, et dans l'attente d'accords mondiaux par produit, rappelle la nécessité d'accords régionaux;
5. se félicite de l'adhésion de l'île Maurice à la Convention de Yaoundé, adhésion qui marque le caractère ouvert et dynamique de l'Association;
6. insiste pour que l'élargissement de l'Association — qui est de nature à apporter une contribution importante au renforcement de la solidarité africaine — préserve l'acquis de l'Association comme l'élargissement de la C.E.E. a su préserver l'acquis communautaire;
7. recommande à nouveau que des initiatives soient prises à bref délai pour assurer que la capacité globale d'intervention du Fonds Européen de Développement ne puisse être affectée par les modifications des parités monétaires;
8. adresse un pressant appel à la Communauté pour que la prochaine Conférence au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement aboutisse à un renforcement de la politique d'aide au développement.

La prochaine réunion de la Commission paritaire aura lieu dans la capitale de la Haute-Volta du 24 au 27 octobre 1972.

La Conférence parlementaire, dont le lieu avait déjà été choisi se tiendra à Kinshasa du 11 au 17 février 1973.

En bref

— M. Gustav Heinemann, président de la République fédérale allemande, a déclaré, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire du « club Outre-Mer » de Hambourg, que « les nations industrialisées se doivent d'intensifier leur aide aux pays en voie de développement dans l'intérêt de la paix ».

— En dehors de la Communauté, du Japon et de la Norvège — qui avaient mis en vigueur le **système de préférences généralisées** en faveur des exportations d'articles manufacturés et de produits semi-finis des pays en voie de développement dans le courant de 1971 — cinq nouveaux pays ont actuellement mis en œuvre ce système à partir du 1^{er} janvier 1972. Il s'agit du Royaume-Uni, du Danemark, de la Suède, de la Finlande et de la Nouvelle-Zélande.

— La Communauté participe au **programme alimentaire mondial** (le PAM), par des dons qu'elle envoie aux pays en voie de développement. Elle avait signé en mars 1970 un accord qui vient à expiration le 30 juin de cette année. A cette date, la Communauté aura livré 35 000 tonnes d'huile de beurre et 120 000 tonnes de lait écrémé en poudre, prévus à l'accord. 61 pays en voie de développement auront profité de ces dons.

— Le nouveau bâtiment de l'**Institut International de Formation Statistique (IFS) de Yaoundé** a été inauguré récemment.

Cet institut, qui est une réalisation de la Commission des Nations-Unies pour l'Afrique (C.E.A.) et du Programme des Nations pour le Développement (P.N.U.D.) : forme actuellement des cadres moyens, mais il est prévu qu'il accueillera dans un proche avenir des élèves ingénieurs de travaux statistiques. La diversité des nationalités de ses élèves, recrutés uniquement sur concours au niveau secondaire supérieur, témoigne de sa vocation internationale.

Il y a en effet 3 Burundais, 23 Camerounais, 10 Congolais, 10 Dahoméens, 3 Gabonais, 1 Voltaïque, 19 Maliens, 1 Nigérien, 10 Rwandais, 2 Tchadiens, 17 Togolais et 8 Zaïrois.

Le corps enseignant est constitué d'experts des Nations-Unies et de professeurs fournis par la France, la Suisse et le Canada. Quant au bâtiment, dont le coût s'est élevé à 306 millions de francs CFA, il a été **financé par le Fonds Européen de Développement** (F.E.D.).

— Le total de la **dette publique extérieure des pays du tiers-monde** avait atteint, fin 1969, environ 60 milliards de dollars. On estime généralement qu'elle serait actuellement de l'ordre de 80 milliards de dollars. Pendant la dernière décennie, le montant des intérêts et amortissements payés par le tiers-monde pour le service de cette dette a augmenté au rythme moyen annuel de 9%. Si rien n'est fait au cours de la prochaine décennie pour alléger le fardeau de cette dette, de plus en plus de pays pauvres devront verser en intérêts et amortissements des sommes importantes, voire égales ou supérieures à ce qu'ils recevront au titre

de l'aide. Il ne sera alors pas exagéré de dire que ce sont eux qui aideront les pays riches!

— De 1960 à 1969, la valeur des exportations mondiales de matières premières, non compris le pétrole, a augmenté de 37% et, avec le pétrole, de 63%, tandis que celle des exportations de produits industriels augmentait de 155%. Cette **dégradation des termes de l'échange** pèse d'autant plus lourdement sur la balance des paiements des pays pauvres que plus des trois quarts de leurs ventes sont constituées par des exportations de matières premières et de produits trociques.

— Le **Club «30 jours d'Europe»** a organisé récemment un débat au siège du bureau d'information des Communautés européennes à Paris sur le thème « le Tiers monde et l'Europe ». De nombreuses personnalités ont participé à ce débat au cours duquel la fameuse question de Jean Monnet : « Qu'allons-nous faire demain matin ? » a été plusieurs fois posée. Il ne suffit pas de débattre des problèmes, il faut aussi arriver à dégager des principes d'action. Plusieurs orateurs ont fait référence au « Memorandum de la Commission sur la politique communautaire de coopération au développement ».

— QUE DEVIENT L'ASSOCIATION EUROPE/TIERS MONDE?

Elle vient de fêter son 4^e anniversaire. Elle compte maintenant près de 850 membres cotisants parmi le personnel des diverses institutions européennes, à Bruxelles, Luxembourg, Petten, Ispra, Mol, Karlsruhe, Fontenay-aux-Roses et Cadarache.

Qu'a-t-elle fait, pendant l'année écoulée, pour concrétiser le sens de responsabilité des fonctionnaires européens pour les peuples qui souffrent de l'injustice des structures économiques internationales? Principalement ceci :

- Recueillir auprès de tous les collègues plus de 300 000 FB pour les populations durement éprouvées du Bengla Desh et les confier à OXFAM qui a plusieurs équipes efficaces sur le terrain;
- Monter un « gift-shop » au Berlaymont pour faire mieux connaître et apprécier l'artisanat d'art africain;
- Financer, grâce notamment aux cotisations des membres et à la vente de cartes de vœux, 10 nouveaux micro-projets de développement, pour un peu plus d'un million de FB.
- Participer à un travail de réflexion lancé par le Mouvement européen sur le rôle de l'Europe face aux problèmes du Tiers Monde.

Ces activités devraient encore être étendues et diversifiées à l'avenir.

(suite de la page 24)

qu'elle s'adapte aux problèmes particuliers et à la stratégie de chaque état participant en tenant compte des caractéristiques propres à chacune des manifestations.

Cette conception s'est appuyée sur le principe suivant : présenter les États associés sous leur aspect réel d'aujourd'hui, en donnant à l'information une place prépondérante, afin de faire connaître leurs produits très mal connus jusqu'alors du public « consommateur » et même des professionnels.

A cette fin, les services de la Commission se sont préoccupés pendant toute la durée du programme d'**appliquer des formules publicitaires toujours renouvelées**, visant à attirer les visiteurs dans les stands en appelant leur attention sur les produits et les avantages susceptibles de les intéresser. C'est ainsi que les services de la Commission ont conçu avec la collaboration des E.A.M.A. des **dépliants d'information générale** sur chacun des pays concernés ainsi que des **fiches techniques** destinées aux professionnels, indiquant toutes les principales caractéristiques des produits exposés. L'on peut estimer qu'environ 12 000 dépliants généraux par État participant et par foire sont distribués au public, tandis que 2000 fiches techniques sont distribuées aux professionnels. A cette action d'information publicitaire, il faut ajouter les **actions de Relations Publiques et de Marketing** déployées pendant toute l'année du programme en vue de sensibiliser au maximum le public et le consommateur.

En outre, avant chaque manifestation, des **lettres personnalisées** sont adressées aux professionnels pour les inciter à visiter les stands des E.A.M.A., des **dégustations** gratuites ou payantes de différents produits (1) sont organisées sur les stands, des **rencontres avec la presse** précèdent chaque manifestation.

Au fur et à mesure du déroulement du programme, il est apparu que ces opérations devaient être renforcées; il a été ainsi décidé d'organiser, à l'occasion des principales manifestations commerciales, dans chaque État membre, des **rencontres** entre les opérateurs commerciaux en Europe et les responsables du secteur public et du secteur privé de la commercialisation des produits des États associés (voir article II du « Dossier »).

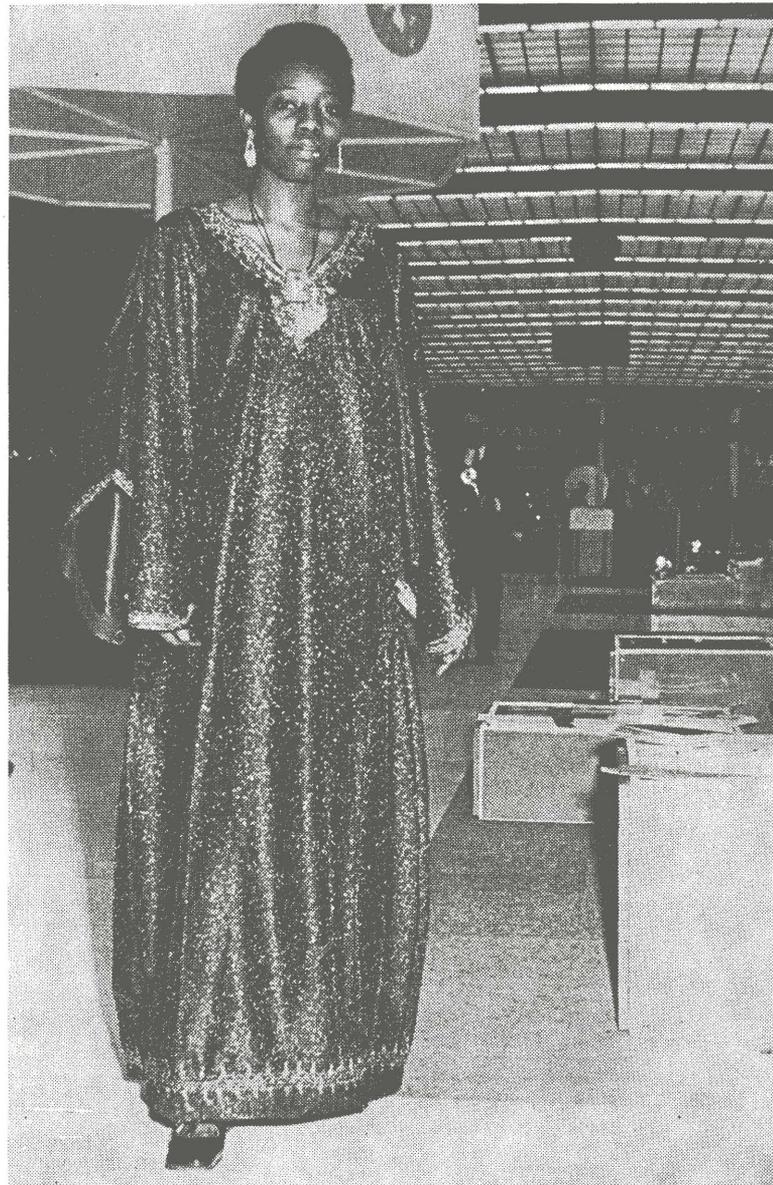
4. ESSAI D'APPRECIATION

La réalisation du programme communautaire a permis aux autorités responsables des E.A.M.A. de prendre conscience, plus nettement qu'ils ne l'avaient fait auparavant, des réalités du commerce international, et, plus particulièrement, de l'importance de certaines données commerciales fondamentales telles que les notions de prix, de qualité, de conditionnement, de délais et de régularité de livraison, etc. Mis en présence des acheteurs et de leurs exigences, les directeurs de stands ont, souvent, découvert qu'il ne suffisait pas de produire pour vendre, mais qu'il fallait aussi produire à certaines conditions et faire connaître ce que l'on produit. Dans le même temps, ils ont découvert l'agressivité de la concurrence et l'utilisation, par celle-ci, de méthodes commerciales et publicitaires qu'ils ignoraient ou dont, pour le moins, ils méconnaissaient l'efficacité.

Cette prise de conscience s'est nettement manifestée tout au long du programme par l'intérêt grandissant que les autorités des E.A.M.A. ont témoigné à l'égard des participations de leurs États et,

plus particulièrement, des prolongements commerciaux que ces participations peuvent avoir dans les États membres de la C.E.E. Cette prise de conscience s'est manifestée aussi par une amélioration notable de la qualité même de ces participations, qui a été très perceptible tout au long du programme.

On peut affirmer aujourd'hui, après environ 5 années d'expérience, que l'un des aspects les plus positifs de cette action aura été d'aider les différentes instances et personnes concernées des E.A.M.A. à mieux apprécier l'ensemble des données qui influent sur la commercialisation des produits, à mieux discerner les difficultés et à rechercher, sur des bases réalistes, les moyens de les surmonter.



Foire de Bruxelles, avril 1971. Défilé de mode organisé pour la presse féminine belge sur les stands des E.A.M.A. (sur notre photo, un jeune mannequin sénégalais).

(1) Café, thé, tapioca, ananas, papaye, chocolat, mangues, bananes.

Participation des E.A.M.A. à

— UTRECHT
18° FOIRE INTERNATIONALE DE L'ALIMENTATION (ROKA)
 du 21 au 25 février

Participants :
 Cameroun Dahomey
 Côte-d'Ivoire Mali

— BRUXELLES
46° FOIRE COMMERCIALE DE BRUXELLES
 du 29 avril au 14 mai

Participants :
 Burundi Mauritanie
 Cameroun Niger
 République Centrafricaine Rwanda
 Dahomey Sénégal
 Gabon Zaïre

— PARIS
61° FOIRE DE PARIS
 du 29 avril au 14 mai

Participants :
 Haute-Volta Togo
 Madagascar Zaire
 Mauritanie

29° SEMAINE INTERNATIONALE DU CUIR
 du 7 au 12 septembre

Participants :
 Haute-Volta Somalie
 Mali Tchad

5° SALON INTERNATIONAL DE L'ALIMENTATION (SIAL)
 du 13 au 18 novembre

Participants :
 Burundi Madagascar
 Cameroun Mali
 Côte-d'Ivoire Sénégal

— MARSEILLE
48° FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE
 du 21 septembre au 2 octobre

Participants :
 Cameroun Gabon
 Côte-d'Ivoire Niger
 Dahomey

— BARI
36° FOIRE INTERNATIONALE DU LEVANT
 du 8 au 19 septembre

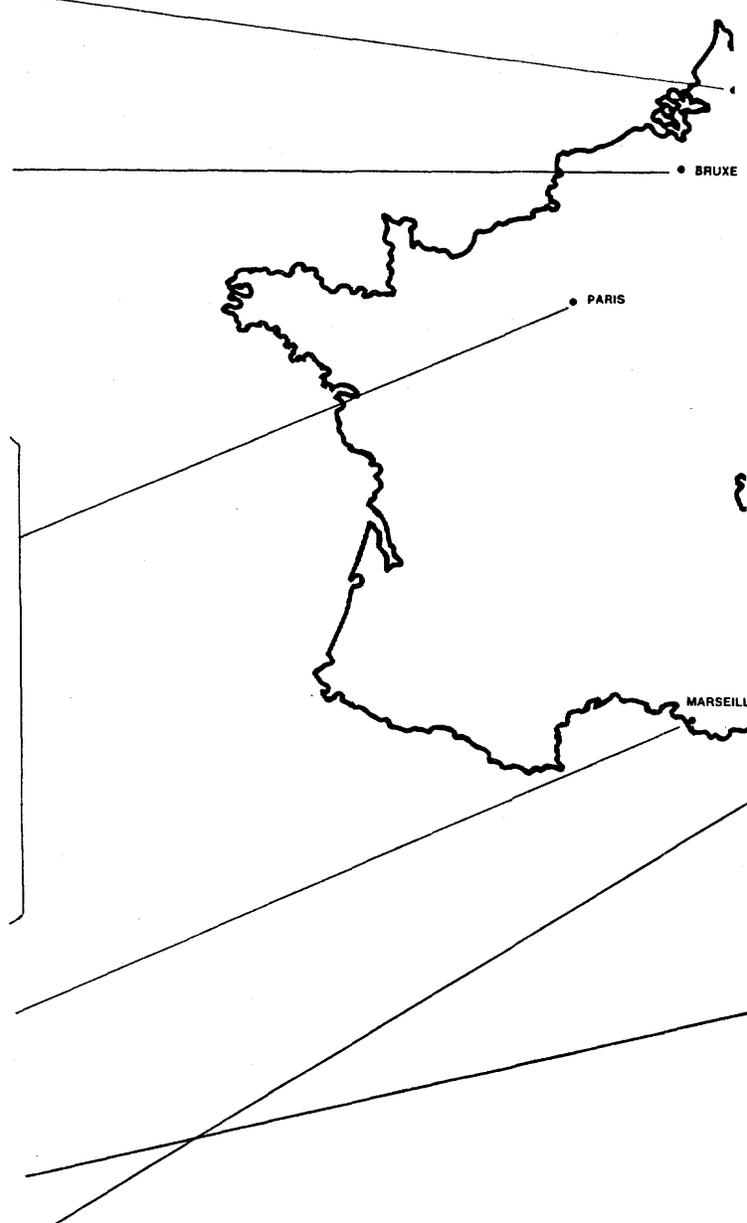
Participant :
 Somalie

— BOLOGNE
15° SALON INTERNATIONAL DE L'ALIMENTATION (S.I.A.)
 du 24 mai au 4 juin

Participants :
 Côte-d'Ivoire
 Sénégal
 Somalie

— NAIROBI
1° FOIRE COMMERCIALE PANAFRICAINNE
 du 23 février au 5 mars

Participants :
 Burundi Mauritanie
 Cameroun Rwanda
 République Centrafricaine Sénégal
 Congo Brazzaville Somalie
 Dahomey Tchad
 Haute-Volta Togo
 Madagascar Zaïre
 Mali



AUTRES P.

res et expositions en 1972



AFRIQUE

— ALGER

9^e FOIRE INTERNATIONALE D'ALGER
du 1^{er} au 17 septembre

Participants :

Cameroun	Mali
Congo Brazzaville	Mauritanie
Côte-d'Ivoire	Niger
Madagascar	Sénégal

— DAR-ES-SALAM : Février

Participant :

Somalie

— BERLIN

10^e FOIRE DES « PARTENAIRES DU PROGRÈS »
du 29 août au 3 septembre

Participants :

Burundi	République
Cameroun	Centrafricaine
Dahomey	Rwanda
Gabon	Sénégal
Mali	Somalie
Mauritanie	Tchad
Niger	Togo
	Zaire

— MUNICH

9^e SALON INTERNATIONAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE (IKOFA 72)
du 19 au 25 octobre

Participants :

Burundi	Madagascar
Cameroun	Mali
Congo Brazzaville	Rwanda
Côte-d'Ivoire	Sénégal

— MILAN

50^e FOIRE INTERNATIONALE DE MILAN
du 14 au 25 avril

Participants :

Cameroun	Madagascar
République Centrafricaine	Niger
Congo Brazzaville	Sénégal
Côte-d'Ivoire	Somalie
Dahomey	Tchad
Gabon	Zaire

— TRIESTE

21^e FOIRE INTERNATIONALE DE TRIESTE
du 17 au 29 juin

Participants :

Cameroun	Gabon
République Centrafricaine	Zaire

PAYS TIERS EUROPÉENS

— GÖTEBORG

55^e FOIRE SUÉDOISE INTERNATIONALE DE GÖTEBORG
du 5 au 14 mai

Participants :

Cameroun	Gabon
Côte d'Ivoire	

— ZAGREB

FOIRE INTERNATIONALE DE ZAGREB
du 7 au 17 octobre

Participants :

République Centrafricaine	Sénégal
Côte-d'Ivoire	Zaire



La participation des E.A.M.A. aux foires et expositions internationales inscrites au programme communautaire a fait ressortir avec évidence que pratiquement tous les produits des E.A.M.A. ont un marché en Europe. Certes, la réalisation du programme communautaire ne permet pas de déterminer le potentiel exact de ces marchés; elle démontre, cependant, clairement que les difficultés que rencontre la vente de certains grands produits d'exportation traditionnels ne proviennent pas essentiellement, dans la plupart des cas, d'une absence ou d'une saturation de marché et qu'elles peuvent être surmontées; elle a également démontré que certains produits considérés comme «secondaires» pourraient assez aisément être largement commercialisés.

On peut dire que les participations des E.A.M.A. à des manifestations commerciales et ce, en particulier, dans le cadre du programme communautaire, auront été un pas concret des États associés vers une politique commerciale moderne.

Les résultats enregistrés jusqu'à présent tout au long des grandes participations qui ont été organisées jusqu'à la fin du premier semestre 1972 démontrent clairement que ce pas a été efficace.

Près de 15 000 contacts ont été enregistrés sur les 351 stands individuels construits et aménagés par les Services de la Commission et, si l'on considère, ce qui est raisonnable, que 5% de ces contacts ont permis aux E.A.M.A. d'enregistrer des commandes, ceci représente un encouragement certain. Grâce à cette action, on assiste déjà à un élargissement et à un approfondissement des actions de marketing, de promotion et de publicité menées en faveur des produits d'exportation des États associés.

En outre, il convient de remarquer qu'un nombre important de professionnels, suite aux premiers contacts, effectués avec les responsables des stands des États africains participants, ont décidé de se rendre en Afrique pour traiter directement des affaires. Ceci bien entendu, n'est qu'un début et il est indéniable que cette action, dont le bilan a été considéré comme positif par tous les États intéressés, doit non seulement être maintenue et élargie, mais aussi prolongée par des actions «post-foires», telles que l'organisation de semaines commerciales des E.A.M.A. dans les principales villes intéressées, suite logique pour une action plus complète de pénétration commerciale.

III^e session de la C.N.U.C.E.D.

Déclaration de M. Sicco Mansholt, Président de la Commission des Communautés Européennes à la session plénière ⁽¹⁾

Dès cet automne, la future Communauté des Dix devra prendre une décision en ce qui concerne non seulement son propre développement, mais aussi ses relations avec le Tiers Monde. Je suis certain que de véritables progrès seront réalisés lors de la conférence au sommet prévue pour octobre, car nos pays prennent de plus en plus conscience de la nécessité de combler l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, de s'attaquer aux problèmes mondiaux en améliorant le fonctionnement de l'organisation internationale et en élaborant de meilleures méthodes de décision.

Les gouvernements ne peuvent pas non plus négliger le mouvement des jeunes qui sont de moins en moins d'accord avec la méthode traditionnelle qui consiste à orienter le développement économique exclusivement vers l'accumulation de richesses au profit d'un petit nombre et à considérer la croissance économique comme l'objectif n° 1 de la politique économique nationale. Des protestations de plus en plus nombreuses se font entendre dans nos pays contre la lenteur des progrès réalisés dans le partage plus équitable des richesses de notre monde. Ces forces inciteront certainement nos gouvernements à agir, à faire plus pour les pays en voie de développement et à le faire plus vite.

C'est pourquoi la C.N.U.C.E.D. offre une bonne occasion de faire le point et de mettre chacun devant ses responsabilités.

Permettez-moi maintenant d'aborder quelques-uns des problèmes qui se posent.



1. LA SITUATION MONÉTAIRE

Je crois, et je suis heureux que cette opinion ait déjà été exprimée par de nombreuses délégations, que l'enceinte la plus normale pour étudier la réforme du système monétaire est celle du Fonds Monétaire International. Il s'agira de trouver dans ce cadre des procédures qui permettent d'associer le plus efficacement possible les pays en voie de développement à la réforme du système monétaire.

Quelles sont les principales conclusions à tirer de la crise de 1971 et quelles en sont les conséquences pour les pays en voie de développement?

- la crise monétaire risque d'accentuer la tendance actuelle à une stagnation des flux réels d'aide;
- la crise a également augmenté la pression sur les prix des matières premières;

— la plupart des pays en voie de développement ont subi une perte de pouvoir d'achat de leurs réserves de devises.

C'est une obligation morale pour les pays créanciers d'essayer de compenser les conséquences malheureuses de cette crise.

Un des moyens d'atteindre cet objectif a déjà fait l'objet de discussions intensives : l'utilisation de droits de tirage spéciaux pour le financement du développement économique.

(1) Principaux extraits.

La Commission Européenne estime que les droits de tirage spéciaux devraient jouer un rôle de plus en plus important dans le système monétaire international, mais qu'il faut éviter la création de liquidités supplémentaires excessives qui iraient à l'encontre d'une politique monétaire saine. La Commission estime que, lors de la prochaine attribution de droits de tirage, on pourrait envisager une attribution spéciale aux pays en voie de développement pour compenser la perte de pouvoir d'achat de leurs réserves due à la dernière crise monétaire. Nous estimons également que, par la suite, il conviendrait d'étudier les moyens d'assurer une meilleure répartition des liquidités internationales en vue de soutenir les efforts de croissance des pays en voie de développement, notamment en réduisant les effets de l'instabilité des prix sur les marchés des matières premières.

En ce qui concerne le fameux « lien », nous sommes dans une situation où jusqu'à présent les droits de tirage spéciaux sont créés dans un système dont les pays riches tirent directement profit. J'estime que, dans l'application du système, on devrait tenir compte tout spécialement des intérêts des pays pauvres.

Evidemment, l'utilisation de ces D.T.S. ne devrait pas gêner le bon fonctionnement du nouveau système monétaire.

Ne croyons pas toutefois que les droits de tirage spéciaux puissent être une panacée. Ils ne peuvent certainement pas remplacer l'aide financière et l'assistance technique ni l'amélioration des échanges internationaux et ils ne peuvent pas remplacer non plus les mesures nécessaires pour réaliser une adaptation des schémas de production des pays riches en vue d'assurer une division de travail raisonnable et plus efficace et garantir ainsi aux pays en voie de développement de plus larges possibilités d'exportation.

2. AIDE FINANCIÈRE

Il faut nous demander si les objectifs fixés dans la stratégie relative à la seconde décennie de développement pour l'aide officielle au développement (0,7 % du P.N.B. d'ici à 1975) ne représentent pas un fardeau trop lourd pour les pays industrialisés.

Même en admettant que cet objectif de croissance soit réalisé, le fossé entre les riches et les pauvres sera encore plus large qu'aujourd'hui. Nos objectifs d'aide ne devront-ils pas être alors reconsidérés? L'objectif de 0,7 % est-il réellement suffisant? En effet, pour porter l'aide officielle au développement de 0,35 %, comme actuellement, à 0,7 % il suffirait de réserver aux pays en voie de développement 1,5 % des nouvelles richesses qui seront accumulées par les pays industrialisés durant cette décennie. Dans ces conditions, il serait honteux de ne pas atteindre ces objectifs.

En fait, la politique d'aide au développement pourrait susciter un paradoxe : l'aide peut, en définitive, être préjudiciable aux pays en voie de développement qui en sont bénéficiaires lorsqu'elle est accordée à des conditions déraisonnablement dures ou lorsqu'elle ne vise qu'à compenser la détérioration des termes de l'échange. Ces paradoxes pourraient engendrer une charge financière excessive qui affecterait à la fois la croissance et le développement. La situation est déjà intolérable quand les dettes publiques des pays en voie de développement atteignent 60 milliards de dollars et s'accroissent deux fois plus vite que les recettes d'exportation. Cette situation, aggravée par un glissement vers des conditions plus dures d'assistance financière, devrait nous faire souhaiter une résolution de la C.N.U.C.E.D. concernant le volume minimal d'aide nécessaire et les limites des conditions d'aide acceptables pour tous les intéressés.

3. MARCHANDISES

En ce qui concerne les marchandises, les pays en voie de développement demandent un traitement préférentiel dans la libération des échanges et réclament des parts garanties du marché des pays industrialisés pour les produits de la zone tempérée. Sans aucun doute, les pays en voie de développement ont besoin de bénéficier de meilleures conditions sur le marché mondial et des réajustements économiques sont nécessaires dans les pays industrialisés importateurs.

Il s'agit là d'une tâche difficile et qui requiert un certain courage politique. Il faut non seulement vaincre l'indifférence générale qui prévaut encore dans de larges secteurs de notre société, y compris parmi les dirigeants politiques, mais il faut également combattre les tendances, toujours présentes, au protectionnisme qui semble être un mal contagieux menaçant aussi bien les pays industrialisés que les pays en voie de développement.

Il n'y a de remèdes que dans la libération des échanges. Notre première tâche doit être de créer les conditions nécessaires à une libéralisation des relations commerciales. L'un des exemples les plus frappants est peut-être celui de l'agriculture. Même notre Communauté, en dépit de son optique libérale, est encore attachée à la protection de ses agriculteurs qui restent au bas de l'échelle des revenus. Cependant, nous nous efforçons de surmonter cette faiblesse en appliquant graduellement un programme visant à adapter les structures agricoles de manière à pouvoir accorder une protection moindre.

C'est pourquoi nous avons adopté une politique de restructuration de l'agriculture totalisant une aide publique de 5 milliards de dollars durant les 4 prochaines années. Il devrait en résulter un accroissement des possibilités d'importation de produits pour lesquels les pays en voie de développement sont les plus compétitifs (par exemple : sucre, céréales, graisses, huiles).

Il est hors de doute qu'aussi bien les pays industrialisés que les pays en voie de développement devraient s'efforcer de réaliser de meilleures conditions sur le marché mondial de manière que celui-ci soit protégé contre des fluctuations imprévisibles et parfois irrationnelles. C'est la raison pour laquelle la Commission des Communautés Européennes est disposée à favoriser des négociations en vue de conclure des accords internationaux pour certains produits clés ou groupes de produits clés, d'établir des marchés plus stables et d'obtenir des prix équitables pour les producteurs. Nous sommes désireux d'engager des négociations en observant une attitude positive à l'égard des besoins des pays en voie de développement et à abandonner une plus grande part de nos marchés à leurs exportations.

4. PRODUITS MANUFACTURÉS

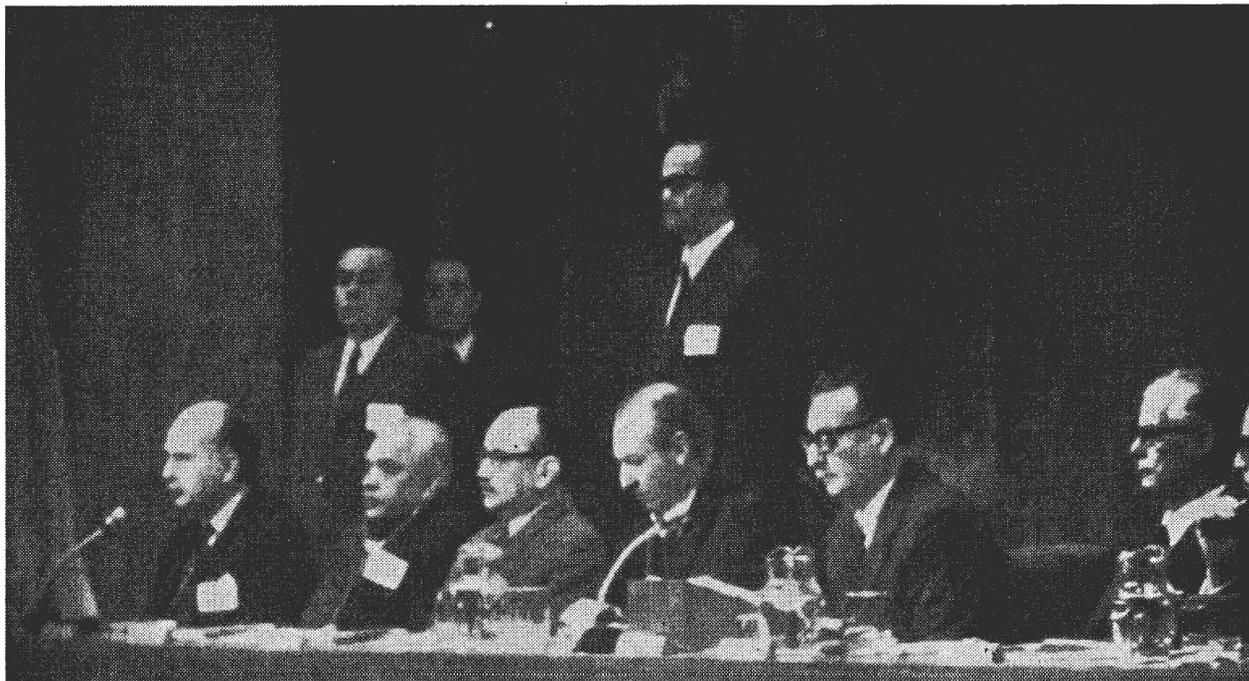
En ce qui concerne les produits manufacturés, le système des « préférences généralisées » est une première et importante étape. Toutefois, pour atteindre l'objectif d'un taux de croissance annuelle de 15 % dans les exportations de produits manufacturés, il faudra prendre d'autres mesures. Celles-ci pourraient comporter une certaine modification du système tarifaire en favorisant la transformation de produits de base en articles manufacturés dans les pays en voie de développement où des produits de base sont disponibles.

Les faits et les chiffres disponibles montrent l'extraordinaire ampleur de la tâche qui nous attend et nous voulons réaliser les objectifs de la seconde décennie du développement.

Le taux de croissance annuelle de 15% des exportations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement signifie la multiplication par 4 du chiffre actuel de 7 milliards de dollars d'ici à 1980, c'est-à-dire pour atteindre 28 milliards de dollars. Cette augmentation ne représente que 7% des importations

totales de produits manufacturés et 1% seulement du produit national brut des pays industrialisés.

Quiconque a des responsabilités politiques doit parvenir à la conclusion que ce plan est réalisable et doit donc être réalisé. Cela exige non seulement des prévisions et une programmation consciencieuses, mais aussi du courage et de la résolution sur le plan politique.



Santiago du Chili, 13 avril 1972. Inauguration de la III^e C.N.U.C.E.D. On reconnaît notamment le Président du Chili, M. Salvador Allende (2^e à partir de la droite avec des lunettes) avec à sa droite M. Kurt Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies. (A.P. wirephoto via satellite).

Les accords mondiaux sur les produits de base

Accords actuels et orientations nouvelles

par

M. Charles ANDRÉ

Les difficultés que rencontrent les marchés internationaux de produits de base sont bien connues. Elles ont, depuis longtemps, retenu l'attention des économistes, des hommes d'affaires et des hommes politiques. Elles proviennent essentiellement de deux phénomènes qui jouent simultanément.

Tout d'abord, les produits de base, dans le commerce mondial, tendent à voir leur part diminuer relativement; les biens manufacturés et les invisibles croissent donc plus rapidement que les produits primaires. Ensuite, de nombreux produits de base ont des cours qui baissent en longue période. Cette baisse des cours est une des causes essentielles de la détérioration des termes d'échanges des pays producteurs primaires. Parallèlement, tous les produits sans exception connaissent d'importantes fluctuations conjoncturelles de cours dont la baisse est accentuée pour ceux dont ces fluctuations s'inscrivent autour d'une tendance descendante. Bien entendu, il est possible de citer un certain nombre d'exceptions : le pétrole, certains minerais rares; mais leur poids n'est pas suffisant pour améliorer sensiblement la tendance d'ensemble.

Ces difficultés sont d'autant plus graves qu'elles s'adressent aux P.V.D. (1) qui sont, en général, les principaux producteurs de produits de base. Les conséquences en sont bien connues. Ces produits, constituant la source principale de devises pour ces pays, et même pour certains l'unique ressource en devises, leur développement économique est conditionné, à la fois, par le maintien d'un certain niveau de cours et la stabilité de ces cours. S'il y a baisse des prix, leurs possibilités d'importation en seront réduites, d'autant car leurs plafonds d'endettement, sur le plan international, sont assez vite atteints. Si les cours sont très fluctuants, ces pays hésiteront à s'engager dans des plans de financement à long terme qui entraîneraient pour eux des engagements financiers certains auxquels ils ne pourraient faire face que par des ressources incertaines.

C'est pour ces raisons que de nombreux produits de base font actuellement l'objet d'arrangements internationaux (2). Si certains de ces arrangements datent d'avant la guerre 1939-45, comme c'est le cas pour l'étain, par exemple, la plupart d'entre eux sont apparus après la guerre et notamment sous l'influence de la C.N.U.C.E.D. (3).

(1) Pays en Voie de Développement.

(2) On peut distinguer aujourd'hui des accords officiels résultant d'engagements écrits de la part des Gouvernements et des accords officieux résultant d'engagements informels, soit des Gouvernements, soit des producteurs.

Les accords officiels sont les suivants : café, céréales, étain, huile d'olive, poudre de lait, sucre, textiles de coton. Un accord sur le cacao est actuellement en cours de négociation.

Les accords officieux sont les suivants : sisal, jute, thé et zinc.

(3) Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.

Or, ces accords mondiaux font, depuis leur apparition, l'objet d'une controverse assez vive. Ils sont, en effet, diversement appréciés selon que les Gouvernements sont plus ou moins enclins à accepter une action volontaire sur les marchés internationaux. Nous retrouvons ici l'éternel débat entre les libre-échangistes purs et ceux qui préfèrent une certaine organisation des marchés. La question n'est pas d'un intérêt purement théorique car ces divergences conduisent certains pays, tels que les États-Unis, à adopter une attitude d'extrême réserve, voire d'hostilité à l'égard de ces accords. Il est évident que ces derniers ne peuvent qu'en souffrir. Leur efficacité se trouverait notablement renforcée si la quasi-totalité des pays riches ainsi que les P.V.D. concernés acceptaient de participer à ces arrangements.

Or, on peut se demander si cette opposition, aux conséquences graves, ne repose pas, dans une large mesure, sur des malentendus ou tout au moins sur une appréciation trop générale du contenu même des accords actuellement en vigueur.

Tout d'abord, il convient de souligner que la référence au libre-échange ne va pas sans ressortir d'une certaine ambiguïté, car aucun des marchés mondiaux de produits de base n'est un marché de concurrence pure et parfaite.

D'autre part, la quasi-totalité des politiques qui sont prévues par les accords internationaux non seulement ne perturbent pas le marché mondial mais tendent, au contraire, à compenser ses insuffisances. Nous essayerons donc de porter une appréciation sur ces politiques à la lumière des caractéristiques propres des marchés des produits de base. Nous nous demanderons, dans un second temps, si certaines modifications dans l'approche des difficultés que rencontrent ces produits ne seraient pas à même de rallier aux accords actuels les pays qui leur sont encore réfractaires.

I. — Les principaux instruments utilisés dans les accords internationaux sur les produits de base

Pour porter une appréciation critique sur les instruments habituellement utilisés dans les accords mondiaux, la logique veut que l'on parte des problèmes économiques eux-mêmes. Bien qu'il soit toujours très difficile de ramener la diversité à l'unité ou à un nombre relativement limité de cas, nous voudrions nous lancer dans cette tentative en regroupant les différents marchés de produits de base en deux grandes catégories :

— ceux qui sont caractérisés par un déséquilibre à long terme, structurel, entre l'offre et la demande ;

— **ceux dans lesquels règne un relatif équilibre entre l'offre et la demande mais qui connaissent d'importantes fluctuations de cours.**

On peut considérer que la plupart des produits de base d'origine agricole entrent dans la première catégorie alors que la plus grande partie des produits de base industriels entrent dans la deuxième catégorie.

Penchons-nous successivement sur chacun de ces types de marchés.

A. MARCHÉS CONNAISSANT UN DÉSAJUSTEMENT STRUCTUREL ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

Les caractéristiques de ces produits sont les suivantes :

- On constate une tendance plus ou moins marquée mais pratiquement continue à la baisse des cours dans le long terme.
- Cette détérioration des cours est principalement la conséquence d'une croissance plus rapide de l'offre que de la demande ou d'une stagnation de l'offre par rapport à une demande décroissante. Il s'agit, bien entendu, ici, de la demande solvable et non de la demande potentielle.
- Cette baisse des cours a fait l'objet de nombreuses études. Les causes en sont aujourd'hui bien connues. Par ordre d'importance décroissante, les principales sont les suivantes :
 - **La demande de produits agricoles est faiblement élastique par rapport au revenu**; la hausse du revenu par tête dans les pays industrialisés et même dans les P.V.D. a eu pour conséquence de provoquer une demande plus intense pour les produits manufacturés et pour les services que pour les biens de consommation alimentaire.
 - **Les régions industrielles ont développé leur production de produits alimentaires** qu'elles ont favorisée par un protectionnisme élevé. Les découvertes scientifiques et techniques ainsi que des prix plus compétitifs ont conduit à une croissance très rapide et très forte de la production de **matières premières synthétiques** qui se sont substituées aux matières premières naturelles. Les produits synthétiques ont de plus un avantage particulier sur les produits naturels : leurs prix sont stables.
- Enfin, également du fait du progrès technique, les pays industrialisés utilisent **de moins en moins de matières premières par unité de produit manufacturé**. On a calculé que pour chaque unité de matières premières, la quantité de produits manufacturés fabriquée dans les pays industriels en 1970 était plus élevée de 50 % qu'en 1945.

Cette situation se vérifie pour la plus grande partie des produits de base. Parmi les produits faisant l'objet d'un accord officiel ou officieux ou de conversations internationales, on peut citer parmi les produits agricoles, les céréales, la poudre de lait, le café, le sucre, l'huile d'olive, le thé, le jute, le kénaf, les fibres dures et parmi les produits industriels, le plomb, le soufre, les textiles de coton.

Comment remédier à une telle situation? **Le remède doit être recherché dans toute politique visant à augmenter la demande et à limiter l'offre à la croissance attendue de cette demande.**

Le premier remède, c'est-à-dire les politiques visant à **développer la demande**, non seulement ne perturbent pas le marché non seulement n'ont aucun caractère malthusien, mais, bien au contraire, peuvent être considérées comme des mesures de promotion du marché et vont donc dans le sens de ceux qui prônent le développement d'une politique libérale.

Parmi ces politiques, les mesures les plus importantes que l'on puisse citer sont les suivantes :

- la suppression des droits de douane et des contingentements de la part des pays consommateurs;
- la suppression ou la diminution des « taxes spécifiques » de la part de ces mêmes pays;
- la suppression des obstacles non tarifaires;
- l'accès à la demande potentielle non solvable dans l'intermédiaire d'un mécanisme du type « aide alimentaire »;
- la recherche et le développement de nouveaux usages;
- enfin, on peut penser à toutes les mesures concevables dans le cadre d'une politique de promotion des ventes telles que la publicité, la multiplication des points de vente, les études de marché, la formation de cadres commerciaux, etc.

Il n'est pas impossible que l'action seule sur la demande soit suffisante pour rééquilibrer un marché perturbé. Dans un tel cas, il semble difficile de concevoir que l'on puisse formuler la moindre réserve à l'égard de tels accords.

Mais en revanche, il est possible également qu'une telle politique soit insuffisante. Dès lors, si l'on souhaite maintenir les prix à un certain niveau, il convient d'utiliser un deuxième type de politique tendant à **limiter l'offre**. Les modalités en peuvent être très nombreuses. Cette limitation peut porter soit sur la production, soit sur les exportations. Elles peuvent revêtir l'aspect de quotas de production ou de quotas d'exportations. Elles peuvent également conduire à une interdiction de vendre à un prix différent de celui fixé d'un commun accord par les producteurs.

Il est clair, dans ce cas, que de telles mesures revêtent un caractère malthusien et, par conséquent, que leur acceptation par les pays riches, s'ils ne sont pas producteurs, doit reposer sur un certain altruisme à l'égard des P.V.D. En effet, les pays consommateurs auront à payer un prix plus élevé que si le marché avait fonctionné normalement. Cette différence mesure l'effort qu'ils consentent en faveur des P.V.D. et, ici, intervient le jugement de chaque pays devant les avantages et le coût de l'aide aux P.V.D. dont les aspects sont multiples et dont le poids est sensiblement influencé par des arguments d'autres natures qu'économiques.

B. MARCHÉS CONNAISSANT DES DÉSAJUSTEMENTS CONJONCTURELS ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

Nous nous trouvons ici devant des marchés dont les caractères sont sensiblement différents de ceux que nous venons d'analyser; une généralisation est d'ailleurs beaucoup plus difficile du fait que ces caractéristiques sont moins marquées et souffrent un certain nombre d'exceptions. On peut les ramener à trois principales :

- Ces marchés connaissent un ajustement relatif dans le long terme de l'offre à la demande mondiale. Il n'y a donc pas de problème fondamental d'adaptation structurelle de l'une à l'autre.

— Si l'on devait tenter de dégager une tendance, ce serait plutôt dans le sens de la pénurie que l'on pourrait la trouver. En effet, la plupart des produits entrant dans cette catégorie sont des produits miniers, dont le destin peut certes varier de l'un à l'autre, mais qui connaissent en général des situations moins critiques que celles des produits agricoles.

Certains d'entre eux font cependant exception. C'est, par exemple, le cas du soufre ou celui du plomb. Par ailleurs, des produits agricoles peuvent entrer dans cette catégorie; ce pourrait être le cas du cacao.

— Enfin, tous ces produits sans exception sont échangés sur des marchés connaissant **d'assez fortes fluctuations de cours**. Ces fluctuations sont dues à des causes multiples, mais les principales sont certainement les phénomènes de stockage et de déstockage d'origine spéculative, et les achats et les ventes liés au caractère plus ou moins stratégique du produit.

L'exemple le plus caractéristique d'un tel marché est celui de l'étain. Depuis une trentaine d'années, la production a été sensiblement du même volume que la demande. En revanche, ce marché a été agité par de très importantes fluctuations de cours, dues principalement à la spéculation. Ces fluctuations sont encore accentuées par le fait que le marché est étroit et concentré essentiellement sur la place de Londres.

L'arme essentielle qu'il convient d'utiliser devant ce phénomène est le stock régulateur. Les modalités de fonctionnement d'un tel stock peuvent être variables. Il peut agir autour d'un prix-pivot ou à l'extérieur d'une fourchette de prix minimum et maximum préalablement fixée. Ces modalités doivent être adaptées aux caractéristiques propres de chaque marché. En revanche, d'autres conditions paraissent essentielles au bon fonctionnement du système. C'est notamment la nécessité de détenir un stock en valeur d'une importance suffisante pour pouvoir non seulement lutter efficacement contre un mouvement de hausse ou de baisse prolongé, mais également pour être à même de décourager par avance les achats ou les ventes spéculatives. Cette condition n'est pas toujours respectée.

Le jugement que l'on peut porter sur un tel mécanisme ne peut être qu'extrêmement favorable, que ce soit de la part des tenants du libéralisme comme de la part des tenants d'une économie internationale concertée. En effet, non seulement l'intervention du stock régulateur ne perturbe pas le fonctionnement du marché, mais il ne fait que l'améliorer en entrant dans son jeu. Il tend à susciter des offres et des demandes compensatrices pour améliorer l'équilibre de ce dernier. On peut également ajouter qu'une telle action dans le sens d'une plus grande stabilité des cours se fait à l'avantage de tous les pays, qu'ils soient producteurs ou consommateurs.

Pour les pays producteurs en particulier, qui sont en général des pays en voie de développement, ils garantissent une certaine stabilité et une certaine continuité de leurs recettes en devises. Ils constituent donc, notamment, un facteur de sécurité pour les plans de financement à long terme que doivent élaborer ces pays en vue de leur industrialisation.

II. — Les orientations nouvelles qui semblent se dessiner

Est-ce à dire que les politiques économiques mises en place par les accords actuels donnent pleinement satisfaction? Est-ce à dire que des progrès ne pourraient pas être faits dans le sens que souhaitent les tenants de la thèse libre-échangiste? Nous ne le croyons pas. On peut penser, bien au contraire, qu'une évolution peut apparaître souhaitable tant en ce qui concerne l'approche même du problème des organisations de marché au niveau international qu'en ce qui concerne le contenu des accords.



Cacaoyer : un accord sur le cacao est actuellement en cours de négociation.

A. ÉVOLUTION DANS L'APPROCHE DU PROBLÈME DES ORGANISATIONS DE MARCHÉS

Il est important de prendre conscience dès le départ du fait que, **tant une baisse prononcée des cours que de fortes fluctuations de ces cours, sont préjudiciables à l'ensemble de l'économie mondiale.** Les conséquences néfastes ne se manifestent pas seulement à l'encontre des économies des pays en voie de développement, mais également à l'encontre des économies des pays développés. Les raisons en sont nombreuses : tout d'abord, l'instabilité des cours est un facteur de régression des échanges internationaux et, par conséquent, un facteur de régression de la croissance économique mondiale. D'autre part, la chute des cours ou leur instabilité conduisent à affecter les facteurs de production à la production de produits de substitution, facteurs qui auraient pu recevoir un usage économiquement plus satisfaisant ailleurs.

On peut, dans ce sens, se demander si un des principaux gaspillages que connaissent actuellement les économies des pays riches ne résulte pas du maintien de la production de certains biens primaires et de la production croissante de certains produits de substitution ne nécessitant qu'un très faible degré de connaissances technologiques.

Pour toutes ces raisons, les accords mondiaux devraient, à notre avis, être abordés sous une double optique, très sensiblement différente de celle qui prévaut actuellement :

- En premier lieu, **l'éclairage** sous lequel sont étudiées les possibilités et les avantages qu'il y a à mettre en place un accord mondial ne devrait pas être l'aide aux pays en voie de développement, mais une **amélioration d'ensemble du fonctionnement d'un marché international** et, partant, de l'économie mondiale. Dès lors, il ne devrait plus s'agir d'une recherche d'avantages mutuels sur la base d'un équilibre entre droits et obligations des deux parties. Nous ne pensons pas que les pays en voie de développement aient à souffrir d'une telle approche. Bien au contraire, cette dernière serait de nature à faciliter la participation aux accords internationaux de certains pays riches qui y sont actuellement réfractaires.
- En second lieu, les **politiques** mises en place par les accords mondiaux devraient, dans la mesure du possible, **s'inspirer des modèles classiques de libéralisation des échanges** afin de laisser jouer les règles de spécialisation par le commerce international permettant de connaître la plus grande croissance économique possible. L'inégalité des chances des différents participants à ce commerce international ne devrait pas, selon nous, être compensée par une modification du jeu du marché, mais plutôt par **des mesures spécifiques** (aides financière et technique) visant à permettre aux pays connaissant un handicap de le surmonter progressivement et de tendre vers une égalité de chances avec leurs partenaires commerciaux.

B. ÉVOLUTION DANS LE CONTENU MÊME DES ACCORDS

Compte tenu de l'optique précédemment exposée, un certain nombre de conclusions peuvent être tirées en ce qui concerne le contenu même des accords. Nous distinguerons trois orientations qui pourraient être suivies simultanément.

Il paraît tout d'abord souhaitable de clarifier le contenu des accords actuels et de tenter de limiter les politiques à incidence malthusienne. On peut, notamment, se demander, dans ce cadre, **si les politiques de promotion de la demande font l'objet d'une attention suffisante.** Il est clair qu'il est plus facile de réduire artificiellement l'offre que de développer des usages nouveaux; mais il est non moins clair que l'intérêt à long terme des producteurs de produits primaires passe par la première solution.

On peut se demander également **si les accords mondiaux ne constituent pas le cadre privilégié dans lequel et par lequel peuvent s'opérer des transferts ordonnés de secteurs des pays développés vers les pays en voie de développement.** Ces transferts libérant dans les pays riches des facteurs de production susceptibles d'être utilisés dans des secteurs à technologie plus avancée conduiraient, non seulement à une accélération du processus de croissance des pays en voie de développement, mais également à une croissance plus saine des économies riches et, par conséquent, à une amélioration de l'équilibre politique et économique mondial.

Un des exemples privilégiés dans lequel pourrait s'exprimer cet équilibre de concessions entre pays développés et pays en voie de développement réside dans la recherche pour les pays développés de la sécurité de leur approvisionnement en matières premières. Une telle politique peut revêtir des modalités très diverses, par exemple investissements accrus des pays développés dans les pays en voie de développement et passation de contrats à long terme avec ces pays, et aussi organisation de marchés régionaux avec certains pays producteurs, au travers desquels une garantie d'approvisionnement à prix relativement constants pour les pays développés serait compensée par un effort de ceux-ci sur le plan de l'aide financière et technique en faveur des premiers. Une telle politique serait évidemment facilitée par certains mécanismes, comme par exemple un système de garantie des investissements privés contre les risques non commerciaux, tel que celui qui avait été évoqué, dans un cadre européen, lors de la conférence de La Haye en décembre 1969.

Cette politique basée sur **l'équilibre des concessions** présenterait, à notre avis, des avantages aussi bien pour les pays en voie de développement que pour les pays développés.

Une orientation des accords mondiaux dans le sens que nous avons indiqué présenterait à nos yeux un double avantage :

Le premier serait de rallier de telles organisations de marchés des pays comme les États-Unis qui, actuellement, ne souhaitent pas s'y engager ou ne s'y engagent qu'avec une extrême prudence.

Le deuxième avantage concerne plus spécialement la Communauté Économique Européenne. Si, sur de telles bases, il pouvait être plus facile de rapprocher les points de vue des États membres en faveur des arrangements internationaux sur les produits de base, la Communauté, de par le poids qu'elle représente tant dans le commerce mondial que dans les rapports entre pays développés et pays en voie de développement, pourrait jouer un rôle d'impulsion décisif qui serait pour elle un élément important de la politique qu'elle entend suivre sur la scène internationale.

Charles ANDRÉ



Les accords de produits de base intéressant les P.V.D. : étain, café et projet d'accord sur le cacao

par M. Michel COQUIN

Parmi les produits de base intéressant les P.V.D., seuls l'**étain** et le **café** font l'objet d'accords internationaux de stabilisation, si l'on exclut le sucre (dont une grande partie des échanges mondiaux fait l'objet d'arrangements spéciaux qui échappent à l'accord international sur ce produit, qui par ailleurs intéresse aussi au premier chef les pays développés, en tant que producteurs). Le marché du cacao sera peut être régi par un accord international dans un proche avenir. Les pays producteurs de thé s'efforcent d'appliquer entre eux un accord de limitation des exportations. D'autres arrangements plus limités entre pays producteurs concernent également d'autres produits tropicaux moins importants : **jute, fibres dures, vanille, girofle.**

Dans l'arsenal des mesures théoriquement applicables pour organiser les marchés des produits de base, pratiquement deux mécanismes se sont révélés à ce jours opérationnels : le **contingement des exportations** et le **stock régulateur**, avec évidemment des mesures complémentaires destinées à influencer à plus ou moins long terme la production et la consommation de ces produits : pour l'étain, stocks régulateurs, pour le café contingents d'exportation, pour le cacao, les deux systèmes sont prévus.

En se limitant à la période d'après-guerre, on fera un bref historique, on dressera un rapide bilan des deux accords existants et on rappellera les efforts accomplis pour un accord sur le cacao, mais on insistera particulièrement sur les deux produits tropicaux qui intéressent directement les E.A.M.A. et de nombreux autres P.V.D. : le café et le cacao.

L'accord international sur l'étain

En ce qui concerne l'**étain**, dès 1950 on envisagea la conclusion d'un accord international, mais les hauts prix du moment (guerre de Corée) freinèrent l'enthousiasme et il fallut la chute des cours, après la reconstitution des stocks stratégiques américains, pour que l'accord voie le jour en 1956. Il a été depuis régulièrement renouvelé, en 1971 pour la dernière fois.

Cet accord est fondé essentiellement sur le fonctionnement d'un stock régulateur, qui intervient sur le marché pour maintenir les prix entre des limites fixées dans l'accord et dans certaines conditions à l'intérieur de ces limites. Les producteurs assurent le financement de ce stock régulateur; malgré leurs efforts au cours de la Conférence de 1971, ils ne purent obtenir de la part des pays consommateurs

une participation financière autre que facultative. Un contingentement des exportations peut être mis en place en période de surproduction.

Cet accord international a permis de réduire sensiblement les fluctuations des prix, mais les moyens financiers du stock régulateur n'ont pas toujours permis de « tenir » le marché : impossibilité d'acheter suffisamment en période de chute grave des prix ou de vendre lorsque le stock est épuisé et que les prix continuent de monter (la capacité est actuellement de l'ordre de 20 000 tonnes de métal pour une production mondiale plus de dix fois supérieure).

L'efficacité d'un tel accord est donc indéniable, mais ses limites sont celles de la capacité financière du stock régulateur : toutefois les possibilités nouvelles d'intervention du Fonds Monétaire International et la participation financière de certains pays consommateurs devraient faciliter à l'avenir le problème du financement; d'autre part il est évident que pour une telle matière première industrielle, tirée d'un produit d'extraction, il existe une possibilité d'adaptation de l'offre à la demande, plus grande que pour des produits agricoles tropicaux cultivés par de nombreux producteurs dans un grand nombre de pays soumis aux aléas climatiques.

L'accord international sur le café

C'est pourquoi, nous allons nous arrêter plus longuement sur le cas intéressant du **café**, qui constitue d'ailleurs après le pétrole le deuxième produit de base quant à la valeur du commerce mondial.

Les premières propositions pour un accord groupant les pays producteurs et les pays consommateurs de café remontent à 1954, mais les pays producteurs seuls durent tout d'abord s'organiser, de façon très limitée de 1955 à 1957, puis par l'accord de Mexico en octobre 1957 qui groupait 7 pays latino-américains dont les deux plus importants producteurs mondiaux (Brésil et Colombie). Cet accord s'élargit en 1958, ce fut l'accord de Rio groupant 14 pays latino-américains et le Portugal, puis l'accord international de 1959 qui comprenait certaines pays africains et couvrait 85 % de la production exportable. Parallèlement le groupe international d'étude du café travaillait à la conclusion d'un véritable accord international, du type prévu par la Charte de la Havane et c'est à la Conférence de négociation de 1962 que vit le jour ce premier accord à long terme groupant producteurs et consommateurs.

La caractéristique principale de cet accord international du café est d'être un accord de stabilisation fondé sur l'adaptation de l'offre à la demande au moyen de contingents d'exportation. Ces contingents sont fixés pour chaque année caféière sous forme d'un pourcentage des contingents de base spécifiés à une annexe de l'accord; ces contingents annuels sont répartis par trimestre selon les possibilités d'exportation de chaque membre, en vue de maintenir pendant toute l'année l'équilibre entre l'offre et la demande prévue. En ce qui concerne les prix, l'objectif est de les maintenir au-dessus du niveau de 1962, année de bas prix.

Les estimations des besoins du marché effectuées chaque année n'ont pas toujours correspondu à la demande effective et la relative pénurie ou la relative abondance sur le marché du produit ainsi contingenté à l'exportation a entraîné des mouvements de prix qu'il a fallu endiguer par des corrections apportées en cours d'année aux contingents initialement fixés. On s'est alors rendu compte, d'une part de la rigidité et de la lenteur des interventions nécessaires, d'autre part des inconvénients de l'absence d'une clause de prix dans l'accord qui aurait permis un ajustement plus ou moins automatique des contingents, voire un ajustement sélectif de ces contingents lorsque tel ou tel groupe de cafés aurait nécessité une mesure spécifique compte tenu de l'évolution particulière de ses prix. D'autre part, cet accord ne prévoyait pas de mesures à long terme susceptibles de corriger le déséquilibre structurel du marché, caractérisé par la surproduction et l'abondance des stocks.

Au cours de négociations de 1967-1968, l'accord a été renouvelé pour cinq ans sur des bases comparables mais avec des améliorations tirées de l'expérience du fonctionnement de l'accord de 1962, notamment dans le domaine de l'ajustement des contingents en cours d'année, en fonction des prix, des contrôles à l'exportation et à l'importation et de l'équilibre à long terme entre l'offre et la demande (objectifs de production, politique des stocks, fonds de diversification). Cet accord, comme le précédent, comporte également des dispositions relatives à l'accroissement de la consommation (propagande, réduction des obstacles, recherche de nouveaux usages, mesures spéciales pour les « nouveaux marchés ») ainsi des mesures de restrictions à l'encontre des pays non-membres.

Malgré des difficultés de fonctionnement inhérentes aux divers intérêts en cause, à la complexité des mesures d'application à court terme d'un accord de contingentement, à l'importance des problèmes à long terme de l'économie caféière mondiale, l'accord international du café a permis un accroissement sensible des recettes d'exportation des pays en voie de développement producteurs. Les pays consommateurs ont cependant bénéficié de prix équitables et stables puisque le développement de la consommation mondiale se poursuit, notamment en Europe Occidentale et particulièrement dans le C.E.E., la stagnation de la consommation dans le principal pays consommateur, les États-Unis, n'étant pas directement imputable au niveau des prix du produit à l'importation. La vie de cet accord, qui doit être renouvelé



Pour certains E.A.M.A., le café et le cacao ont une importance économique essentielle.

en 1973, n'a donc pas été exempte de crises, parfois graves, soit entre pays producteurs (répartition inadéquate du marché entre eux - rivalités entre les divers groupes de producteurs de cafés de variétés différentes), soit entre les deux groupes d'intérêt lorsqu'il s'agit notamment de fixer chaque année le niveau des contingents d'exportation et les gammes de prix en fonction desquelles seront ajustés ces contingents. Des difficultés plus particulières opposèrent aussi par exemple le Brésil et les U.S.A. à propos des exportations de café soluble brésilien, ou les pays latino-américains et la Communauté Économique Européenne à propos des obstacles au commerce et des préférences tarifaires.

Un problème grave fut celui des perturbations créées sur le marché par des exportations hors contingents non contrôlées et il fallut mettre en place un système compliqué de contrôles à l'exportation, à l'importation et à la réexportation.

Des nouvelles difficultés surgissent au moment même où ces lignes sont écrites (avril 1972), car les pays producteurs veulent revaloriser les prix fixés en dollars pour tenir compte de la dévaluation de cette monnaie et envisagent de prendre des mesures unilatérales de contingentement et de stockage pour obtenir cette augmentation des prix que certains consommateurs, (notamment les U.S.A.) leur refusent.

En plus de ces difficultés liées aux problèmes à court terme, l'introduction de mesures à long terme dans l'accord de 1968 a soulevé d'autres questions plus fondamentales encore, puisqu'il s'agit là, non plus de l'équilibre passager et relativement facile à obtenir entre les exportations et les importations, mais de l'équilibre à long terme entre la production et la consommation compte tenu du niveau de la production totale, de la consommation locale des pays producteurs, des besoins des pays importateurs et d'une politique adéquate de stockage. Le Fonds de diversification, financé par les contributions obligatoires des producteurs et facultatives des consommateurs, a commencé, avec retard, le financement des programmes de diversification et d'adaptation de la production caféière, mais le contrôle de la production se révèle difficile dans certains pays, compte tenu notamment des prix payés au producteur qui font du café une des cultures les plus rentables.

On touche là au problème fondamental de l'organisation du marché d'un produit agricole, qui porte en elle le germe de sa destruction, si des mesures efficaces à long terme ne sont pas prises afin de décourager l'incitation à produire plus pour profiter des avantages à court terme qui représentent des prix stables et rémunérateurs... qu'il s'agisse du producteur lui-même ou du pays qui tire des ressources budgétaires importantes et des recettes en devises de l'exportation du produit. C'est poser, sans prétendre le résoudre, le problème de l'efficacité et du caractère contraignant des mesures prises au plan international en regard de celui du rôle politique, économique et social d'un tel produit dans de nombreux P.V.D. rôle d'autant plus important que ce produit constitue souvent le principal ou un des principaux moteurs du développement économique de ces pays.

Tel est, à la veille de son renouvellement et au moment où se tient la 3^e session de la C.N.U.C.E.D., la situation de cet accord-pilote, qui demeure le seul concernant un produit typiquement tropical, puisque comme on va le voir l'accord international du cacao n'est pas encore né.

Les efforts pour conclure un accord sur le cacao

S'il est un produit de base qui mériterait d'être organisé pour limiter les très fortes fluctuations des prix et les actions spéculatives dont il est l'objet, c'est bien le cacao et pourtant depuis plus de 10 ans, que ce soit au sein du groupe d'étude de la F.A.O. ou dans les Conférences et les organes de la C.N.U.C.E.D., on n'a pas encore réussi à mettre sur pied un accord acceptable par tous les pays intéressés, pourtant relativement peu nombreux. Le projet d'accord en chantier depuis si longtemps repose sur le double mécanisme du contingentement de l'offre et de l'intervention d'un stock régulateur, en fonction d'une gamme de prix à fixer dans l'accord. Le stock est destiné à absorber, dans la limite d'un plafond de 250 000 tonnes, les excédents éventuels en fin de campagne, résultant notamment des restrictions de l'offre introduites pour soutenir les prix. Au delà de cette quantité, le cacao excédentaire devra être affecté à des usages non traditionnels. Le stock régulateur revendra le cacao lorsque le prix se rapprochera du prix maximum à fixer, cet organisme n'opérera donc pas sur le marché, comme le fait par contre le stock régulateur de l'accord de l'étain. Le financement sera assuré par un prélèvement sur les exportations, des interventions éventuelles du F.M.I. et des contributions volontaires des pays participants.

Le contingentement de l'offre s'effectuera sur la base des exportations, encore qu'un pays consommateur important (les U.S.A.) maintienne sa position en faveur du contingentement des ventes, qui s'effectuent souvent plus d'un an avant les livraisons effectives. Il est prévu également que les contingents seront suspendus à partir d'un certain niveau de prix.

Des mesures complémentaires sont également envisagées : restrictions des importations en provenance des pays non membres, accroissement de la consommation par la propagande, la réduction des obstacles et la défense contre les produits de substitution, dispositions relatives au cacao transformé, au cacao fin etc...

Les principales difficultés rencontrées dans la négociation d'un tel projet d'accord ont trait à la fixation du prix minimum, aux conditions d'achat du cacao excédentaire par le stock régulateur et au mécanisme d'ajustement des contingents en fonction de l'évolution des prix. La Conférence de négociation convoquée en mars 1972 par le Secrétaire Général de la C.N.U.C.E.D. doit reprendre ses travaux avant la fin de l'année en vue de la conclusion de l'accord.

Les causes fondamentales des difficultés

Tous ces retards, toutes ces difficultés proviennent fondamentalement de divergences sur la conception même de cet accord, voire de tout accord de produit : réglementation et maîtrise du marché, par des mécanismes contraignants, en vue d'assurer des prix stables, équitables pour les consommateurs, rémunérateurs pour les producteurs ou bien intervention limitée au strict indispensable, pour éviter une situation catastrophique dans les pays producteurs à la suite d'un effondrement des prix, le marché demeurant libre en toute autre circonstance.

L'exemple du cacao (dont le marché ne connaît pas un déséquilibre structurel fondamental) illustre bien cette situation et aide à comprendre pourquoi il est si difficile de généraliser les accords de produits de base, malgré les recommandations, les études, les

prises de position politiques, les consultations, les négociations. Pour certains produits, les risques de substitution permanente ou apparaissant à partir d'un certain niveau de prix (et c'est le cas du cacao), les risques de sous-consommation ou de surproduction liés ou non à ce phénomène de substitution, les risques de distorsion des prix du produit de base par rapport à ceux des produits transformés, le frein à la diversification des économies en l'absence de mesures effectives à long terme de contrôle et de rationalisation de la production en fonction des prix, la complexité des mécanismes à mettre en place, les difficultés de gestion sont autant d'arguments qu'avancent les adversaires de ces accords et même ceux, plus lucides, qui ne veulent les conclure qu'en s'entourant des garanties indispensables à une saine application.

joue donc plus souvent en faveur des producteurs qu'au profit des consommateurs. Ce ne doit pas être une panacée pour les uns, ni non plus un simple instrument commercial pour les autres, ce n'est en fait qu'un moyen au plan international (mais y en a-t-il d'autres?) pour contribuer à résoudre les problèmes d'un secteur particulier, mais si important pour les P.V.D. intéressés que c'est nécessairement aussi un instrument de coopération au développement. On ne peut systématiquement le prôner ou le rejeter; l'approche par produit (ou par groupe de produits) est donc la bonne, malgré son caractère fragmentaire, empirique parfois; mais elle mérite d'être envisagée dans l'optique renouvelée, qui est esquissée dans la première partie de cette étude sous la signature de Ch. André.



*Récolte
de
cacao.*

Il est évident que si les pays producteurs ne font pas preuve d'un certain réalisme dans leurs demandes relatives aux prix et d'une discipline raisonnable dans leurs plans de production, si les pays consommateurs ne voient que la défense des intérêts de leurs commerçants, de leurs industriels et de leurs consommateurs, bien peu d'accords par produit verront le jour et bien peu survivront à l'épreuve du temps. Il est clair qu'un accord de produit est mieux armé pour limiter les baisses que les hausses des prix et qu'il

Pour conclure en quelques mots : accords internationaux par produit? oui, mais pas d'accord à tout prix, pas d'accord pour n'importe quel produit, pas d'accord à courte vue, pas d'accord sclérosant le commerce mondial ... et c'est là que les difficultés commencent!

Michel COQUIN

Les projets agricoles financés par le F.E.D.

Le présent article vise à faire le point des projets agricoles financés par le Fonds Européen de Développement en République Rwandaise, après l'entrée en vigueur du troisième F.E.D. avec la deuxième Convention de Yaoundé le 1^{er} janvier 1971. La période effective sur laquelle se sont étalées les activités du F.E.D. au Rwanda peut être estimée à environ dix ans. L'économie nationale étant basée sur la monoculture du café, le développement dans le domaine agricole avait notamment pour but de renforcer la diversification de la production agricole, par l'introduction de cultures industrielles nouvelles auprès de la population rurale, soit sous forme de coopérative, soit sous forme de propriété individuelle.

Dans cet article, nous nous bornons seulement à l'aspect agricole de l'aide apportée par le F.E.D., sans considérer les financements accordés dans les domaines de l'enseignement, de l'infrastructure routière et électrique, et de l'industrialisation, notant cependant que ces réalisations ont une incidence sur l'ensemble des opérations agricoles.

L'action agricole du F.E.D. porte sur trois cultures à savoir : **le café, le thé et le pyrèthre**. Si l'intervention café fait partie d'un projet de développement régional, la théiculture et la culture du pyrèthre ont été promues afin de contribuer à équilibrer la diversification de l'agriculture, sur le plan national.

Ces projets agricoles ne présentent pas seulement un intérêt pour l'économie nationale, mais ils visent également à accroître, par l'introduction d'un « cash-

crop », le niveau des revenus monétaires du paysan rwandais, lequel est estimé actuellement à 40 dollars U.S.A. en moyenne

Nous examinerons donc successivement :

I. LE PROGRAMME CAFÉ DANS LE CONTEXTE D'UN REMEMBREMENT AGRICOLE.

II. L'INTRODUCTION DE LA THÉICULTURE À L'ÉCHELLE DE LA POPULATION.

A traiter dans le prochain numéro :

III. LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU PYRÈTHRE SOUS FORME DE PAYSANNAT.

I. Le programme café dans le contexte d'un remembrement agricole

La culture du café arabica est pratiquée au Rwanda depuis 1920. Elle s'est étendue continuellement, couvrant à l'heure actuelle toute la zone centrale et ouest du pays, seule région favorable à cette culture. Elle se trouve entièrement entre les mains des paysans, possédant des parcelles, dont la superficie varie de 5 à 25 ares.

La production totale en 1970 s'élevait à 14 240 tonnes de café marchand correspondant à une valeur de FRW. 1.4 milliard représentant 86,5 % des exportations agricoles et 57 % de la valeur totale des exportations.

Dans certaines régions du pays, à vocation caféicole, un remembrement agricole s'imposait pour rationaliser la caféiculture et pour utiliser au maximum, d'une façon organisée, les terrains agricoles disponibles. La région du Bugesera-Mayaga située au centre du pays, a bénéficié de l'aide du F.E.D. pour mener à bien cette action.

Le programme de développement régional porte tout d'abord sur les travaux d'infrastructure comprenant : les relevés topographique et pédologique sur lesquels sont tracés les parcelles, l'aménagement de pistes agricoles, l'implantation d'un réseau d'adduction d'eau, la construction de centres communautaires. Ensuite, sur les parcelles délimitées et attribuées aux paysans, il est procédé à leur installation. C'est à ce stade que sont entreprises des actions en matière de vulgarisation, de développement social, de développement coopératif en vue de doter cette région de structures professionnelles rurales.



Séchage du café.

Ces différentes activités sont coordonnées par l'**Office du Bugesera-Mayaga** l'O.B.M., qui est chargé de promouvoir la politique de développement agricole définie par le Gouvernement. L'objectif à atteindre est la **création d'unités de production agricoles sous forme de « paysannats »**, qui devraient constituer des exploitations modèles visant à une meilleure utilisation des terres et à la conservation des sols, en pratiquant des méthodes culturelles modernisées dans le but d'intensifier l'agriculture.

La gestion des périmètres agricoles est assurée par l'O.B.M., organisme central, responsable du développement régional, avec l'aide des ministères intéressés.

✱

Faisons maintenant le **bilan des résultats obtenus après 10 ans de travaux sur le terrain.**

- Quinze périmètres ont été aménagés couvrant une superficie totale d'environ 60 000 ha. L'aménagement des périmètres, dans la région de Bugesera, a été précédé par l'éradication de la mouche tsé-tsé.

Le nombre de familles installées en paysannat s'élève à 16 000, chacune d'elles disposant d'une parcelle de 2 ha environ.

La superficie à planter en café s'élève à 15 ares, de sorte qu'après son achèvement total, la plantation de 2 400 ha de café devrait être réalisée. Le chiffre atteint est actuellement de 2 290 ha, dont 1 280 ha sont en rapport.

- L'aménagement du réseau de pistes agricoles atteint une longueur totale de 1 200 km, y compris les pistes pour le bétail qui sont destinées à éviter la dispersion des animaux entre les pâturages du sommet de la colline et les points d'abreuvoir dans le marais.

- La construction de 5 centres communautaires comprenant des hangars agricoles, dispensaires, foyers sociaux, habitations, permet de doter cette région d'une infrastructure indispensable pour mener à bien une politique cohérente de développement économique et social.

- La création de 9 coopératives et de 3 pré-coopératives a permis de commercialiser en 1970, environ 826 tonnes de café parche, soit 620 tonnes de café marchand ou 4,3 % de la production nationale.

Le tableau ci-après montre l'évolution de la production de café dans la région du Mayaga-Bugesera depuis 1967, année de la commercialisation par le canal des coopératives.

Bien que les résultats obtenus soient déjà importants, la situation actuelle est encore loin de l'objectif envisagé, c'est pourquoi le Gouvernement Rwandais a introduit une nouvelle demande de financement pour **prolonger cette action de développement régional pour une nouvelle période de 5 ans.** La Convention de Financement de ce projet a été signé le 14 juillet 1971. Durant la période à venir, tout sera mis en œuvre pour la mise en place d'un assolement rationnel prévu pour les 16 000 parcelles du paysannat.

La première chose à faire consiste en **la matérialisation sur le terrain des soles.** La délimitation de celles-ci commencée en 1969, est effectuée suivant des courbes de niveau, par la mise en place de haies vives, qui servent en même temps de dispositif anti-érosif.

Les haies anti-érosives sont constituées de graminées comme le *Setaria splendida* et *Vetiveria zizanioides* à partir des champs de multiplication et du matériel végétal se trouvant en bordure des pistes agricoles. Les limites d'étage et de parcelle sont matérialisées sur le terrain par la plantation en lignes d'euphorbes. Des centres de démonstration dans chaque périmètre serviront à montrer à la population, l'objectif à atteindre et faciliteront ainsi la vulgarisa-

	1967	1968	1969	1970	1971
Production en kg	133 950	302 875	592 201	826 000	933 135
Caféiers en rapport (plants)	900 505	1.668 853	1 758 744	1 806 589	2 019 894
Production moyenne par caféier en kg	0,148	0,118	0,336	0,457	0,462
Nombre de planteurs	6 768	10 309	10 676	11 750	12 784
Production moyenne par planteur en kg	19,71	29,37	55,47	70,29	72,99
Revenu moyen planteur en FRW.	709,5	1 057	1 996	2 530	2 628

1 U.C. = 100 FRW.

tion agricole. Chaque paysan est appelé à aménager lui-même, dans sa parcelle, les haies anti-érosives, distantes de 25 m en moyenne les unes des autres. La plupart des parcelles ayant une longueur de 400 m, il sera ainsi constitué seize soles de 12 ares environ. La première sole située au dessus de la piste sert de parcelle résidentielle, sur laquelle est implantée une superficie de 15 ares, ainsi que celle de la première sole en contrebas de la route, qui constitue la plantation de café comptant environ 300 caféiers par famille. La bande continue le long de la piste favorise la mécanisation lors de la désinsectisation des caféiers et facilite la surveillance par les cadres agricoles responsables des différentes opérations agricoles.

La vulgarisation agricole porte notamment sur le perfectionnement des techniques en caféiculture (taille, paillage, application d'engrais, désinsectisation) et sur l'application de l'assolement, préconisé par l'Institut National des Recherches Agronomiques, pour les cultures vivrières comme le manioc, les patates douces, les haricots, le sorgho, le maïs, le soja, les pommes de terre et les arachides.

En outre, les terres à vocation forestière sont à boisser, ce qui devrait être fait par des groupements de paysans, sous forme de travaux collectifs pour la préparation du terrain, l'intervention du FED restant limitée aux pépinières. Chaque paysan participant au programme de boisement, recevra 150 plants d'eucalyptus

ou autres espèces, qui seront mis en place par leurs soins sur les terrains réservés aux boisements. Ils seront aidés par les moniteurs agricoles qui les surveilleront lors des opérations de piquetage et de mise en place des plantes.

Les terrains destinés à l'élevage devront être améliorés — par l'élimination des plantes nuisibles tels que, charbons, arbustes, etc.. — par l'introduction progressive des meilleures espèces de graminées résistant au piétinement (Bra-



chiaria ruziziensis, Setaria sphacelata) — par l'application de fumier à partir d'étables fumières permettant une stabulation appropriée du bétail, — par l'aménagement des dispositifs d'infiltration — par des mesures de protection contre les feux — par la rotation des pâturages permanents, etc.

La culture des plantes fourragères comme le *Tripsacum laxum*, *Setaria splendida*, *Pennisetum* est à envisager pour l'alimen-

tation du bétail durant les périodes sèches. Le petit élevage (poules, lapins) sera introduit dans les régions dont la situation est favorable à la commercialisation des produits.

Les aspects sociaux inhérents à la mise en valeur de la région ne sont pas perdus de vue. Un vaste programme d'adduction d'eau comprenant 190 km de conduite d'eau est en cours d'exécution, les périmètres agricoles seront dotés de

dispensaires, de centres vétérinaires, de foyers sociaux et d'écoles. L'éducation de la jeunesse destinée à constituer la future population rurale, est axée sur une formation polyvalente au moyen des méthodes audio-visuelles.

A son achèvement, le paysannat devra constituer un exemple servant de modèle pour une exploitation rationnelle de la terre qui est le bien le plus précieux dans un pays surpeuplé tel que le Rwanda.

II. Introduction de la théiculture à l'échelle de la population

Avant la démarrage de ce programme à la fin de l'année 1962, il n'existait que quelques plantations privées qui étaient la propriété de sociétés, de planteurs européens ou de régies théicoles.

Le programme financé par le F.E.D. visait à introduire la théiculture auprès de la population rurale. Les financements en cours doivent aboutir à la mise en valeur de 2 150 ha de terrains aptes à la théiculture et, dans le cadre du 3^e F.E.D., le Gouvernement du Rwanda envisage l'aménagement d'environ 2000 ha de plantations de thé; c'est ainsi que le F.E.D. contribuera à la réalisation du but final que le Gouvernement s'est fixé soit : 9 000 à 10 000 ha de thé dans les années à venir.



Production 1971 — thé	Tonnes
Production totale 1971	1755
Production de l'ensemble des réalisations F.E.D.	1239
Production Coopthé Mulindi	747
Production Coopthé Shagasha	245
Production Coopthé Mwaga-Gisakura	247

Les premiers projets théicoles ont été exécutés suivant la **conception «bloc industriel»**, c'est-à-dire que les planta-

tions constituent des unités de production de plusieurs centaines d'hectares, gérées par une coopérative. Les coopérateurs sont ceux qui ont contribué à la réalisation du projet, comme main-d'œuvre salariée, et qui ont obtenu le minimum requis de jours de prestation, à savoir 500 jours ouvrables. L'exécution des projets ultérieurs suivra une autre formule, celle de l'aménagement des plantations de thé sous forme de parcelles individuelles. Dans ce cas, les opérations de labour, de la mise en place des plantules, de l'entretien des jardins sont effectuées par les paysans participant au projet. Il est évident que la dernière formule est

moins coûteuse, du point de vue investissement, mais par contre, elle présente certains désavantages économiques au stade d'exploitation : par dispersion des superficies, les transports sont plus coûteux, et la surveillance plus difficile.

Étant donné qu'il s'agit au Rwanda de l'introduction d'une nouvelle culture, jamais pratiquée auparavant par le paysan rwandais, la **procédure indiquée est la synthèse des deux formules précitées**, à savoir : la création d'un noyau industriel, produisant les quantités des feuilles vertes suffisantes pour assurer le seuil de rentabilité de l'usinage et ensuite agrandir progressivement la superficie



*Déshebag,
jeunes plan-
teurs de thé au
Rwanda.*

de plantations de thé par des extensions sous forme de parcelles individuelles.

Ce noyau industriel servirait en même temps de plantation modèle pour les planteurs rwandais.

C'est la dernière formule qui est pratiquée sur la grande majorité des terres théicoles disponibles au Rwanda. Bien qu'il soit encore prématuré de juger de la théiculture par les « out-growers », les parcelles n'étant pas encore productives, la nouvelle culture est très bien accueillie par la population.

Il est à noter que cette action théicole a été lancée par le Gouvernement, financé sur son budget; le programme s'étant avéré par la suite trop onéreux, l'aide du Fonds Européen de Développement fut sollicitée.

*

Comment procède-t-on dans la pratique à l'introduction auprès de la population rurale de la nouvelle culture du thé?

En étroite collaboration avec les autorités locales, les bourgmestres des communes, les cadres agricoles s'occupent d'un recensement des paysans intéressés à participer au programme théicole. Dans un deuxième stade, les vulgarisateurs agricoles conseillent le paysan, sur le choix de la parcelle et, ce choix fait, ils aident à la délimiter. Ensuite, la parcelle est enregistrée : commune, nom du paysan, composition familiale, numéro de la parcelle, superficie. Les vulgarisateurs agricoles restent en contact permanent avec les paysans inscrits au programme, qui, pour commencer, doivent montrer le sérieux de leur participation par le labour de leur parcelle à une profondeur d'environ 50 cm. Ceci fait, le vulgarisateur agricole aide le paysan au piquetage pour la mise en place des théiers, qui sont plantés avec

un écartement de 120 x 80 cm. Les plants sont élevés dans les pépinières centrales et c'est ici que le Gouvernement intervient intégralement de sorte que les « stumps » (plants de ± 2 ans recépés en pépinières) sont distribués gratuitement. S'agissant d'une nouvelle culture, les semences ont dû être importées des pays voisins, notamment de la République du Zaïre et de la République de l'Ouganda.

Nous verrons plus loin que des méthodes plus récentes de multiplication (propagation végétative) sont également appliquées; toutefois, pour des extensions à grande échelle de la théiculture, on a dû avoir recours au système orthodoxe : la multiplication générative.

Les pépinières, ainsi que toute l'infrastructure nécessaire à l'exploitation de la région théicole, sont donc à la charge du Gouvernement. Par infrastructure on entend : les routes, les

hangars agricoles, les habitations pour le cadre agricole, les centres de collecte.

Après la mise en place des théiers, les plantations individuelles sont suivies de près par les cadres agricoles qui assistent les paysans en les initiant à toutes les opérations inhérentes à la théiculture telles que le « pegging » (arcure) la taille de formation, taille de production, le « tipping » (formation de la table de cueillette) et, plus tard, la cueillette. La superficie à atteindre pour les parcelles de thé est de 50 ares par famille, à réaliser en trois tranches.

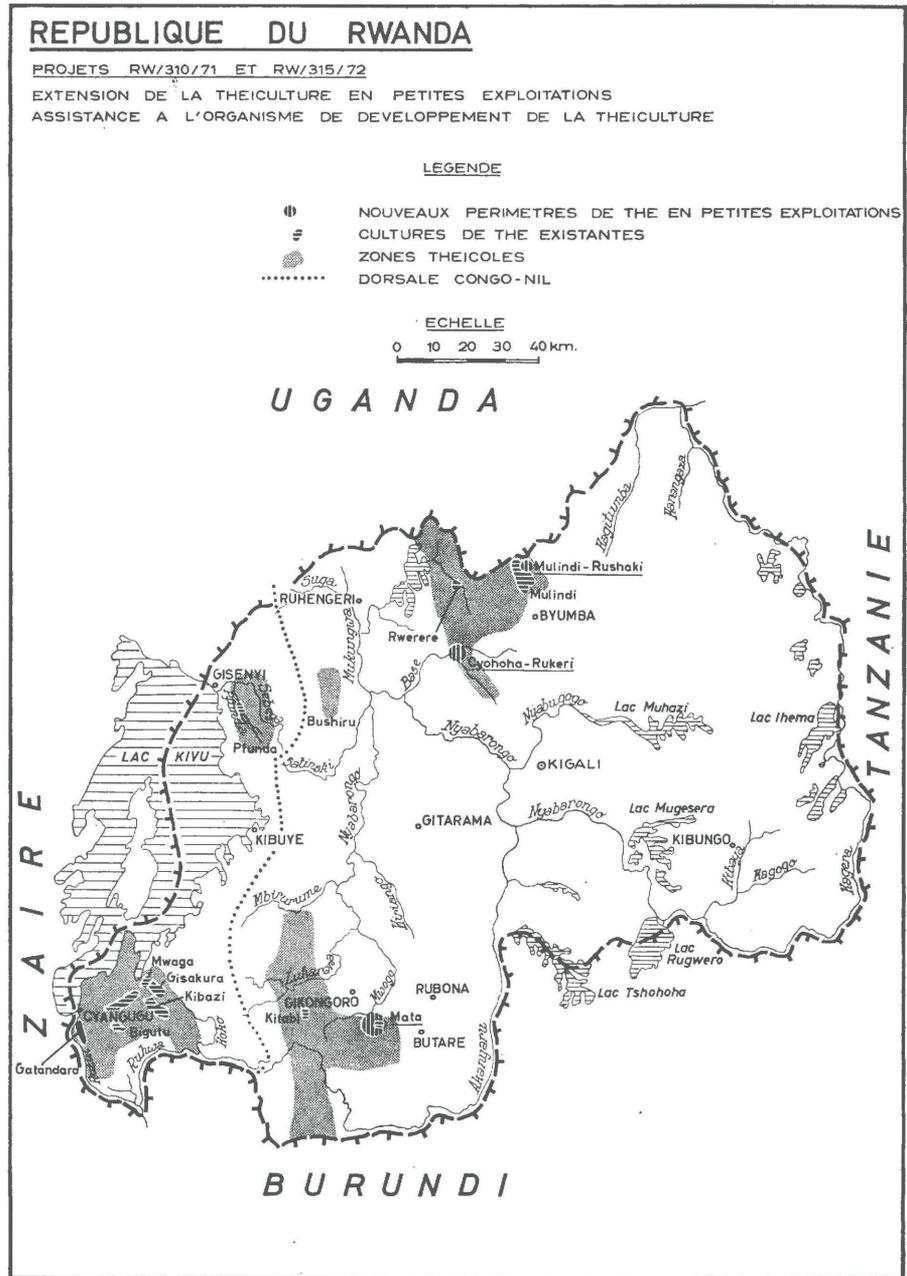
Le programme intervient également dans l'application des engrais, au cours du stade non productif de la plantation, que l'on peut estimer à quatre ans. Pendant cette période, le paysan ne dispose pas des revenus de sa plantation et il ne peut justement pas se permettre d'acheter les engrais nécessaires à hâter l'entrée en production.

Il est évident que la direction du projet, consciente de l'importance de la conservation des sols, met tout en œuvre pour que les paysans prennent les mesures propres à réduire au maximum l'érosion du sol et à retenir autant que possible les eaux de pluies au profit de la culture. Ces mesures consistent en l'aménagement d'un réseau anti-érosif par des fossés aveugles, le semis en lignes aux courbes de niveau des plantes légumineuses ou du sorgho, le paillis, la mise en place des coupes-vents en bordure des parcelles, etc...

Une fois les plantations en production, les paysans constitueront des associations de planteurs de thé, associations qui devront défendre les intérêts des planteurs et coordonner l'ensemble de l'action.

La vente des feuilles vertes à l'usine de thé, appartenant à l'État, se fera par le canal de l'association, qui elle, assurera d'autres services à ses membres, tels que : l'achat centralisé d'engrais ou des outils agricoles, etc. Elle disposera de son propre parc de moyens de transport.

Considérons maintenant les blocs autour desquels la théiculture des planteurs individuels a été lancée. Ces blocs sont à l'heure actuelle pour la plupart en produc-

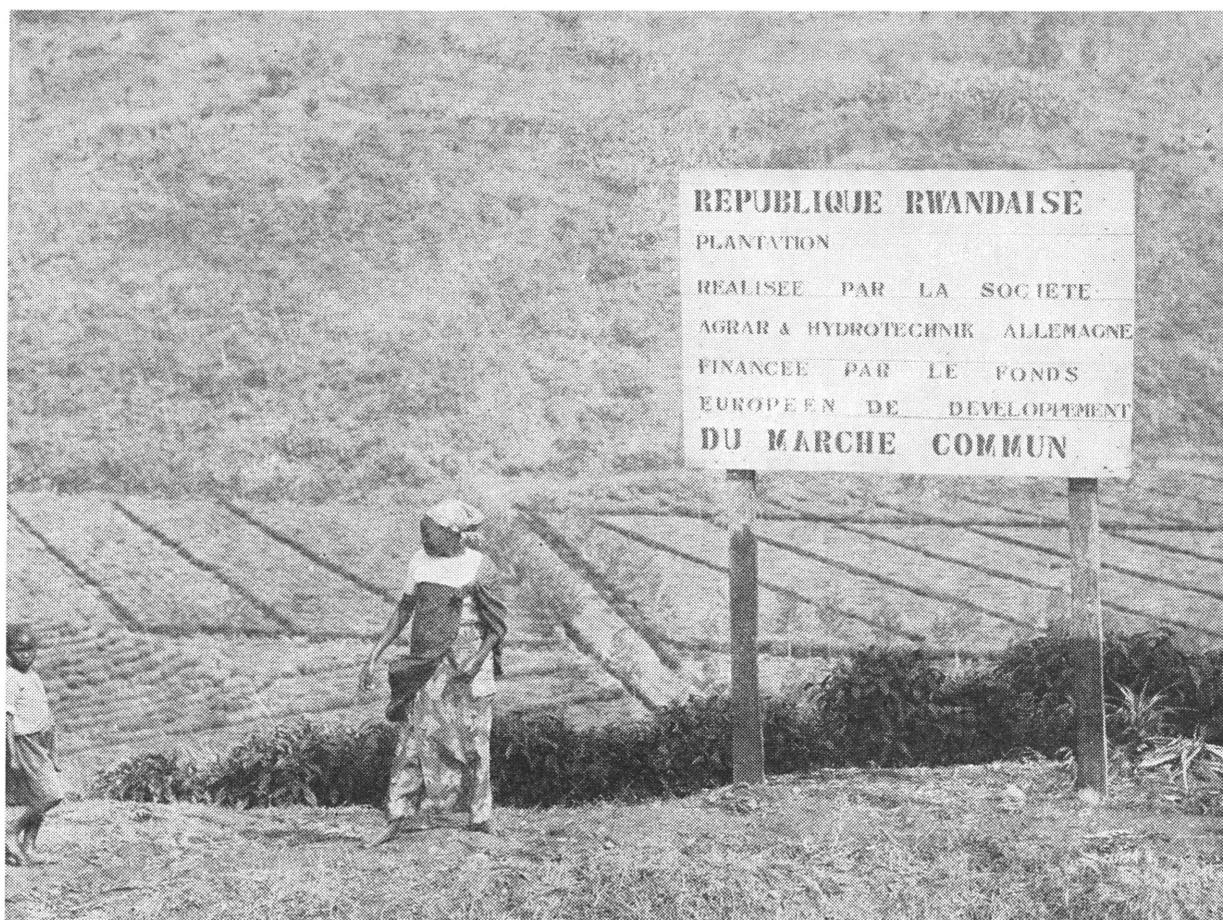


tion et doivent être considérés comme des plantations pionnières qui ont permis l'introduction de la théiculture au Rwanda auprès de sa population. La gestion de ces plantations est confiée aux coopératives qui sont soit gérées par une société aussi longtemps que le projet bénéficie du financement du Fonds Européen de Développement, soit conseillées par une société

privée « managing agent » après expiration du financement.

*

A l'heure actuelle, ont été réalisées sur les ressources du F.E.D., 1700 hectares de plantations de thé, dont 1 100 sont en production. Le montant des investisse-



ments se sont élevés à 2 103 347 U.C. ce qui revient à environ 1 416 U.C. par ha, y compris les contreparties du Gouvernement, à l'exclusion des frais de direction des travaux (voir tableau).

Les conditions dans lesquelles ces plantations ont été réalisées, varient fortement selon les lieux : 860 ha ont été aménagés en marais, 390 ha sur collines qui ont servi de pâturage et 350 ha sur

des plateaux couverts de forêt primaire.

Dans le prix de revient des plantations en marais ce sont les coûts de drainage et de défrichage qui interviennent d'une

Désignation des Réalisations F.E.D.	Superficie en ha	Coût des investissements en U.C. (1)			Par ha	Rentrées au bénéfice de la population en %
		Financement				
		F.E.D.	Gouvernement	Total		
Mulindi 1962-1967	486	225 614	194 440	420 054	864	56
Shagasha-Gatzndara (2) 1963-1972	484	628 427	245 353	873 780	1 805	53
Mwaga-Gisakura (2) 1965-1973	515	776 323	33 190	809 513	1 572	66

(1) 1 UC = 100 FRWA

(2) Y compris l'aide post-projet sous forme de fournitures d'engrais/herbicides.

façon dominante, tandis que pour celles sur plateaux boisés, c'est le défrichement, et sur colline, ce sont le labour et l'entretien au stade non productif, qui pèsent lourdement sur le prix de revient.

Il est à noter également, que tous les travaux ont été effectués à la main, et, qu'ainsi 56% des investissements bénéficient au pays sous forme de salaires. Les effets secondaires sur l'environnement ne sont pas négligables ce qui se manifeste entre autres, par l'amélioration de l'habitat de la population.

Les plantations en bloc se prêtent par excellence, à l'emploi des techniques modernes et c'est ainsi, que l'utilisation à grande échelle d'herbicides, a pu être appliquée et que la multiplication végétative du théier a été introduite au Rwanda.

Cette méthode présente un intérêt primordial pour le développement de la théiculture, car les plantations clonales pourraient facilement doubler la production actuelle à l'hectare.

Dans ce but, un certain nombre de clones en provenance des pays voisins ont été introduits au Rwanda, et seront examinés sous différentes conditions écologiques et diffusés ultérieurement en fonction des résultats obtenus, dans les projets à réaliser.

Jusqu'à présent il a été question uniquement des plantations de thé. Il est évident que l'aspect de la transformation du produit vert, n'a pas été perdu de vue dans les programmes de financement F.E.D. Deux, parmi les trois projets théicoles, sur le plan « plantations industriel-

les » comportent la partie usinage, alors que, pour le troisième projet, l'usinage fera l'objet d'un financement séparé. Les plantations du deuxième et troisième projet étant voisines, une seule usine, pour l'ensemble de ces plantations, suffit au début et présente l'avantage de voir l'usine entrer plus rapidement au stade de plein rendement. Les deux usines sont équipées d'une installation moderne. La quasi-totalité de la production de thé au Rwanda, est traitée à l'heure actuelle dans ces deux usines, financées par le F.E.D. Elles traitent également la production des planteurs privés et des plantations de la Régie.

Le thé du Rwanda est porté sur le marché mondial sous le nom Mulindi et Shagasha.

W. van WOUDEBERG



ANGELOS ANGELOPOULOS. — **Le Tiers-Monde face aux pays riches**. — Presses Universitaires de France, Paris 1972.

Préfacé par Josué de Castro, l'ouvrage passe en revue l'ensemble des questions qui se posent à propos du développement des pays du tiers-monde et de leurs rapports avec les pays industrialisés. Parmi celles-ci, un aspect retient particulièrement l'attention de l'auteur : celui du mode de financement. Un tiers de l'aide constitue un don mais des prêts à intérêt endettent de plus en plus les pays insuffisamment développés. Le professeur Angelopoulos préconise un système de financement qui consisterait à accorder des prêts sans intérêt avec, en complément, l'allégement des dettes existantes. Il souhaite aussi qu'en cas de réévaluation de l'or, la plus-value résultant de cette opération soit considérée comme « patrimoine de l'humanité tout entière » et affectée en partie au financement des pays pauvres.

Il appartiendrait aux Nations-Unies de diriger et d'organiser cette lutte pour le progrès. C'est un appel au bon sens et à la solidarité étayé par une démonstration convaincante.

* *

PIERRE BIARNES, PHILIPPE DECRAENE, PIERRE RONDOT. — **L'année politique africaine**. — Société Africaine d'Éditions, Paris, Dakar, 1972. (Numéro spécial de la Revue Française d'Études Politiques Africaines).

D'un usage commode et d'une forme très soignée, la récente édition de cet ouvrage, qui paraît chaque année, remplit parfaitement sa fonction de répertoire donnant du continent une image aussi complète que possible.

Clarté et précision dans les renseignements fournis, objectivité des jugements portés, rigueur de l'étude font de ce numéro spécial un outil de travail pour la connaissance du continent africain. Certaines des synthèses présentées apportent des éléments nouveaux et peu communs sur des pays et des faits jugés marginaux par la presse d'information, mais dont la connaissance est indispensable pour qui souhaite une information complète.

PAUL BAIROCH. — **Le Tiers-Monde dans l'impasse**. — Collection « Idées » — Éditions Gallimard 1972.

Le grand intérêt de ce livre, parmi tous ceux qui traitent du problème très actuel de l'aide au développement, se situe dans la perspective historique du démarrage économique. Jusqu'au XVIII^e siècle, le clivage entre sociétés « avancées » de type industriel, et sociétés moins développées, de type rural, était quasi inexistant. C'est à partir de cette époque, seulement avec la transformation de l'économie, puis la révolution industrielle que l'évolution accélère la distance entre certains pays. L'expansion du secteur agricole et sa meilleure productivité peuvent amener une progression de la demande de la population rurale liée à l'industrialisation indispensable. Il importe de fixer des objectifs à la collectivité et d'en contrôler le déroulement. Le livre de Monsieur Bairoch met en évidence les liens entre histoire, économie et politique.

* *

DIETRICH KEBSCHULL. — **Introduction à la politique du développement**. — Bertelsmann GmbH, 1971, Düsseldorf, Allemagne.

Parmi les nombreux ouvrages consacrés aux problèmes de l'aide aux pays en voie de développement, celui-ci présente une bibliographie détaillée des recherches sur ce sujet effectuées en langue allemande, ainsi qu'une analyse des difficultés et une étude approfondie de la stratégie de l'aide apportée par les pays industrialisés. L'auteur est diplômé es-sciences économiques des Universités de Tübingen et de Hambourg et co-éditeur de la revue « Finances et Développement » en langue allemande.

* *

PIERRE KALCK. — **La République Centrafricaine**. — Éditions Berger-Levrault, Paris 1971.

L'encyclopédie politique et constitutionnelle, publiée par l'Institut International d'Administration Publique, présente un nouveau fascicule consacré à la République Centrafricaine, rassemblant une documentation aussi complète que possible.

Le terme de République Centrafricaine a été choisi par le président Barthélemy Boganda, qui rêvait de constituer un vaste ensemble en Afrique Centrale. Sous ce nom, l'ancienne colonie de l'Oubangui-

Chari est devenue, depuis le 1^{er} décembre 1958, État membre de la Communauté, puis État indépendant depuis le 13 août 1960.

Une introduction présente les facteurs socio-économiques de la vie politique, retrace les grandes phases de son évolution et de l'histoire constitutionnelle, présente le régime actuel dirigé par le Général d'Armée Jean-Bedel Bokassa.

Puis suivent le texte de la Constitution et une liste des documents législatifs les plus importants relatifs, notamment, à l'organisation des pouvoirs publics.

* *

JACQUES VANDERLINDEN. — **Bibliographie du droit africain**. — Presses Universitaires de Bruxelles, 1972.

Cet ouvrage constitue un outil de travail indispensable pour tous les chercheurs qu'intéressent les problèmes juridiques africains et, par là, ceux du monde en voie de développement. Dix grandes rubriques couvrent près de 10 000 références :

1. Droit en général — Systèmes juridiques — Sources du droit.
2. Droit constitutionnel, administratif et financier.
3. Droit pénal et criminologie.
4. Droit économique, social, du travail.
5. Droit civil.
6. Droit aérien, commercial et maritime.
7. Administration de la justice — Systèmes judiciaires et professions juridiques.
8. Procédures.
9. Droit international privé.
10. Droit international et public.

Un index des auteurs complète le classement par matières.

* *

SOUROU MIGAN APITHY. — **Face aux impasses**. — Éditions A.B.M. Cotonou, Dahomey, 1972.

Membre du Conseil Présidentiel, triumvirat qui exerce de façon indivise le pouvoir au Dahomey, chacun des membres assurant à tour de rôle la présidence pour deux ans, l'auteur a été associé pendant 25 ans à la vie politique de son pays. Il pose, sur l'évolution de celui-ci, un regard réaliste et formule des propositions concernant l'avenir de son pays. Il le souhaite dans un cadre plus vaste que celui de ses frontières actuelles.

GUNNAR MYRDAL. — Le défi du monde du pauvre. — N.R.F. Éditions Gallimard. — Bibliothèque des Sciences humaines, 1970.

L'analyse lucide et précise du grand économiste suédois s'attaque au problème du siècle : celui de la pauvreté dans l'abondance, en s'appuyant sur un matériel principalement recueilli en Asie et en Amérique latine mais qu'il considère comme valable pour tous les pays en voie de développement. C'est à ces peuples de prendre en main leur destin pour dominer les inégalités et les politiques à courte vue. L'étude s'achève par le catalogue des réformes indispensables dans les domaines de l'agriculture, de la démographie, de l'éducation et souligne l'état d'esprit nécessaire à l'affrontement de ces problèmes. C'est le premier livre traduit en français d'un économiste mondialement connu.

* *

PATHÉ DIAGNE. — Pour l'unité Ouest-Africaine. — Micro-États et intégration économique. — Éditions Anthropos, 1972.

Toute économie qui se construit pose un problème de fins et de moyens. Ce livre axé sur l'Ouest Africain est un effort de réflexion en ce sens et dans ce contexte. Le Tiers-Monde est contraint de se structurer en champs de force, en espaces d'équilibre; la construction de nations développées est à ce prix. Pathé Diagne, littéraire et économiste de formation, auteur de nombreux ouvrages et travaux scientifiques veut, dans cette étude, orienter l'action dans ce sens; il dresse un diagnostic, avant de tenter une ouverture sur l'avenir ouest-africain; il dessine une approche du problème de l'intégration économique comme projet d'édification d'une société qui serve les intérêts et la vision du monde des peuples ouest-africains.

* *

HUBERT DESCHAMPS. — Madagascar. — Collection « Que sais-je » n° 529, 1968. — Éditions P.U.F.

Ce livre dense et précis rassemble une somme de connaissances concernant Madagascar « le 7^e continent » dont l'originalité n'a pas cessé d'étonner et de poser des problèmes. L'insularité a marqué la grande île pendant très longtemps; depuis

un siècle les influences du monde extérieur y pénètrent en la transformant. Coutumes, population, ressources, économie, destin politique doivent tendre à la constitution d'une nation moderne qui puisse garder, cependant, son originalité.

* *

IGNACY SACHS. — La découverte du tiers monde. — Nouvelle bibliothèque scientifique dirigée par Fernand Braudel. — Éditions Flammarion, 1971.

A côté des événements récents existe encore le poids vivant du passé, la persistance des mythes entrés dans la culture, amplifiés par l'histoire idéologique. L'héritage de la méfiance peut avoir une vie plus longue que les faits qui en furent la cause. Il importe de surmonter cette tendance. L'enjeu est l'avenir de l'humanité, la découverte du Tiers-Monde nous obligeant à repenser de fond en comble notre place, nos attitudes, nos images d'autrui, nos obligations, puis de passer à l'action « Aux cyniques, nous disons : notre intérêt, nous dicte de participer activement à l'émancipation du Tiers-Monde ne serait-ce que comme à une mesure d'assurance à long terme. A ceux qui n'ont pas renié la tradition humaniste de la culture européenne.. nous crions : il y va de notre dignité. Et de notre liberté aussi... »

Après l'étude des diverses tendances de l'économie du développement, M. Sachs s'oriente vers une théorie où, les illusions étant écartées, le choix des objectifs et l'éventail des politiques s'insère dans des perspectives internationales.

* *

ACHILLE LEBRUN. — L'opinion des Français sur le Tiers-Monde. — Préface de Robert Buron. — Éditions Ouvrières, 1971.

Comment les Français voient-ils le Tiers-Monde? Pour tenter de répondre à cette question, l'auteur a mené une enquête près d'un échantillonnage de personnes choisies parmi les deux sexes dans cinq régions distinctes, à la campagne et à la ville, à Paris et en province, et présentant toute une gamme d'âges, et d'opinions politiques. Ceci a permis de cerner d'assez près l'opinion française. Les résultats montrent l'image que les Français ont du Tiers-Monde et du développement, comment ils sont — ou non — informés du problème, les raisons qu'ils donnent du développement et du sous-développe-

ment, les solutions qu'ils préconisent. « Elle met en lumière — dit Robert Buron — à la fois le chemin qu'il faut suivre dont les personnes interrogées ont deviné l'orientation et la barrière qui les arrête sur ce chemin qui leur fait peur ».

* *

Perspectives nouvelles sur l'Histoire Africaine. — Éditions « Présence Africaine », 1971.

Organisé par l'Université de l'Est Africain avec le concours de l'UNESCO et le haut patronage du gouvernement de Tanzanie, le congrès d'historiens organisé à Dar-es-Salaam en 1965 avait pour but de donner l'état des recherches concernant l'immense domaine de l'histoire des africaines et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Dans un premier temps, sont abordés la question des sources et les problèmes de méthode; une deuxième partie étudie des points particuliers d'histoire : institutions, avec les exposés des chercheurs occidentaux et africains. Présenté par le Professeur P.E. Mveng, chargé de cours à l'Université fédérale de Yaoundé, l'ensemble de ces documents constitue non seulement une contribution savante à l'histoire de l'Afrique, mais un témoignage convaincant de la vitalité de la recherche africaine.

* *

ALBERT WATERSTON. — La Planification du Développement. — Traduction française, Éditions Dunod, 1971.

Cet ouvrage constitue une étude comparative en deux parties où sont évalués les résultats obtenus au moyen de la planification dans plus de 100 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et du continent américain.

La première partie décrit et analyse la planification dans les pays étudiés, en mettant l'accent sur les problèmes relatifs à l'exécution des plans de développement. La deuxième partie traite des structures et fonctions de l'organisation et de l'administration. Bien que renfermant des renseignements théoriques, l'étude est essentiellement menée de façon concrète.

En annexe, une liste détaillée des plans nationaux de développement, une liste des organismes centraux de planification avec leurs adresses et une bibliographie sur la planification du développement.

